

COMPRENDRE ET GUÉRIR

**Origines et analyses des abus
dans la famille Saint-Jean**

*Commission interdisciplinaire
des Frères de Saint-Jean*

Synthèse

Novembre 2023

INTRODUCTION

Pourquoi une synthèse ?

Le rapport *Comprendre et guérir, Origines et analyses des abus dans la famille Saint-Jean*¹ a été le fruit d'un travail de plusieurs années associant des frères, des sœurs de Saint Jean et nombre d'experts extérieurs de différentes disciplines : histoire, théologie, psychologie, systémique. Le but était de faire la lumière sur les abus sexuels commis par des membres de la Famille Saint Jean et leurs liens avec son fondateur le père Marie-Dominique Philippe, dominicain et lui-même auteur de nombreux abus sexuels.

Afin de rendre ce travail de 800 pages plus accessible, il est apparu souhaitable d'en rédiger une synthèse. Celle-ci expose les éléments les plus importants contenus dans le rapport. Elle est aussi une invitation à lire le rapport ou certaines de ses parties, pour lesquelles elle aura peut-être éveillé de l'intérêt, des questions de compréhension et un désir d'approfondissement.

N'étant qu'une forme de résumé, elle ne peut rendre compte par elle-même de tout ce qu'elle expose. Elle renvoie bien-sûr au rapport, où se trouvent exposés et développés les faits, les analyses, les argumentations, les conclusions, etc. Il sera aisé de retrouver dans le rapport de façon développée les sujets exposés de façon concentrée ici.

Une synthèse était aussi souhaitée pour qu'elle soit ensuite traduite en anglais, afin d'offrir à des personnes n'ayant pas accès au rapport exclusivement rédigé en français - notamment des frères, des sœurs et des oblats anglophones -, des éléments de compréhension quant aux graves problématiques qui étaient apparues dans la Famille Saint Jean.

Composition de la synthèse :

La synthèse suit l'ordre du rapport qui est composé de trois volets :

- volet 1 : étude historique
- volet 2 : étude doctrinale
- volet 3 : étude psychologique et systémique

Elle débute par l'introduction générale du rapport, reprise telle quelle. On y trouve l'exposé des enjeux du rapport et de ses différentes parties et comment le travail a été effectué.

La première partie est un exposé synthétique du volet historique du rapport. Elle présente une grande proximité avec le texte d'origine, notamment quant aux nuances et au vocabulaire. Le choix a été fait de la conclure en reprenant in extenso la conclusion de l'étude historique du rapport, en raison de sa pertinence et de la vision d'ensemble qu'elle dégage.

La deuxième partie est un résumé de la partie doctrinale du rapport, qui n'en reprend que quelques points. Il met donc en lumière certains points doctrinaux plus problématiques chez M.-D. Philippe, qui ont pu susciter un affaiblissement de la conscience morale et favoriser des abus sexuels.

La troisième partie présente dans ses grandes lignes le contenu de l'étude psychologique et systémique du rapport. Celle-ci s'est efforcée de répondre à deux questions : comment comprendre les comportements du p. M.-D. Philippe ? Comment les abus sont-ils devenus systémiques dans la Famille Saint-Jean ?

On trouvera au terme la conclusion générale du rapport reprise intégralement, car elle présente de façon synthétique les conclusions des trois parties du rapport.

¹ <https://freres-saint-jean.org/2023/06/26/sortie-du-rapport-comprendre-et-guerir/>

TABLE DES SIGLES

Sigles par lesquels nous désignons les fonds d'archives auxquels nous avons eu accès totalement ou en partie. Ces fonds ne sont pas accessibles au grand public¹.

AAI :	Archives de L'Arche internationale*
AAL :	Archives de l'abbaye de Lérins
ACASJ :	Archives de la commission SOS abus des frères de Saint-Jean, Rimont
ACDF :	Archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Rome*
ADA :	Archives du diocèse d'Autun
ADPF :	Archives dominicaines de la province de France, Paris*
AGCSJ :	Archives généralices de la Congrégation des frères de Saint-Jean, Rimont
AGOP :	Archives généralices de l'Ordre des Prêcheurs, Sainte-Sabine, Rome*
AMDP :	Archives personnelles du père M.-D. Philippe, Rimont*
APJV :	Archives personnelles de Jean Vanier, Trosly et Paris*
ASAP :	Archives des sœurs apostoliques de Saint-Jean, Semur-en-Brionnais
ASC :	Archives des sœurs contemplatives de Saint-Jean, Troussures
NFA :	Archives dites "Not for all"*

¹ Pour une description précise des fonds marqués d'un * voir N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023, p. 867-879.

INTRODUCTION

DU RAPPORT *COMPRENDRE ET GUÉRIR*

Depuis les premières révélations en 2013 sur les abus sexuels¹ de leur fondateur – le père Marie-Dominique Philippe – et grâce aux paroles courageuses de personnes victimes, les frères et sœurs de la famille Saint-Jean² ont entrepris une relecture profonde de leur histoire, de leur formation et de leur culture interne. La découverte progressive, lors des dix dernières années, d'un nombre important d'abus commis par des frères, a encore manifesté la nécessité de ce travail.

Cette nécessité, comme celle du rapport qui suit, peut se prendre sur quatre plans :

- Nécessité de rendre compte, par un récit historique circonstancié, de ce qui s'est passé avant et après la fondation de la famille Saint-Jean.
- Nécessité d'un diagnostic mettant à jour les racines des abus, grâce aux apports des disciplines historique, théologique et psychologique.
- Nécessité encore de contribuer au travail en cours, entrepris par les frères et sœurs de Saint-Jean, pour supprimer ce qui a pu favoriser les abus constatés dans leur famille religieuse et réformer ce qui doit l'être.
- Nécessité enfin et surtout de faire droit aux demandes des victimes qui légitimement demandent que les abus ne puissent plus se reproduire. Cela passe par la reconnaissance de ces abus et des processus qui y ont conduit.

1. Origine de la commission

En 2019, le premier rapport de la commission SOS abus³, diffusé lors de la session de printemps du chapitre général des frères, a montré l'aspect structurel des abus dans leur institut, en lien avec le père M.-D. Philippe.

¹ « Le concept d'abus sexuel repose sur l'idée que l'asymétrie de la relation et l'exploitation d'une vulnérabilité par une personne contre une autre constituent un obstacle intrinsèque à l'expression d'un consentement libre et éclairé ; il peut être appliqué à toute relation où une personne – même majeure –, placée sous l'autorité de fait ou de droit d'une autre, subit des violences sexuelles. Il permet également de penser des gestes à caractère sexuel commis sans violence, contrainte, menace ou surprise. ». *Rapport de la CIASE*, octobre 2021, 536 p., p. 83, paragraphe 0133.

² La famille Saint-Jean comporte 3 instituts religieux indépendants :

- Les Frères de Saint Jean (422), fondés en 1975.
- Les Sœurs contemplatives de Saint Jean (53), fondées en 1982.
- Les Sœurs apostoliques de Saint Jean (175), fondées en 1984.

La famille Saint Jean compte aussi des oblats séculiers (environ 800).

Seuls les 3 instituts religieux font l'objet de ce rapport.

³ En 2015, les Frères de Saint-Jean ont créé une commission afin d'accueillir tout témoignage mettant en cause un frère de Saint-Jean et de discerner les mesures à prendre. Au début cette commission était composée d'une psychologue, d'un juriste et de frères. Depuis 2019, elle est composée d'une psychologue, de deux juristes, dont l'un est le président de la commission, laïcs indépendants de la communauté, d'une autre laïque et de deux frères dont l'un est thérapeute ; ces deux frères

Durant les mois qui suivirent cette session, quelques frères ont étudié de nombreux documents issus d'archives dominicaines, celles de la province de France et celles de la curie généralice de l'Ordre à Rome, qui étaient fermées jusque-là. Sur la base de ces documents fut exposée, lors de la session d'automne de ce chapitre général, l'implication du père Marie-Dominique dans l'affaire de l'Eau vive¹. Était alors révélée pour la première fois sa condamnation par Rome en 1957. Il apparaissait dès lors, plus ou moins distinctement, que les nombreux cas d'abus sexuels commis par des frères avaient probablement des racines anciennes dans l'histoire personnelle et familiale du père Marie-Dominique Philippe. En vue d'une élucidation aussi complète que possible, le chapitre général de 2019 a demandé au Prieur général de :

[...] mettre en œuvre une commission interdisciplinaire afin d'établir précisément le lien entre ce que révèle l'affaire de l'Eau Vive et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint-Jean et par certains de ses membres².

2. Le but de ce travail

Dans son message final, le même chapitre général des frères de Saint-Jean en 2019 précisait :

Ce travail historique, théologique et psychologique, qui devra impliquer des experts, semble être une condition nécessaire pour que soit mis un terme à une dérive d'au moins 70 ans, qui outre les souffrances indicibles et les graves scandales qu'elle a provoqués, a aussi causé un obscurcissement de la foi chez nombre de victimes, trahies par des représentants du Christ³.

À ces décisions du chapitre général des frères de 2019 ont fait écho d'autres prises de position analogues par les sœurs apostoliques lors de leur chapitre général de novembre 2021 et par les sœurs contemplatives lors de leur chapitre général de février 2022.

Comme cela sera montré plus loin, la famille Saint-Jean a été contaminée dès son origine par une sorte de « virus », qui était déjà malfaisant au moins depuis des dizaines d'années auparavant et dont l'effet le plus grave est la propagation d'abus sexuels accompagnés de justifications. Le but de ce rapport est d'apporter une contribution au travail déjà réalisé depuis une dizaine d'années en vue de la guérison et de la prévention de ce mal⁴, pour correspondre ainsi à ce que Dom Dysmas de Lassus écrit dans son ouvrage *En Sortir* :

De toute évidence, il faut absolument remonter aux premières causes, traiter les problèmes à la racine [...] cela donnera de l'espoir à ceux et celles qui sont prêts à assumer les conséquences douloureuses des événements, pourvu que tout revienne non pas comme avant, mais dans la droiture et la vérité⁵.

Ainsi, ce travail historique, doctrinal et psychologique a-t-il été écrit premièrement pour les frères et les sœurs de la famille Saint-Jean comme un service pour soutenir leur marche, leur « exode », vers une terre libre de toute servitude et abus.

Nous pensons qu'une telle étude peut aussi servir aux oblats laïcs de la famille Saint-Jean, à celles et ceux qui ont un lien avec elle et plus généralement à tous ceux qui ont été meurtris ou scandalisés par les abus eux-mêmes ou par leur révélation.

n'appartiennent pas au gouvernement de la Congrégation. On trouvera dans les annexes générales les rapports d'activité de cette commission, dénommée SOS abus, diffusés en 2019 et 2022.

Pour saisir la commission sur un cas d'abus sexuel : sos.abus@stjean.com

¹ L'Eau vive désigne un centre de formation fondé en 1946 par le père Thomas Philippe. Celui-ci a été lourdement condamné par l'Église en 1956 en raison de nombreux abus sexuels accompagnés de justifications. Cette affaire, à laquelle fut mêlé le p. Marie-Dominique Philippe, est exposée au chapitre 2 : « L'affaire de l'Eau vive (1952-1959).

² Message final de la deuxième session du chapitre général des Frères de Saint-Jean de 2019, AGCSJ

³ *Ibid.*

⁴ On a un aperçu de ce travail réalisé chez les frères au chapitre 26, III : « Revue des principales initiatives prises par les frères pour répondre à la situation des abus et ouvrir des chemins de vie ».

⁵ *Risques et dérives de la vie religieuse, Tome 2 – En sortir*, Version 0.6b (février 2021), p. 8. (<http://risques2.org> ; consulté le 4 avril 2023).

Les pages qui suivent pourront être lues en complément des rapports commandés par la province de France des dominicains¹ et L'Arche internationale². Les trois rapports concernent souvent les mêmes réalités, même si elles sont abordées dans des perspectives différentes.

3. Le contexte de ce travail

La révélation des abus commis par leur fondateur a déclenché pour les frères et les sœurs un ébranlement fondamental. Comment concevoir que le père Marie-Dominique Philippe, qu'ils aimaient et dont ils avaient reçu la plus grande part de leur formation intellectuelle et religieuse, ait porté en lui une part aussi sombre et porteuse de destruction ? À ce traumatisme s'est ajouté le choc de la découverte progressive des nombreux cas d'abus sexuels commis par des frères (et aussi par des sœurs dans une bien moindre mesure). Comment est-il possible que tel et tel frère, souvent un exemple, un aîné, un formateur, un prêtre, un apôtre zélé, ait pu se conduire ainsi et blesser des personnes si gravement ?

Outre les cas particulièrement odieux d'abus sexuel commis sur des mineurs, le nombre élevés d'abus sexuels, accompagnés de justifications, à l'égard des personnes majeures révélait un grave problème spécifique³. Dès les premières prises de conscience en interne, un processus de réformes a été engagé. Il est accompagné par les autorités de l'Église et est toujours en cours.

S'il est vrai que de graves abus sexuels et spirituels, causant des blessures irrémédiables, ont été commis par des membres de la famille Saint-Jean depuis son origine, il est aussi vrai que la grande majorité des frères et des sœurs ont vécu leur consécration religieuse honnêtement et ont découvert avec stupéfaction l'ampleur comme la gravité du problème et des dysfonctionnements communautaires dont ils n'avaient pas conscience.

Dans la honte ressentie et l'appauvrissement, conduite à un examen de conscience et à des réformes radicales, la famille Saint-Jean a été encouragée dans ce travail par nombre de familles, de religieux et religieuses, de prêtres et d'évêques jusqu'aux autorités romaines. Ceux-ci ont pu témoigner de leur effarement, mais aussi observer que l'ivraie n'a pas étouffé le bon grain⁴. L'histoire des frères de Saint-Jean ne se réduit pas à l'histoire des abus sexuels⁵. Mais, aujourd'hui, afin que de tels méfaits ne reproduisent plus, il fallait tenter d'écrire le récit douloureux des faits et de les étudier dans leurs racines.

En commandant le présent rapport à travers leur chapitre général, les frères de Saint-Jean ont choisi de regarder en vérité la part la plus sombre de leur histoire pour construire leur avenir sur des fondations justes et évangéliques. Accueillant la certitude que leur institut a un charisme reçu de

¹ T. CAVALIN, *L'affaire, les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, février 2023.

² N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023.

³ 73% des cas d'abus commis par des frères concernent des personnes majeures et 27% des personnes de moins de 18 ans. Voir dans les annexes générales : « Statistiques sur les abus sexuels commis par des frères de Saint-Jean ».

⁴ Sur ce point nous pouvons ici citer les propos d'un article de Jean Duchesne sur les frères Philippe et Jean Vanier : « dans la mesure où, d'une part, aucune incohérence ni culpabilité n'était ressentie et où, d'autre part, du bien était parallèlement fait et ne reste pas entièrement vain, il faut prendre acte d'une paradoxale sincérité, ou du moins d'un service, certes ambigu et limité, mais finalement réel, de la Vérité. C'est ce qui pourrait expliquer que L'Arche et la communauté Saint-Jean, contraints à des révisions sans complaisance, demeurent vivaces (de même que les Légionnaires du Christ) ». *Quand il faut imaginer Tartuffe sincère*, Aleteia, 7 février 2023. <https://fr.aleteia.org/2023/02/07/quand-il-faut-imaginer-tartuffe-sincere/>

⁵ Le Chapitre général des Frères de 2022 a demandé que soit missionné un historien extérieur à la communauté pour écrire son histoire, de façon plus large et pas uniquement sous l'angle des abus, comme c'est le cas ici.

Jésus-Christ¹, ils sont convaincus que, à condition d'un sincère chemin de conversion, malgré l'abondance de désordres graves, la grâce du Christ peut l'emporter².

C'est dans ce même esprit que des frères, des sœurs et des experts extérieurs ont collaboré depuis 2019 pour rédiger ce rapport. Leurs travaux les ont confrontés à une réalité humaine et communautaire complexe, où le bien et le mal, la vérité et le mensonge, les ténèbres et la lumière se côtoyaient et même s'entremêlaient constamment. Travail éprouvant, parce que les faits, quels que soient le degré de gravité des gestes posés et leur éloignement dans le temps, sont toujours odieux et révoltants et surtout parce que la souffrance des personnes victimes bouleverse, même après des années d'écoute et de lecture de terribles récits. C'est en ayant constamment devant les yeux ces personnes blessées d'une part et en pensant aux générations à venir d'autre part que les rédacteurs de ce rapport ont cherché à comprendre comment une telle catastrophe a pu se produire.

Cet effort de compréhension réclamait d'étudier ce qui s'est passé selon les diverses perspectives de trois disciplines principales : l'histoire, la théologie et la psychologie, en s'efforçant de distinguer ce qui est de l'ordre du certain, du probable et de l'hypothèse.

4. Étude historique

Sur le plan historique, il fallait tout d'abord chercher à retracer les déviations du père Marie-Dominique Philippe avant la fondation de la communauté Saint-Jean en 1975. C'est l'objet de la première partie du volet historique. L'affaire de l'Eau vive y est notamment relatée en concentrant le regard sur le père Marie-Dominique Philippe.

La seconde partie du volet historique traite des abus sexuels dans la famille Saint-Jean depuis ses débuts. Établir ce récit s'est révélé fort complexe et délicat. Les faits d'abus évoqués remontent en effet à une période récente. Presque toutes les personnes concernées sont encore vivantes. Les victimes ont été vivement atteintes dans leur intimité spirituelle, psychologique et corporelle et en sont ressorties intensément meurtries. Des procédures judiciaires civiles et ecclésiastiques sont toujours en cours. Pour toutes ces raisons, il fallait traiter le sujet en s'efforçant d'exprimer les choses clairement tout en gardant au maximum la discrétion requise, afin d'éviter de susciter de nouvelles blessures. Nous espérons avoir pu atteindre au mieux cet objectif de concilier la recherche historique et le respect des personnes.

Si ce travail historique relate ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean pour en comprendre les causes et les racines, il ne s'agit nullement d'une instruction judiciaire ou d'un procès, qui chercherait à évaluer des responsabilités et des culpabilités personnelles. Il ne relevait ni de notre compétence ni de notre objectif de compréhension d'un problème communautaire grave, en vue d'une reconstruction, de rendre publics les noms des auteurs d'abus sexuels³, même s'ils sont déjà connus par les membres de la famille Saint-Jean ou par le grand public⁴.

¹ « Le socle commun de vos trois instituts, votre charisme de fondation, tel que vous l'exprimez dans vos textes et que vous vous efforcez avec générosité de le vivre, est un patrimoine spirituel fécond pour chacun de vous et pour l'Église. Le patronage commun de l'Apôtre Saint Jean et de la Vierge Marie marque d'une belle façon la suite du Christ que vous vous proposez de vivre. L'insistance sur l'oraison personnelle, la vie fraternelle et communautaire, le souci de l'annonce de l'Évangile et l'importance donnée à l'étude dans la recherche de la vérité, sont des exigences qui rejoignent positivement les conditions de la foi aujourd'hui » (lettre à la famille Saint Jean du Cardinal João Braz de Aviz, Préfet de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de Vie apostolique, 22 juin 2016, AGCSJ).

² Cf. Rm 5, 20.

³ Mis à part Marie-Dominique Philippe et Alix Parmentier étant donné leurs rôles dans la fondation de la famille Saint-Jean et dans la propagation des abus.

⁴ Outre que beaucoup de noms ont été rendus publics par les médias, les religieux et religieuses de la famille Saint-Jean sont informés directement par leurs responsables des condamnations ecclésiastiques et civiles imposées à des frères ayant commis des abus sexuels.

5. Étude doctrinale

Une étude doctrinale s'imposait car les abus sexuels, qui avaient principalement eu lieu dans le cadre d'une relation d'accompagnement spirituel, ont été justifiés par des raisonnements ou l'utilisation de références spirituelles, théologiques et philosophiques, en lien plus ou moins direct avec la formation donnée par le père Marie-Dominique Philippe et dont il était déjà porteur dès les années cinquante au plus tard. Ces explications fausses, données par des personnes ayant une autorité spirituelle, ont déformé la conscience morale des victimes, les conduisant progressivement à voir un bien là où il n'y avait qu'un mal grave aux lourdes conséquences. Il fallait donc étudier de près les diverses justifications utilisées dans diverses formes d'abus et analyser leurs liens éventuels avec des points de l'enseignement du père M.-D. Philippe.

Ce travail, qui est l'objet du deuxième grand volet de ce rapport, demandait une triple connaissance. Premièrement il fallait connaître les justifications utilisées, évoquées dans de nombreux récits de victimes ou d'auteurs d'abus ou dans des lettres d'époque. Deuxièmement, il fallait connaître de façon approfondie et ample l'enseignement mystique, théologique et philosophique du père Marie-Dominique Philippe. Troisièmement et enfin, il fallait pouvoir recourir à la Tradition de la théologie catholique et à l'enseignement du magistère de l'Église, notamment en matière morale.

6. Étude psychologique et systémique

La compréhension des abus sexuels dans la famille Saint-Jean ne pouvait se limiter aux seules études historiques et doctrinales. Il fallait aussi, et c'est l'objet du troisième volet de ce rapport, une étude psychologique et systémique¹. Celle-ci donne à comprendre non seulement les mécanismes d'emprise et d'abus, mais aussi les dysfonctionnements communautaires qui ont favorisé ces agissements. L'étude porte sur le passé, mais aussi sur le présent et sur l'avenir de la famille Saint-Jean. En effet, les experts chargés de cette étude ont voulu contribuer à la guérison du corps communautaire. Leur analyse fait ressortir, jusque dans leurs origines anciennes, les courants mortifères qui ont affecté la famille Saint-Jean, mais aussi les forces de vie qui l'habitent et constituent des ressources pour sa guérison.

7. Experts extérieurs

Afin de disposer de tout le recul et de la compétence nécessaires pour de telles recherches historiques, doctrinales et psychologiques, il fallait faire appel à des d'experts extérieurs à la communauté Saint-Jean. Ceux-ci ont apporté leurs analyses et leurs regards croisés à travers des échanges, des réunions de travail, des partages de textes (documents d'archives, notes de travail, etc.), la rédaction de chapitres du rapport, puis des relectures commentées de celui-ci. Au total nous avons procédé à des dizaines d'heures d'échanges et des centaines d'heures de rédaction et de relecture, de 2020 à 2023.

Le volet historique des travaux a bénéficié des compétences de M. Florian Michel et de M. Antoine Mourges, eux-mêmes engagés dans la commission mandatée par L'Arche Internationale².

Pour l'étude doctrinale, sœur Geneviève Médevielle, s.a., théologienne, a donné beaucoup de son temps pour l'analyse des justifications et la relecture du volet doctrinal. En outre, la collaboration

¹ La systémique analyse l'ensemble du système auquel appartient un individu, les interactions et les relations au sein de ce système. Elle s'intéresse à la santé et à la maladie des groupes et a donné naissance aux thérapies familiales et aux thérapies institutionnelles.

² Cf. N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023.

Emprise et abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche, op. cit..

Nous avons aussi bénéficié d'échanges avec l'historien Tangi Cavalin, chargé de la commission historique de la province de France des dominicains. Cf. *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, op.cit..

fraternelle des théologiens dominicains Gilles Berceville, Thierry-Marie Hamonic et Emmanuel Perrier a été particulièrement éclairante.

L'étude psychologique et systémique a été conduite par le Dr Dominique Struyf en collaboration étroite avec Mme Julie Saint Bris et M. Yves Dagrégario. Outre leurs compétences reconnues, ces trois spécialistes étaient particulièrement qualifiés pour ce travail, en raison de leur accompagnement thérapeutique sur des années de nombreuses victimes et d'auteurs d'abus commis dans le cadre de la famille Saint-Jean.

En outre, un comité de relecture a été constitué afin d'accompagner le travail de rédaction du rapport en veillant plus particulièrement à la rigueur de l'exposition et de la démonstration. Les nombreuses relectures engagées des membres de ce comité ont beaucoup apporté. Ses membres sont sœur Noëlle Hausman, s.c.m., (théologienne), M. Paul Airiau (historien) et le Dr Chantal Van Cutsem (psychiatre formée à la systémique).

Les frères de Saint-Jean engagés dans ce travail sont les frères Renaud-Marie Desplanques et Jean-Eudes Pasquet, plus particulièrement pour l'étude historique¹ ; les frères Alain-Marie de Lassus et Martin Sabathé pour l'étude doctrinale et frère Gabriel Hibon pour le volet psychologique.

Sœur Claire-Théophane Cesbron des sœurs apostoliques de Saint-Jean et sœur Johanna Vorstman, des sœurs contemplatives de Saint-Jean, avaient été mandatées par leurs prieures générales respectives pour être associées aux travaux de la commission.

Il va de soi que seuls les rédacteurs du rapport, dont les noms sont précisés dans le paragraphe suivant, sont responsables de son contenu.

8. Le travail de rédaction

Outre le travail collaboratif de recherche et d'analyse en amont, la rédaction des textes du rapport a été aussi le fruit de nombreux échanges, entre la plupart des personnes nommées précédemment.

Sept des experts extérieurs ont relu la première partie du volet historique, rédigée par le frère Renaud-Marie Desplanques (chapitres I, II et IV) et M. Florian Michel (chapitre III). La seconde partie du volet historique, écrite par le frère Jean-Eudes Pasquet, a été relue par six des experts, dont trois ayant accompagné en thérapie de nombreux membres de la famille Saint-Jean, victimes ou auteurs d'abus.

La partie doctrinale, rédigée par les frères Alain-Marie de Lassus et Martin Sabathé, a été relue par sept des experts.

Les chapitres du volet psychologique et systémique, dont six ont été rédigés par le Dr Dominique Struyf, Julie Saint Bris et Yves Dagrégario et deux autres par le frère Gabriel Hibon, ont été relus par les uns et les autres, ainsi que par trois autres experts.

Ainsi, la commission a travaillé de façon mixte, dans une recherche unissant d'une part des experts qui apportaient compétences spécifiques et regards extérieurs et d'autre part des membres de la famille Saint-Jean. Ceux-ci apportaient leurs ressources propres et leur savoir de membres de la communauté, ayant vécu en son sein de longues années d'engagement religieux.

Les supérieurs majeurs des instituts des frères et des sœurs apostoliques et contemplatives de Saint-Jean ont été informés de l'avancée des recherches et de la rédaction. Ils ont soutenu le travail de la commission, sans la contraindre d'une quelconque manière.

¹ Fr. Renaud-Marie Desplanques était aussi en charge de l'organisation des travaux de la commission.

9. Les sources et leur usage

Le travail de la commission interdisciplinaire s'est fait à partir d'une quantité importante d'informations : documents d'archives anciens et récents provenant de nombreuses sources diverses, écoutes de victimes et d'auteurs d'abus, entretiens avec des frères et des sœurs, enquêtes, notes d'études, rapports de commissions de frères et de sœurs, etc.

Afin de protéger l'identité des victimes, les documents les plus confidentiels étaient partagés entre les membres de la commission de façon anonymisée. En outre, toutes les personnes concernées par le travail de la commission se sont engagées par écrit à respecter un protocole de confidentialité.

Il est à souligner que les principaux auteurs du rapport ont eu des entretiens directs et confidentiels avec des victimes ou auteurs d'abus commis dans le cadre de la famille Saint-Jean ; pour la plupart, il s'agit de dizaines voire de centaines d'heures de rencontres.

Le rapport contient de nombreuses citations de victimes, toutefois celles-ci ne représentent qu'une faible partie des documents confidentiels, dont les témoignages de ces victimes, sur lesquels la commission s'est appuyée pour ses recherches. Le nombre limité de citations s'explique d'une part par le souci d'éviter que les victimes soient reconnues et d'autre part parce que les citations de propos de victimes recueillis dans un cadre confidentiel réclamaient leur accord préalable, à moins que ces propos ne soient déjà publics ou bien qu'ils n'aient aucun caractère personnel et exclusif. Il nous paraît que les citations présentes dans le rapport aideront de façon suffisante à la compréhension des exposés.

Par ailleurs, nous avons veillé à ce que les propos cités, notamment les paroles de victimes, ne soient pas uniques, mais se retrouvent de façon semblable dans d'autres témoignages et documents d'archives. Nous avons donc écarté des témoignages qui ne nous paraissaient pas suffisamment fiables ou dont le contenu ne se retrouve pas ailleurs.

10. Conclusion

Nos différents exposés s'ajoutent aux travaux remarquables des commissions de L'Arche Internationale et de la province de France des dominicains. Ces deux études apportent de précieux éclairages complémentaires pour mieux comprendre les déviances constatées chez le père Marie-Dominique Philippe et dans les instituts religieux qu'il a fondés.

La commission n'a pas la prétention de donner une parole exhaustive, définitive et close sur un sujet aussi vaste et complexe. Consciente que son rapport est certainement perfectible à bien des égards, la commission estime néanmoins que ses travaux constituent une avancée significative pour la compréhension de la tragédie des abus sexuels dans la Famille Saint-Jean et qu'ils peuvent contribuer à sa guérison.

Les rédacteurs du rapport

ÉTUDE HISTORIQUE

LE PÈRE M.-D. PHILIPPE ET L'AFFAIRE DE L'EAU VIVE (1952-1959)

I. L'AFFAIRE DE L'EAU VIVE (1952-1959)

En 1956-1957, quatre membres de la parenté Dehau-Philippe sont sanctionnés par le Saint-Office : Thomas Philippe, Cécile Philippe, Pierre Dehau et Marie-Dominique Philippe. Si chacun a été reconnu coupable à des titres divers, l'instance romaine a constaté chez tous une même conviction : il n'est pas impossible qu'une personne engagée dans le célibat consacré ait des pratiques sexuelles.

A. Le père Thomas et l'Eau vive (1952-1959)

En 1942, le père Thomas Philippe est envoyé effectuer une visite canonique au Saulchoir, couvent d'étude des dominicains de la Province de France, dont le régent des études, le père Chenu, a publié un ouvrage mis à l'Index par le Saint-Office. L'affaire comporte une rivalité entre différentes factions doctrinales au sein de l'Ordre. Finalement, le père Thomas devient régent des études à la place du père Chenu, écarté. Cette charge est éprouvante pour le jeune dominicain, qui doit faire face à un corps professoral divisé et soutenir le reproche d'être « l'exécuteur du père Chenu ».

En 1945, il fonde à 500m du Saulchoir l'œuvre de l'Eau vive, « centre international de formation spirituelle et doctrinale (...) désireux d'entrer en contact profond avec les trois sagesse contemplative, théologique et philosophique, telles que l'Église les propose par Saint Thomas et ses saints »¹. Celui-ci se situe clairement en contrepoint des innovations théologiques en cours dans la Province de France, pour lesquelles le père Chenu a été sanctionné. Déchargé de sa responsabilité de régent des études en 1948, le père Thomas se consacre entièrement au projet de l'Eau vive. La qualité des enseignants, la renommée de certains d'entre eux, l'originalité de la formule, la fidélité à la tradition thomiste et un solide réseau de relations, font que l'Eau vive connaît vite un grand rayonnement (60-70 étudiants en 1952, soit environ 130 personnes en comptant les visiteurs temporaires).

En 1952, une enquête canonique est lancée suite au témoignage de deux femmes adultes faisant état de pratiques sexuelles du père Thomas accompagnées de justifications mystiques. L'enquête, qui dure plusieurs années, dévoile l'existence d'au moins une trentaine de victimes du père Thomas, dont un grand nombre sont des sœurs, notamment trois supérieures de communautés religieuses. Les pratiques sexuelles relatées datent pour les plus anciennes de 1942 ; elles ont eu lieu dans des couvents de dominicaines, dans des carmels et à l'Eau vive. Il s'agit de baisers, de caresses intimes, de fellations, d'union sexuelle complète, de pratiques avec plusieurs femmes, etc. De plus, il apparaît que Thomas Philippe a entretenu une relation incestueuse avec sa sœur Cécile et qu'il a organisé l'avortement, avec la complicité de deux autres femmes proches, de l'enfant qu'il avait fait à une de ses victimes.

¹ Note écrite par le père Thomas Philippe et publiée en 1951, citée dans *Rapport de Xavier Le Pichon sur la place du Père Thomas Philippe dans la fondation de L'Arche*, 10 mai 2016, p. 10. <https://docplayer.fr/169960951-Rapport-de-xavier-le-pichon-sur-la-place-du-pere-thomas-philippe-dans-la-fondation-de-l-arche-sommaire.html>

Les pratiques sexuelles du père Thomas Philippe étaient essentiellement fondées sur des « grâces mystiques » qu'il aurait reçues à Rome, en 1938, et qui « impliquaient une emprise divine du corps, nettement localisée dans la région des organes sexuels et rayonnant de là, comme de l'intérieur, sur tout le corps et sur l'esprit »¹. Ces expériences intimes le persuadent que la Vierge Marie aurait eu des relations intimes avec son fils, qui se poursuivent au Ciel et qu'il est donné à certains de revivre ce « mystère caché ». Il se considère dès lors dépositaire d'un secret exceptionnel, à partir duquel il repense d'une façon nouvelle le mystère de Marie ainsi que l'économie de la révélation et le mystère de l'Église. Pour justifier ces pratiques, il estime que l'Esprit-Saint, qui est au-delà des commandements en tant qu'il est Dieu et créateur, peut pousser certaines âmes à faire des choses que la morale commune réprouve.

En 1956, les cardinaux du Saint-Office condamnent le père Thomas en lui imposant l'interdiction de célébrer les sacrements et de tout autre exercice du ministère sacerdotal ; il est demandé à ses supérieurs de le placer dans une clinique psychiatrique et de veiller à ce qu'il ne puisse exercer aucune influence sur des femmes, religieuses ou non, surtout sous la forme d'une direction spirituelle. Pour autant, il n'est pas démis de l'état clérical, ni exclu des dominicains. Conjointement, des mesures disciplinaires sont prises à l'encontre du père Dehau, de mère Cécile Philippe², de Jean Vanier³ et du père Marie-Dominique Philippe. Une enquête est également menée sur les relations d'Hélène Claeys BouÛaert avec les pères Thomas et Marie-Dominique⁴. L'Eau vive est dissoute en 1958.

Bien qu'il ait reconnu les faits lui étant reprochés, on constate une absence de repentir sincère chez le père Thomas. Pour lui, ses actes ne sont pas des péchés et ne peuvent être jugés de l'extérieur ; ils relèvent uniquement du for interne. Persuadé qu'il est un « instrument de Dieu » vis-à-vis des femmes qu'il abuse et que ses pratiques sexuelles sont des moments de prières inspirés par Dieu, il peut sans scrupule mentir, manipuler, désobéir vis-à-vis d'une quelconque autorité qui s'y opposerait – comme en attestent de nombreux documents d'archives. Pendant des années, malgré l'interdiction qui leur est faite, le frère Thomas communique avec ses plus proches disciples, qui forment le groupe des « tout-petits »⁵. À distance, il continue à mener ce groupe et réussit à les rencontrer périodiquement en recourant à de nombreux stratagèmes.

B. L'influence du père Dehau

Figure spirituelle de son époque, l'oncle maternel de Thomas et Marie-Dominique, le père Pierre-Thomas Dehau, est impliqué dans le renouveau de la mystique et du thomisme. Il exerce une influence significative sur le monde universitaire catholique de son époque. Malgré sa quasi-cécité, il se consacre à l'apostolat par la prédication, notamment dans les carmels et monastères de dominicaines. Il tient une place majeure dans la famille Philippe. Les trois enfants Philippe impliqués

¹ *Pro memoria* de Thomas Philippe du 1^{er} mars 1956 (doc. 44), *Rapport d'archives. Le cas du Rév. P. Thomas Philippe, O.P.*, Prot. n. 214/52, p. 3, ACDP.

² A partir de 1955, le Saint-Office est informé de faits graves s'étant déroulés au monastère de la Croix sous le priorat de mère Cécile Philippe (1942-1948). Des religieuses y ont eu des pratiques sexuelles entre elles et avec le père Thomas de façon individuelle ou à plusieurs. Les faits étaient couverts par mère Cécile, prieure et maîtresse des novices. Elle dirigeait les sœurs vers son frère et leur permettait de longs parloirs nocturnes avec lui. Mère Cécile avait elle-même des relations incestueuses avec le père Thomas et des relations homosexuelles avec des sœurs. Le Saint-Office est aussi informé de comportements semblables à Bouvines où Mère Cécile est supérieure à partir de 1945 – tout en restant prieure du monastère de la Croix jusqu'en 1948.

³ En 1950, Jean Vanier (1928-2019) intègre l'Eau vive ; il devient rapidement le fils spirituel du père Thomas, son confident et son assistant dévoué. En 1956, il est touché lui aussi par les décisions du Saint-Office, où il est vu comme un disciple aveugle et fanatique. Directeur de l'Eau vive depuis le départ de son mentor en 1952, il est sommé par les cardinaux du dicastère de quitter l'Eau vive dans les plus brefs délais ; il lui est interdit d'exercer une quelconque activité liée à l'Eau vive ou dans une de ses éventuelles fondations. Il lui est aussi signifié qu'il ne pourra pas être ordonné prêtre avant d'avoir passé plusieurs années dans un séminaire.

⁴ Mystique belge (1888-1959) accompagnée par le père Dehau depuis 1900, puis par le père Thomas, qui a joué un rôle de confirmation dans la fondation de l'Eau vive. Sur l'enquête à son sujet cf. *Comprendre et guérir*, p. 55-56.

⁵ Cf. N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023, p. 262-267.

dans l'affaire de l'Eau vive ont une relation privilégiée avec lui ; il a une responsabilité dans leurs graves dérives.

Mis au courant par le père Thomas Philippe des « grâces mystiques » reçues à Rome en 1938, le père Dehau, au lieu de l'aider à se libérer d'idées aberrantes, l'aurait plutôt confirmé en lui confiant : « Oh ! Avec la sainte Vierge tu sais... » ; il lui aurait fait comprendre que lui-même n'était pas ignorant de ce genre de choses et aurait recherché avec lui chez les mystiques des indications concernant la place de la sexualité dans la vie mystique. Encouragées par le père Thomas à s'ouvrir à son oncle Dehau de ce qu'elles vivaient avec lui, certaines victimes seraient revenues « éclairées » et toujours autant attachées au père Thomas. Le promoteur de justice du Saint-Office, équivalent du procureur, estimera qu'il est le premier responsable du drame qui s'est déroulé à l'Eau vive ; toutefois sa peine consiste en une simple monition en raison de son grand âge ; il décède six mois plus tard, en octobre 1956.

Peu de temps après sa condamnation, il avait avoué au commissaire du Saint-Office « que dans le passé, il avait vécu des "choses très mystérieuses" avec certaines religieuses, mais [...] que son neveu, le père Thomas Philippe, avait "peut-être manqué de prudence" en l'imitant ! ». On trouve sans doute là une confirmation de la déposition d'une religieuse au Saint-Office qui évoque des pratiques sexuelles du père Dehau avec trois supérieures de couvents¹.

II. L'IMPLICATION DE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

Très investi dans la défense de son frère dès le début de l'affaire², le père Marie-Dominique est lui-même mis en cause. Depuis les premières dénonciations sur le père Thomas, le Saint-Office a recueilli nombre d'informations inquiétantes concernant le père Marie-Dominique : témoignages et lettres se rapportant à sa direction spirituelle³, à son attitude face aux abus sexuels de son frère, à sa conduite morale, courriers provenant du provincial de la Province de France, informations provenant de supérieures contrariées par son enseignement sur la vie spirituelle et la vie religieuse ou par le trouble et la division qu'il a jetés dans leur communauté⁴...

Mais, bien qu'il entretienne une relation serrée avec les fidèles de son frère, le noyau des « tout-petits », et qu'il joue un rôle important auprès d'eux, le père Marie-Dominique ne remplace pas son frère qui continue de diriger les choses à distance ; il ne fait pas partie des « tout-petits ». Tout en gravitant à la frontière du groupe, il ne partage pas tous leurs secrets et ne fait donc pas partie au

¹ Cf. *Comprendre et guérir*, p. 48-50.

² Pourtant informé du fond de l'affaire, le père Marie-Dominique utilise les amertumes et les rancunes liées au remplacement du père Chenu par le père Thomas en 1942, les tensions et les rivalités entre le Saulchoir et l'Eau vive, pour développer et répandre l'idée fautive – mais efficace – que l'affaire de l'Eau vive relève d'une revanche contre le père Thomas et d'un complot visant à reprendre le contrôle de l'œuvre. Malgré son manque de fondement, l'idée que son frère a été la victime de la vindicte de ses frères dominicains restera vivace, même des années plus tard. Elle sera propagée à L'Arche (par le père Thomas lui-même) et dans la communauté Saint-Jean. Cf. *Comprendre et guérir*, p. 41-44.

³ Madeleine Guérault, victime du père Thomas, accompagnée spirituellement par le père Marie-Dominique a témoigné ainsi auprès du Saint-Office : « [Le père Marie-Dominique] a acquiescé au baiser sur les lèvres. J'avais dit : "Quand le P[ère] Thomas a essayé, je l'ai repoussé. Aurait-il fallu me laisser faire, est-ce un péché grave ?" "Non, il est permis entre fiancés". Mais je ne suis pas fiancée au P[ère] Thomas moi ! Alors si ces choses ne sont pas de Dieu, elles sont illicites, il s'agirait de savoir une bonne fois ! Mais le P[ère] M[arie-]D[ominique] pensait au Cantique des Cantiques, et que cela pourrait quand même venir de Dieu. Il [M.-D. Philippe] a acquiescé à ce que le P. Thomas me voit dévêtue [...] » (*Témoignage de Madeleine Guérault* T, p. 4-6, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF) ; « [Le père Marie-Dominique] me disait : "s'il s'agissait de tout autre prêtre, je trouverais cela crapuleux, et je vous ferais quitter l'Eau vive séance tenante, mais comme il s'agit du P. Thomas !.." Et il [M.-D. Philippe] continuait à penser qu'il pouvait y avoir mélange de grâce, de charisme, de démons, qu'il ne fallait pas trancher si vite, et condamner ainsi, une question d'une telle complexité. Il ajoutait qu'après tout il ne serait pas impossible qu'il puisse y avoir dans la turpitude du monde actuel, et par compensation, des phénomènes de ce genre, entre des êtres particulièrement purs » (*Ibid.*, p. 7) ; « Je dois à la vérité que rien ne s'est fait, en dehors de la connaissance et de l'assentiment du père M. Do. [...] » (*Ibid.* p. 5 ; souligné dans le texte).

⁴ Cf. *Comprendre et guérir*, p. 58-62.

sens propre de ce noyau, qui prend toutes les apparences d'une secte mystique. Cela ne l'empêche pas de jouer un rôle troublant et d'appuyer les actions de son frère.

Du côté de l'enquête, aucun témoignage direct ne parvient au Saint-Office de pratiques du père Marie-Dominique qui seraient similaires à celle de son frère Thomas, mais il est estimé responsable à tout le moins de ne pas avoir éclairé les personnes sur la gravité des actions de son frère. Le procès aboutit à sa condamnation par le Saint-Office, le 6 février 1957, à ne plus pouvoir écouter les fidèles en confession, ni exercer une quelconque direction spirituelle. La peine, dont la durée est indéterminée, ne pourra éventuellement être levée que par décision du Saint-Office. En outre, il lui est interdit d'enseigner des matières touchant à la spiritualité et de séjourner dans des monastères. Autant qu'on puisse en juger sur la base des éléments connus, il semble que le père Marie-Dominique Philippe ait globalement observé sa peine.

Le secret de sa condamnation fut très bien gardé. Dans l'Ordre dominicain seuls quelques-uns sont au courant et gardent la confidentialité¹. Le père Philippe adressait directement ses demandes au père Michael Browne, maître général des dominicains, qui a tout fait pour préserver sa réputation. Positionné en sa faveur dès le début de l'enquête, ce dernier était intervenu plusieurs fois auprès du Saint-Office pour demander de ne pas trop presser le cas contre lui, soulignant que le père Marie-Dominique « est un élément très important pour le redressement doctrinal » et qu'il souhaite « pouvoir encore utiliser ses grands talents et sa sécurité en matière de doctrine spéculative de la meilleure façon possible pour le bien de l'Ordre et de la situation doctrinale générale ». Le statut officiel du père Philippe comme professeur au Saulchoir et à Fribourg, ainsi que ses publications dûment autorisées au cours de cette période, ne permettaient pas alors de soupçonner qu'il était sous le coup de sanctions du Saint-Office. De son côté, le père Philippe explique autour de lui qu'il ne peut pas donner des retraites, diriger spirituellement ou assurer ses cours à Fribourg, en raison d'un travail que le maître général lui a confié².

En 1959, après avoir menacé plusieurs fois le maître général de se retirer de l'enseignement, le père Marie-Dominique obtient une réhabilitation complète³. Ne souhaitant pas perdre un professeur brillant et qu'il estimait sûr doctrinalement, le père Browne intervient encore une fois auprès du Saint-Office pour obtenir une levée des sanctions. Pour appuyer cette demande, le père Marie-Dominique s'engage solennellement par écrit à se conformer aux directives du Saint-Office et du maître général en ce qui concerne la direction des âmes et la confession. Nous savons aujourd'hui qu'à l'époque où il signe cette déclaration, il entretient une relation qui implique des pratiques sexuelles avec une personne nommée dans le rapport Nicole B. (depuis le début des années 1950), ainsi qu'avec Jacqueline d'Halluin (membre du noyau des « tout-petits »). On peut soupçonner, même si cela n'est pas établi, qu'il en est de même avec Alix Parmentier, qu'il rencontre en 1954. Il est en tout cas établi que le père Marie-Dominique entretiendra une longue relation abusive avec Michèle-France Pesneau à partir du début des années 1970.

¹ Nous ignorons à ce jour, et après l'avoir interrogée, si la Congrégation des religieux, qui devra une vingtaine d'années plus tard accompagner la naissance de la *Communauté Saint-Jean*, avait été informée de la condamnation du père Marie-Dominique en 1957.

² Ce n'est qu'en 2019, après l'ouverture des archives des dominicains de la province de France aux frères de Saint-Jean, que la condamnation du père Marie-Dominique Philippe a été rendue publique. Jusque-là, pour ce qui concerne la famille Saint-Jean, seul un petit nombre savait vaguement que le fondateur avait eu des restrictions temporaires dans son ministère à la fin des années 1950, en lien avec des sanctions imposées à son frère.

³ La « réhabilitation complète » du père Marie-Dominique signifie qu'il n'est plus soumis à des interdictions dans son ministère et non pas qu'il est reconnu innocent des faits pour lesquels il a été condamné.

LE PÈRE M.-D. PHILIPPE APRÈS LA FONDATION DE LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN (1975-2006)

Cette partie rend compte des abus que le père Marie-Dominique Philippe a commis ou favorisés après la fondation de la communauté Saint-Jean en 1975 : ses abus sexuels, ses pratiques d'accompagnement, son rôle dans la famille saint Jean.

I. LES ABUS SEXUELS DE M.-D. PHILIPPE DANS LA FAMILLE ST-JEAN

A. Nature et quantifications des faits

1. Abus commis sur des femmes

Il est désormais connu que le Père Marie-Dominique Philippe a commis des abus sexuels à l'égard de femmes qu'il accompagnait. Les victimes identifiées sont au nombre de 24, mais il est à craindre que ce nombre soit bien inférieur à la réalité. Le cas d'Alix Parmentier (« sœur Alix ») est important, notamment du fait de la place qu'elle a prise dans la famille Saint-Jean ; elle semble avoir vécu dans une forte dépendance affective et spirituelle au père Marie-Dominique Philippe, dans une situation d'abus sexuel¹, mais surtout spirituel, bien que l'un et l'autre n'aient sans doute pas eu

¹ Il est difficile d'avoir une preuve dans ce domaine. Pourtant, plusieurs témoignages inclinent très fortement à penser que la relation entre le père Marie-Dominique Philippe et Alix Parmentier impliquait une dimension sexuelle. Alix Parmentier a rejoint le père Marie-Dominique Philippe à Fribourg, et elle est devenue sa secrétaire. Cependant, leur relation n'était pas seulement une relation de travail. Le père Philippe avait la clef de son appartement, où il pouvait entrer librement et sans frapper. De plus, selon divers témoignages, Alix accompagnait souvent le père M.-D. Philippe lorsqu'il prêchait des retraites dans des monastères, ce qui arrivait régulièrement. À cette occasion, ils logeaient tous les deux à l'hôtellerie. Un témoin qui logeait dans la chambre voisine de celle du père Philippe lors d'une retraite dans un carmel raconte avoir entendu clairement à travers la cloison des bruits à caractère sexuel, bien qu'Alix l'ait nié le lendemain. Lors d'un pèlerinage en Terre Sainte en 1985, où il y avait des sœurs de Saint-Jean et des frères et sœurs de Bethléem, une sœur de Bethléem s'est rendu compte que le père M.-D. Philippe et sœur Alix partageaient la même chambre d'hôtel. Enfin, le témoignage d'une des principales victimes du père M.-D. Philippe mentionne que sr Alix avait dit à cette sœur victime, dont elle cherchait à susciter les confidences sur son intimité sexuelle avec le père M.-D. Philippe, que celui-ci « avait été très loin dans ce domaine avec elle ». Ces témoignages de tierces personnes, pris séparément, peuvent paraître assez peu probants, mais leur convergence est significative. Ils sont aussi corroborés par des courriers adressés par Alix au père M.-D. Philippe et retrouvés dans les papiers de ce dernier. Par divers recoupements, l'ensemble de ces lettres peut être daté, avec une faible marge d'erreur, de la décennie 1985-1995, c'est-à-dire d'une période où Alix était à Saint-Jodard, à la tête des sœurs contemplatives qui venaient d'être fondées par le père M.-D. Philippe. Ces lettres montrent qu'Alix avait peur que sa correspondance soit lue un jour par d'autres personnes : « Vous savez que je n'aime plus écrire et que j'appréhende de laisser des lettres qui pourraient être lues par d'autres que vous... ». Elle prend d'ailleurs souvent la précaution de demander au père M.-D. Philippe de déchirer sa lettre. Les lettres ne sont presque jamais signées, et quand elles le sont, c'est par un simple : « votre A. ». La plupart du temps,

conscience du caractère abusif de cette relation. En plus d'Alix, les autres victimes connues sont : 7 sœurs contemplatives, 10 sœurs apostoliques, ainsi que des sœurs d'autres communautés et des laïques.

Les agressions du père Marie-Dominique Philippe ont eu lieu pendant des entretiens privés, souvent dans le cadre de la confession ou de l'accompagnement spirituel. Il s'agit de baisers sur le visage ou sur la bouche, de caresses, d'étreintes, du geste de prendre la ou les main(s) (et parfois la tête) de sa victime pour les (la) mettre sur son propre sexe (souvent en érection) au-dessus de l'habit, voire de prendre la main de sa victime pour la glisser sous son habit directement sur son sexe. Dans certaines situations les gestes sont allés plus loin (attouchements sexuels, masturbations, fellations) et se sont répétés, parfois pendant des mois ou des années (jusqu'à une dizaine d'années).

2. Une mise en dépendance

Les situations d'abus connues présentent beaucoup de points communs. Elles se produisent systématiquement dans des relations de nature asymétrique : différence d'âge, autorité morale et religieuse de M.-D. Philippe du fait de son sacerdoce ainsi que de son statut de maître et de fondateur ou de sa réputation de sainteté. La capacité de discernement des victimes a été amoindrie par une très grande estime pour le père Philippe ; ces dernières présentent fréquemment des blessures familiales qui leur donnent le sentiment de trouver en lui un père. Elles se trouvent dans des situations de vulnérabilité et une incapacité à dire leur gêne. Enfin, elles sont induites en confusion par des gestes progressifs, d'abord ambigus puis de plus en plus explicites.

Dans la plupart des cas, peu de paroles d'explication accompagnent les actes, ce qui laisse les victimes démunies, dans une grande difficulté à interpréter ce qui s'est passé. La majorité des victimes prend conscience progressivement du caractère anormal de la relation mais une minorité devient dépendante du père Philippe avec la conviction de vivre quelque chose d'exceptionnel, de l'ordre de la grâce, une forme de privilège, pour lequel elles le remerciaient et qui donne lieu à une relation qui dure et à un véritable phénomène d'emprise. Plusieurs lettres montrent que le père Philippe a pris dans le cœur des victimes une place qui ne peut appartenir qu'à Dieu, captant la profonde recherche spirituelle de ces personnes. La lettre suivante est particulièrement parlante :

Mon père, je vous aime très fort, et je voudrais vous aimer « jusqu'à la fin ». Je ne sais pas si je vais arriver à bien vous dire, mais je voudrais exprimer à quel point je vous aime de plus en plus. C'est comme si je vivais par vous ; et si je sortais de votre cœur, je crois que j'étoufferais. Je crois que je ne pourrais plus vivre en dehors de votre cœur, parce que la Sainte Vierge me le donne de plus en plus fort. C'est comme si je vivais de vous. Je me demande comment je ne vous ai pas encore complètement épuisé parce que je trouve toutes mes forces en vous. Tout ce qui est dur, je le fais avec vous, pour vous, et je trouve la force en m'appuyant sur vos souffrances à vous. C'est mystérieux et je ne comprends pas bien, mais cela est ainsi. Je crois que la Sainte Vierge m'a beaucoup donné, qu'elle m'a donné un grand secret ; c'est un grand mystère qui me donne tant de joie et qui me fait comprendre un peu de quel amour je suis aimée de la Sainte Vierge¹.

Peu de personnes rapportent que le père M.-D. Philippe leur aurait demandé pardon, et celles qui le font mettent en doute la sincérité de cette démarche, qui leur apparaît surtout comme une manœuvre pour obtenir leur silence. Lorsqu'il le fait, il semble s'excuser parce qu'il a manqué de prudence en ne discernant pas que la personne n'était pas capable de comprendre ses pratiques. Selon cette manière de voir, c'est donc avant tout la victime qui est en tort, qui n'a pas été à la hauteur des attentes qu'il avait sur elle et n'a pas été capable de comprendre.

3. Abus sur des hommes

Trois cas d'abus sur des frères sont également connus tout en étant de moindre gravité que ceux à l'égard des femmes (un baiser sur la bouche et deux gestes où il attire les mains de l'autre sur son propre sexe par-dessus son habit dominicain). Il s'agit toujours de gestes commis « par

les lettres se terminent juste par une petite croix. Pour plus de détails à ce sujet et sur l'emprise spirituelle de M.-D. Philippe sur Alix Parmentier, voir le rapport *Comprendre et guérir*, p. 107-121.

¹ Archives personnelles du père M.-D. Philippe.

surprise », non dans le cadre d'une relation d'emprise constituée (même si c'est toujours dans le cadre d'une situation d'autorité : qu'il soit confesseur, supérieur ou enseignant).

B. Des pratiques d'accompagnement qui favorisent l'emprise

La nature des abus sexuels commis par Marie-Dominique Philippe ne peut être complètement appréhendée sans s'intéresser à leur contexte immédiat : dans la majeure partie des cas, il s'agit de l'accompagnement personnel (à travers le sacrement de la confession, l'accompagnement spirituel ou le discernement de la vocation).

1. Confusions dans l'exercice du sacrement de pénitence

La manière dont le père Philippe célébrait le sacrement de pénitence a pu aider certaines personnes à ne pas se sentir condamnées et à repartir dans la confiance. Sa manière très rapide de confesser, en venant très vite à l'absolution, a pu satisfaire certains mais aussi être ressentie comme un manque d'écoute par d'autres.

Il ressort des témoignages d'abus sexuels que le ministère de la confession a joué un rôle non-négligeable dans l'emprise que M.-D. Philippe a exercé sur ses victimes. Il a ainsi confessé et absous de manière récurrente des personnes qu'il avait abusées. Selon plusieurs témoignages, la confession a elle-même servi parfois de cadre à des gestes sensuels. Il est possible qu'elle ait été l'occasion de tester la résistance de certaines personnes, comme en témoigne une sœur contemplative.

Des personnes ont témoigné que M.-D. Philippe leur avait enjoint de ne se confesser qu'à lui en ce qui concerne les péchés contre la chasteté. Ce n'étaient pas forcément ses propres victimes, c'étaient parfois celles d'autres frères qu'il cherchait manifestement à protéger. L'usage du sacrement de pénitence a ainsi servi à dissimuler des abus sexuels et a obscurci la conscience de certains et abimé leur lien avec Dieu. Une sœur a rapporté que M.-D. Philippe l'aurait un jour forcé à se confesser à lui, en exerçant une pression physique pour la retenir et en la contraignant par ses paroles.

En outre, le cadre très lâche dans lequel il pratiquait la confession a certainement favorisé les abus : hors du confessionnal, dans un parloir, son bureau, parfois en cellule, assis sur une chaise ou un fauteuil, avec une grande proximité physique du pénitent, de la pénitente, à des horaires tardifs, voire nocturnes¹.

2. Confusion dans l'accompagnement spirituel

Bien que de nombreuses personnes puissent témoigner d'éléments positifs reçus dans l'accompagnement spirituel du père Philippe, il apparaît clairement que ce ministère a également été le lieu de grandes confusions, d'abus spirituels, ainsi que l'occasion de profonds désespoirs pour certaines personnes accompagnées.

Dans la plupart des cas le père Philippe a été perçu comme très peu dirigiste dans sa manière d'accompagner ; il avait pourtant tendance à lier les personnes à lui par l'affect, jusqu'à en rendre certaines affectivement dépendantes et à ne pas respecter leur autonomie². Il a parfois suscité une infantilisation et une démission des personnes ; l'attachement à sa personne a pu devenir le contenu quasi exclusif de l'accompagnement, suscitant attentes inadéquates et angoisses.

Dans son accompagnement, M.-D. Philippe posait comme unique exigence la docilité à l'égard de la Vierge Marie qui était censée guider la personne³. Cette manière de faire n'a pas permis aux

¹ Un témoignage rapporte qu'une fois, parce qu'il était arrivé tard et repartait dès le lendemain, le père Philippe a confessé tout un couvent de sœurs alors qu'elles étaient déjà en habit de nuit ; certaines sœurs ayant été réveillées pour l'occasion. Cf. *Comprendre et guérir*, p. 149-150.

² Il s'est imposé comme père spirituel au moins à une personne – alors même qu'elle était déjà accompagnée par quelqu'un d'autre.

³ Dès 1950, à une victime du père Thomas qui lui exposait ce qu'elle vivait avec son frère, il répondait : « Ma chère enfant [...] Tout ce que vous me dites est clair. Vous comprenez qu'il est très difficile de répondre d'une manière catégorique par lettre. Ce que je puis vous demander c'est un abandon total et une confiance absolue en la T. S. Vierge. Lui remettre tout, lui être

personnes d'acquérir une autonomie, les a parfois mises dans l'angoisse et les a rendues plus dépendantes de lui, de son jugement. Il lui arrivait aussi de prétendre savoir mieux que la personne ce qui était bon pour elle et ce que Dieu attendait d'elle, sans prêter attention à ce qu'elle ressentait, ni à sa situation psychologique.

Il omettait fréquemment d'inviter à la conversion et ne donnait pas de critères objectifs de discernement. Selon la manière dont il percevait la personne et selon son degré d'emprise sur elle, ses conseils ont pu être assez différents et plus ou moins conformes à l'enseignement moral de l'Église. Certaines personnes ont ainsi été affermiées dans leur combat spirituel ; d'autres – notamment des auteurs d'abus sexuels – n'ont malheureusement pas trouvé auprès de lui les critères objectifs de discernement dont ils avaient besoin. Se tenant au simple fait de s'en remettre à la Vierge, certaines personnes accompagnées par M-D. Philippe se sont trouvées avec une conscience affaiblie et en sont venues à poser des actes dont elles devenaient incapables de percevoir la gravité.

La même inconscience de l'objectivité des situations se retrouve chez la plupart des personnes qu'il accompagnait et qui ont commis des abus. Même si on voit chez certains des limites plus restrictives, la seule limite clairement perçue par la plupart des auteurs d'abus de la congrégation Saint-Jean était la pénétration vaginale, considérée comme un acte strictement conjugal qu'il leur fallait par conséquent éviter¹. L'éjaculation, quant à elle, a été perçue par la plupart comme un échec humiliant, une preuve qu'ils n'étaient pas encore parvenus au stade de maîtrise et de pureté qu'ils prétendaient atteindre, avec la grâce de Dieu, et une faiblesse à remettre à la miséricorde de Dieu.

Tout en veillant à ne pas attribuer au père Philippe les abus commis par des personnes qu'il accompagnait – chacune conservant sa responsabilité et sa liberté –, on doit souligner que certains biais de l'accompagnement spirituel du père Philippe (dimension affective, prétention de connaître la volonté de Dieu sur la personne, manque d'attention à l'objectivité des actes et des situations, « miséricorde » inconditionnelle, etc.) ont affaibli les consciences et favorisé les abus.

3. Faible prise en compte de problèmes réels dans le discernement des vocations

Le père Marie-Dominique Philippe a voulu accueillir très largement au sein de la communauté Saint-Jean et a manqué de critères équilibrés de discernement pour l'accueil et l'accompagnement des vocations. Ces manques ont été relevés dès 1982 par dom Bernard de Terris, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de Lérins, chargé d'accompagner les frères de Saint-Jean : manque de discernement dans les vocations, manque de formation humaine et spirituelle d'autant plus importante pour une jeunesse fragile et souvent immature².

Sans définir des critères concrets de discernement de la vocation, le père Philippe a encouragé l'accueil des « jeunes d'aujourd'hui » avec leurs fragilités. Il a également mis en œuvre des principes dont il s'est plusieurs fois expliqué, opposant par exemple « un discernement à la manière de Marthe [Robin] », « dans une lumière divine », à un discernement « à la manière des psychanalystes », minimisant excessivement des critères extérieurs et humains.

En pratique, l'œuvre du discernement a souvent été quasiment réduite à l'exercice de la vie commune – qui éprouve la capacité du candidat à mener la vie religieuse. Le travail de discernement était

très docile, la supplier de ne faire et de n'agir que comme elle le veut, lui demandant d'être mise sous la mouvance du don de crainte pour qu'il n'y ait que des initiatives divines dans une totale passivité à son Action à Lui... En vous livrant de cette façon en totale docilité et obéissance – je crois qu'il faut alors être très docile non pas à ce que "lui" peut vous demander, mais à ce qu'Elle peut réclamer – et toujours vous référant à Elle. Comme cela il n'y a pas de danger de demeurer dans une obéissance littérale, trop matérielle, – et il n'y a pas de danger d'imprudence, si c'est Elle qui est là, et qui est présente très fort » (Lettre du père M-D. Philippe à M. Guéroult, 23 novembre 1950, III O 59 Eau vive 2, « L'Affaire », ADPF).

¹ Poser cette limite était sans doute une manière d'entretenir chez les victimes et pour eux-mêmes l'idée que ce qu'ils faisaient n'était pas d'ordre sexuel. Il est difficile de dire dans quelle mesure le père M.-D. Philippe est directement à l'origine de cette limite, qui pouvait être déduite à partir de certaines paroles sur l'instinct sexuel. Cependant, tous les abuseurs n'ont pas respecté cette limite. Certains, d'ailleurs, n'ont pas justifié leurs pratiques sexuelles de manière doctrinale.

² Sur ce sujet, il est très instructif de se reporter aux citations de Dom Bernard de Terris dans le rapport *Comprendre et guérir*, p. 156-158.

largement remis au candidat lui-même¹. Il serait caricatural de dire qu'aucun accompagnement n'était fait, et que les difficultés étaient totalement négligées ; cependant, il était rare qu'une difficulté soit considérée comme un obstacle à la vie religieuse, notamment sur le plan de la chasteté. Certains jeunes ont ainsi été encouragés à rester dans la vie religieuse, alors qu'ils s'ouvraient de difficultés objectives. La confiance en la « miséricorde de Dieu » semble avoir parfois tenu lieu de critère principal de discernement, indépendamment des aptitudes concrètes des personnes à vivre la vie religieuse².

M.-D. Philippe semble avoir perçu la « vocation » comme un fait indiscutable, d'ordre divin, auquel chacun peut avoir accès directement, intérieurement, sans qu'intervienne aucun discernement de tiers, en dehors du « père spirituel » dont la parole est considérée comme inspirée et infaillible. Dans cette logique, il faut tout mettre en œuvre pour « sauver » cette vocation, quitte à mettre la personne dans une situation bancale, voire dramatique. Le père spirituel est censé connaître, parfois mieux que l'intéressé, la volonté de Dieu sur celui-ci, ce qui revient souvent, dans la pratique, à choisir à sa place.

4. Conclusion

Certaines personnes se sont retrouvées sous l'emprise du père Marie-Dominique Philippe, celui-ci prenant trop de place dans leur vie et ne respectant pas suffisamment l'autonomie de la personne et son dialogue personnel avec Dieu³. La mise en dépendance qui en résultait a certainement favorisé les abus sexuels, qui ne sont finalement qu'une forme particulière de l'emprise, vécue par une partie seulement des personnes que le père M.-D. Philippe accompagnait. Même lorsqu'il n'est pas question d'abus sexuels, l'emprise et l'abus spirituel peuvent avoir des conséquences graves ; les personnes abusées sexuellement par M.-D. Philippe souffrent souvent davantage des conséquences de l'abus spirituel que de l'abus proprement sexuel. Ainsi, tandis qu'il a conduit de nombreuses personnes à donner leur vie à Dieu avec un grand enthousiasme, certaines personnes qu'il accompagnait ont été mises dans des situations impossibles à assumer. Parfois, elles se sont senties poussées au désespoir et leur relation avec Dieu en a été profondément abîmée.

II. LA PLACE DE M.-D. PHILIPPE DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN

Il est difficile de comprendre l'emprise exercée par M.-D. Philippe sans évoquer le rôle absolument central qu'il jouait dans la famille Saint-Jean.

A. Brefs repères historiques sur la famille Saint-Jean

Fondée en 1975, à Fribourg en Suisse, alors que le père Marie-Dominique enseigne à la faculté dominicaine de philosophie, la communauté des frères rejoint la France à partir de 1982. Une maison de formation est établie à Rimont (Saône-et-Loire), puis à Saint-Jodard (Loire) un an plus tard. C'est également à cette époque que sont fondées les communautés des sœurs contemplatives (1983) et des sœurs apostoliques (1984), ainsi que les premiers prieurés apostoliques des frères. A

¹ « Car il est bien difficile de discerner une vocation sans voir vivre quelqu'un, et je préfère toujours que ce soit l'intéressé qui, lui-même, s'aperçoive qu'il est incapable de mener ce genre de vie. Je préfère cela plutôt que de lui refuser d'essayer ; car, en général, ceux qui ont demandé à entrer ne peuvent pas comprendre qu'on le leur refuse » (M.-D. PHILIPPE, *Les trois sagesse*, *op. cit.*, p. 373).

² L'argument principal donné par le père Philippe pour l'intégration des sœurs mariales dans la famille Saint-Jean en 1995 est d'ailleurs significatif de ce point de vue : « Après un essai de vie religieuse, certaines jeunes filles ne peuvent pas continuer, et il faut qu'elles puissent être accueillies comme religieuses quelque part dans la miséricorde. » Autrement dit, il faut que les personnes refusées dans d'autres communautés puissent trouver une communauté religieuse qui les accueille. A partir du moment où quelqu'un ressent l'appel à la vie religieuse, rien ne doit y faire obstacle.

³ C'est peut-être à ce genre de situations que faisait allusion l'abbé de Lérins quand il écrivait que « la personnalité très forte du Père Marie Dominique crée dans certains jeunes une motivation pas assez personnelle ; elle n'est plus une réponse à Dieu, mais une réponse aveugle à un conseil » (Rapport sur la Communauté Saint Jean, 2 septembre 1982, dossier Lérins, AGCSJ).

partir des années 1990, des prieurés sont érigés un peu partout dans le monde. La famille Saint-Jean connaît un essor rapide et l'afflux de nombreuses vocations.

En 2001, le père Jean-Pierre-Marie est le premier prieur général qui succède au père Marie-Dominique, lequel décède en 2006. C'est en 2013 que le frère Thomas Joachim, élu prieur général en 2010, révèle des abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe. À la suite de cela, une commission d'écoute et d'accueil des plaintes (SOS abus) est créée. En 2019, le chapitre général des frères – autorité suprême de la congrégation – accentue nettement la prise de distance à l'égard de Marie-Dominique Philippe et commande la réalisation de ce rapport¹.

B. Un rôle de maître intellectuel, de fondateur, de prieur général, de père spirituel et de confesseur

1. Le maître intellectuel

La dimension intellectuelle joue un rôle essentiel dans l'histoire de la communauté. Les premiers frères, en effet, se sont retrouvés autour de l'enseignement du père M.-D. Philippe. Au début, il n'était pas vraiment question de fonder une communauté religieuse, mais plutôt de se regrouper pour recevoir au maximum l'enseignement du père M.-D. Philippe, qui apparaissait lumineux à ces jeunes qui voulaient donner leur vie au Christ. Alors que l'Église vivait une profonde remise en question, l'enseignement du père M.-D. Philippe paraissait à la fois neuf et enraciné dans la tradition de l'Église, il suscitait un grand enthousiasme.

Il n'est pas exagéré de dire que la famille Saint-Jean s'est formée autour de l'enseignement du père M.-D. Philippe, et que cet enseignement a constitué le cœur de la vie communautaire au moins jusqu'à sa mort en 2006. Ses enseignements et homélies étaient presque tous enregistrés sur des cassettes, puis des CD, que les frères et les sœurs diffusaient dans la communauté et à l'extérieur². Une équipe de sœurs contemplatives, sous la direction de sr Alix, était chargée de transcrire certains enseignements, qui pourraient, après relecture par le père M.-D. Philippe lui-même, faire l'objet d'une publication. D'autres personnes, souvent des frères et sœurs, assuraient des traductions en différentes langues³, afin de mettre à la disposition d'un maximum de personnes les enseignements du père M.-D. Philippe⁴.

2. Le fondateur

Bien qu'il soit naturel que le père M.-D. Philippe ait tenu une place particulière dans la communauté Saint-Jean en tant que fondateur, on peut dire que cette place a été majorée par une compréhension exagérée du rôle du fondateur dans une communauté. Avec le recul, plusieurs textes votés par les Chapitres généraux de 1997 et 2001 montrent la place démesurée que les frères lui ont accordée, non seulement comme maître intellectuel mais encore comme instrument de Dieu pour la communauté⁵.

Beaucoup d'éléments pouvaient donner à croire qu'il était légitime de faire confiance à cet homme : sa réputation de sainteté (surtout en interne de la famille Saint-Jean mais pas uniquement), le prestige de son statut de dominicain, ses liens d'amitié intellectuelle avec le pape Jean Paul II...Par

¹ À ce même chapitre général, le frère François-Xavier Cazali, ancien secrétaire de la commission SOS abus, est élu prieur général.

² La base de données recense 2140 séries de cours du père Philippe, représentant 23 658 heures. À cela il faudrait ajouter les homélies, les chapitres et d'autres interventions qui ont été enregistrées.

³ Une lettre de 2008 évoque des traductions en « plus de 13 langues », avec chacune un « comité de traduction » (lettre du maître des études, 1er octobre 2008, AGCSJ).

⁴ « Découvrir et développer la manière dont l'enseignement et le témoignage du père Philippe peuvent être reçus, approfondis, communiqués et "mis à disposition" de tous (frères, sœurs, oblats, amis...l'Église...et au-delà). Nous avons reçu gratuitement... comment allons-nous donner ? » (Lettre du maître des études, 14 septembre 2007, AGCSJ).

⁵ Trop longs pour être cités ici, les larges extraits disponibles dans le rapport Comprendre et guérir (p. 166-170) méritent d'être consultés.

le développement d'une piété filiale exagérée¹, s'est opérée une focalisation induite sur sa personne. La parole du père M.-D. Philippe était absolutisée par beaucoup de membres de la famille Saint-Jean.

Cette admiration exagérée n'a pas atteint le même degré chez tous les frères et n'a pas été partagée par tous, mais elle a marqué profondément la vie de la communauté². Au point d'agacer et d'inquiéter l'évêque responsable de la congrégation ainsi que le dicastère pour la vie consacrée, quoique ce dernier ait pris des positions ambivalentes à plusieurs reprises, demandant une chose puis l'annulant sans rester ferme dans ses décisions³. Suite à la révélation des abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe (2013), les frères de Saint-Jean ont fini par reconnaître publiquement avoir idéalisé leur fondateur⁴.

3. Le prieur général

Le père M.-D. Philippe est devenu assez naturellement le premier prieur général de la communauté des frères. Pourtant, à de multiples reprises, depuis 1986, l'autorité (abbatiale, épiscopale et romaine) a invité le père M.-D. Philippe à préparer sa succession, et à se retirer au plus tôt du gouvernement de l'institut, étant bien entendu qu'il pourrait continuer à assumer son rôle de fondateur jusqu'à sa mort. Les autorités n'ont cependant pas donné d'ordre formel interdisant aux frères de Saint-Jean d'élire le père M.-D. Philippe comme prieur général. Elles semblent plutôt avoir voulu respecter leur droit d'élire qui ils voulaient, tout en comptant sur la capacité du père M.-D. Philippe à se retirer. Le père M.-D. Philippe donnait à beaucoup l'impression qu'il était détaché du pouvoir ; la réalité semble plus complexe que cela. Il ne semble pas avoir vraiment envisagé de passer la main avant de s'y être résigné en 2001 sur la demande expresse de l'Église. Que les raisons en soient intellectuelles (conception de son rôle de fondateur, de la paternité, de l'instrumentalité, de la conduite de l'Esprit Saint), ou psychologiques (peur d'avoir à obéir à un autre, besoin narcissique de rester au centre de la vie communautaire et de se sentir indispensable⁵, besoin de garder le contrôle, etc.), et même s'il n'en a pas été lucide, les faits conduisent à la conclusion qu'il s'est comporté en général de manière suffisamment ambiguë pour finalement rester prieur général.

L'attitude de la majorité des frères, qui semblent avoir été eux aussi incapables d'envisager un changement de prieur général, n'a pu que le conforter dans cette posture. Cette question laisse apparaître chez le père M.-D. Philippe, comme chez ses disciples, une difficulté à écouter vraiment la hiérarchie ecclésiale quand elle n'allait pas dans le sens désiré⁶. Il a sans doute considéré que les signes de soutien du pape⁷ étaient plus importants que les points de vue de l'évêque d'Autun et du dicastère pour la vie consacrée, qui pourtant étaient basés sur une connaissance plus concrète de la communauté. Cela a eu pour résultat, du point de vue des abus, de laisser longtemps au père M.-D.

¹ En communauté, il était appelé « Le Père ». On peut noter la réaction de Mgr Ségué à cette exagération ; voir : *Comprendre et guérir*, p. 190-191.

² Certains en sont venus à faire des distinctions entre ceux qui étaient vraiment ses fils et les autres, parfois considérés comme « infidèles au père ».

³ Voir par exemple : *Comprendre et guérir*, p. 186, 191, 193-200.

⁴ Au lendemain du chapitre général de 2013, le prieur général, le frère Thomas, écrivait aux laïcs proches de la communauté : « Nous avons ensuite approfondi la distinction entre le charisme du fondateur et sa personne. À cette occasion certains ont reconnu qu'ils n'avaient pas été indemnes d'une certaine idéalisation » (Lettre de fr. Thomas aux oblats, amis et proches de la communauté, 13 mai 2013, AGCSJ). Mais c'est surtout le chapitre général de 2019 qui a constitué un tournant de ce point de vue, avec une prise de distance très nette par rapport au père Marie-Dominique Philippe : « L'ensemble du Chapitre général condamne sans aucune ambiguïté les actes d'abus sexuels du P. Marie-Dominique Philippe et de certains frères. Nous sommes consternés de cette part de notre histoire. Le travail de vérité que nous avons engagé depuis plusieurs années concernait d'abord notre fondateur et son enseignement. Le Chapitre comprend qu'il faut prendre aussi en compte des lignes d'influence ayant favorisé l'emprise et des abus dans notre Communauté. Il faut considérer aussi que les abus sexuels ont souvent été accompagnés ou précédés d'abus de conscience et de pouvoir » (Message final de la première session).

⁵ Un frère témoigne : « Il faisait référence toujours au père Dehau qui lui disait de ne pas accepter d'avoir l'autorité. Je le lui rappelais : "Pourquoi vous nous avez toujours dit ça, et avez-vous accepté l'autorité ?" Pour lui, ne pas avoir l'autorité, c'est comme si on le déconsidérait » (ACASJ).

⁶ Sur le rapport complexe de M.-D. Philippe à l'obéissance et à l'institution, voir *Comprendre et guérir*, p. 201-206.

⁷ Ces signes de soutien ne signifient pas que Jean Paul II ait encouragé directement le père Philippe à rester prieur général. Le père Philippe semble avoir considéré pendant longtemps que tant que le pape ne lui demandait pas de quitter sa charge, c'est qu'il devait la garder.

Philippe la possibilité d'étouffer des plaintes, comme nous le verrons plus loin, et de garder le plus possible le contrôle de la gestion des affaires de mœurs ; sous cet aspect, le fait qu'il soit resté prieur général, malgré l'insistance de Mgr Séguy¹, a eu de graves conséquences.

4. La confusion des niveaux

Les abus sexuels ont ainsi été grandement facilités par la multiplicité des places que le père M.-D. Philippe occupait : fondateur, prieur général, enseignant principal, mais aussi confesseur et père spirituel pour de nombreux frères (surtout dans les premières générations). En pratique, le père M.-D. Philippe n'était confronté à quasiment aucune limite dans la famille Saint-Jean².

Le fait d'être à la fois supérieur et accompagnateur spirituel de nombreux frères a perturbé aussi bien son gouvernement que son accompagnement spirituel. Bien souvent, son interlocuteur ne savait pas sur quel plan il se situait.

Certains traits de sa personnalité (besoin de se sentir approuvé et admiré, difficulté à dialoguer avec quelqu'un qui a une position différente ou à accepter une divergence de vues, difficulté à se situer face à une autorité et face à l'institution, etc.) ont eu de graves conséquences sur son discernement, sa capacité à gouverner une communauté et à accompagner les personnes.

C. Interventions dans le gouvernement et la vie des sœurs

Pour comprendre la place centrale du père M.-D. Philippe dans l'ensemble de la famille Saint-Jean, il est nécessaire d'évoquer la place qu'il a prise dans le gouvernement des sœurs.

1. Une conception ambiguë de la femme

L'enseignement du père M.-D. Philippe sur la femme a été marqué par une certaine idéalisation, liée à sa dévotion mariale héritée du père Dehau. Sa vision, dont il ne s'agit pas ici de discuter de la pertinence, a pu avoir des conséquences sur sa manière de considérer les femmes, la manière dont les sœurs ont pu vivre leur féminité et la considération de la place des deux communautés de sœurs au sein de la famille Saint-Jean³.

Quant à son attitude concrète envers les femmes, les témoignages sont assez contradictoires : certaines se sont senties très respectées et écoutées ; d'autres, au contraire, se sont senties méprisées. Les abus sexuels eux-mêmes ainsi que le peu de considération qu'il a montré à ses victimes quand il les rejetait manifestent évidemment aussi une indifférence ou un certain mépris.

On peut dès lors constater une ambivalence significative dans l'attitude du père M.-D. Philippe par rapport aux femmes en général : d'un côté une grande idéalisation et des comportements respectueux, mais aussi des agissements qui ont causé de graves blessures et un sentiment d'être méprisées.

¹ Mgr Raymond Séguy (1929-2022) a été évêque de Gap (1981-1987), puis d'Autun (1987-2006). En tant qu'évêque d'Autun, il était l'ordinaire, c'est-à-dire l'autorité ecclésiastique, de la Congrégation Saint-Jean et de la Congrégation des Sœurs apostoliques de Saint-Jean.

² En particulier, la distinction entre *for interne* et *for externe* était inopérante dans son cas, comme il l'a dit lui-même : « Le fondateur est là comme père et au-dessus de la distinction du *for interne* et du *for externe*. C'est en tant que fondateur que, même étant Prieur Général des Frères, je peux confesser tous les frères qui le veulent. C'est une permission de Rome. Car normalement, le Prieur Général ne peut en même temps être confesseur habituel des frères. La paternité spirituelle est bien plus importante pour moi que le fait d'être Prieur Général ». (Chapitre général des sœurs apostoliques, septembre 1989, ASAP). Il n'a pas été possible de savoir à quelle permission le père Philippe se référait. Aucun document dans les archives de la congrégation ne permet d'étayer cette affirmation, dont c'est la seule attestation que nous ayons trouvée. Peut-être fait-il allusion à une conversation avec un préfet ou un secrétaire de dicastère.

³ Il considérait la femme comme le sommet de la création, Marie comme la Femme par excellence, celle qui faisait la même œuvre rédemptrice que son Fils, dans la plus haute coopération d'une créature à l'œuvre de Dieu ; mystère d'accueil et d'abandon, de maternité, de compassion, de miséricorde, dans une dépendance totale à Jésus.

2. Rapports avec la communauté des sœurs contemplatives

Le père M.-D. Philippe ne semble pas être beaucoup intervenu dans le gouvernement des sœurs contemplatives, puisque sr Alix en avait pris la direction dès le début, en 1982¹. Lui-même ne prétendait pas diriger une communauté féminine. Cette communauté s'est en réalité constituée autant à partir de l'idée que sr Alix se faisait de la vie contemplative que de l'enseignement du père M.-D. Philippe. Quant au mode de vie concret, au moins au début, c'est sr Alix qui décidait, en concertation avec le père M.-D. Philippe et en se réclamant de son autorité². Quelle qu'ait été la part exacte prise par lui dans les décisions de sr Alix, le père M.-D. Philippe avait de toute façon une grande influence : il donnait une orientation spirituelle à travers des chapitres et des conférences, qui véhiculaient sa propre conception de la vie religieuse féminine et contemplative. Ses enseignements ont profondément marqué les sœurs³.

3. Rapports avec la communauté des sœurs apostoliques

L'histoire des interventions du père M.-D. Philippe chez les sœurs apostoliques est très différente. Au point de départ, il est beaucoup intervenu. Il n'y avait pas chez elles de personne expérimentée dans la vie religieuse, comme sr Alix pouvait l'être, du moins en apparence, chez les sœurs contemplatives. De plus, le père M.-D. Philippe n'a jamais eu la même proximité avec les supérieures générales des sœurs apostoliques, qui le recevaient d'abord comme le fondateur de la communauté, « dans un regard de foi ». Les archives des sœurs apostoliques montrent que le père M.-D. Philippe participait beaucoup aux conseils et aux chapitres généraux durant les premières années. Il ne cherchait pas forcément à imposer ses idées, ne se sentant pas très compétent pour la vie religieuse féminine, mais il était évidemment difficile d'aller contre son avis quand il en exprimait un. Cependant, là aussi, il s'occupait plutôt des grandes orientations et de l'aspect spirituel, même s'il pouvait donner son avis pour des questions concrètes.

L'influence du père M.-D. Philippe chez les sœurs apostoliques se faisait non seulement par son enseignement et par sa participation aux instances de gouvernement, mais encore par les rencontres personnelles. Les premières sœurs avaient l'habitude de s'adresser directement au père M.-D. Philippe qui les accompagnait souvent depuis des années. Les supérieures ont eu du mal à trouver leur place, puisque les sœurs se réglaient davantage sur ce que leur disait le père M.-D. Philippe, et comme il avait tendance à s'adapter, cela a mis beaucoup de confusion dans la communauté au point de départ. Il pouvait dire à une sœur que la prieure générale devrait démissionner, tout en se défendant ensuite de l'avoir dit. Il est arrivé plusieurs fois que le père M.-D. Philippe dise à une sœur de ne pas se confier à sa supérieure, notamment en ce qui concernait les abus sexuels, sous prétexte que la supérieure ne pouvait pas comprendre. Il a même répondu à des supérieures qui s'inquiétaient à propos de sœurs (victimes) qui leur étaient confiées et qui semblaient aller de plus en plus mal qu'il était au courant et qu'il s'occupait personnellement de ces sœurs. Ces interférences ont empêché les supérieures de comprendre ce qui se passait.

¹ Il n'a pas été possible de consulter les archives des sœurs, dont une partie a d'ailleurs été détruite. Cela aurait sans doute permis de mieux évaluer dans quelle mesure la participation du père Philippe à des chapitres généraux ou des conseils a pu être déterminante.

² Il a également rédigé la règle de vie des sœurs avec sr Alix.

³ La place du père M.-D. Philippe chez les sœurs contemplatives ne se résume pas à ses propres interventions ; sr Alix a donné au père M.-D. Philippe une importance démesurée dans la vie des sœurs, au point que leur vie spirituelle ait parfois paru être centrée plutôt sur lui que sur Dieu. C'est en tout cas ainsi que certaines l'ont vécu. Dans la famille Saint-Jean, certains ressentaient un malaise, et l'attribuaient plus ou moins consciemment à leur incapacité à « y arriver », « à faire comme » les frères ou sœurs aînés, admirés. Le sentiment d'incapacité fait douter de soi, et c'est sans doute aussi pour cela que l'emprise suscite facilement la désespérance. Alors qu'on ne leur donnait pas ou très peu de formation sur la Bible, les auteurs spirituels et les pères de l'Église, les sœurs étaient invitées à noter les paroles du père M.-D. Philippe et à s'en nourrir. Dans la communauté, les sœurs étaient priées de montrer extérieurement les signes de leur attente à l'égard du père M.-D. Philippe. Une sœur témoigne : « il fallait que nous trouvions très dur de manquer un seul de ces cours. Nous aurions dû le ressentir comme une privation douloureuse (sinon nous manquions de fidélité au P. Philippe !) ».

À un moment donné, difficile à dater précisément, le père M.-D. Philippe s'est éloigné des sœurs apostoliques¹. Sans avoir rompu les liens avec elles, il venait moins les visiter dans leur maison-mère et noviciat à Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire). Cet éloignement était sans doute plutôt de nature affective et n'empêchait pas les sœurs de suivre ses enseignements, ni de garder un lien personnel avec lui. Le rapprochement des sœurs apostoliques avec l'évêque d'Autun semble avoir été ressenti par le père M.-D. Philippe comme un manque de confiance à son égard. Ce qui est certain, c'est que pendant longtemps certaines sœurs apostoliques se sont senties mal aimées par le père M.-D. Philippe. Beaucoup en ont témoigné. Elles sentaient que les sœurs contemplatives étaient préférées par le père M.-D. Philippe. À la fin de sa vie, cependant, alors que sa relation avec les sœurs contemplatives s'était compliquée, le père M.-D. Philippe s'est rapproché des sœurs apostoliques. Il a enseigné à Semur jusqu'à sa mort, en 2006. Sans doute se sentait-il mieux reçu comme fondateur.

4. Son rôle dans les relations entre les deux communautés

Au long des années, la relation entre les sœurs contemplatives et les sœurs apostoliques a été marquée par la jalousie, parfois le mépris, et le père M.-D. Philippe n'y est pas totalement étranger.

En valorisant de manière privilégiée l'aspect contemplatif de la vocation féminine, le père M.-D. Philippe semblait donner une priorité aux sœurs contemplatives. Sr Alix jouait certainement de cela pour alimenter un certain mépris des sœurs contemplatives pour les sœurs apostoliques². Même publiquement, une certaine primauté honorifique était souvent donnée aux sœurs contemplatives, par exemple dans les places données aux unes et aux autres à la messe : il semblait normal que les sœurs apostoliques soient souvent placées derrière les sœurs contemplatives. Dans les événements et rassemblements de la famille Saint-Jean, les pèlerinages organisés, les sœurs apostoliques pouvaient sentir qu'elles n'étaient pas considérées de la même façon.

¹ Cet éloignement était ressenti douloureusement. Les sœurs apostoliques cherchaient à se montrer fidèles au père Philippe. Elles avaient peur qu'il ne vienne plus chez elles. « Pour les novices et professes temporaires il n'y avait pas le choix d'aller voir le P. Philippe. "Tricher" pour ne pas le voir était considéré comme une désobéissance. En fait on avait l'impression de commettre un crime » (témoignage d'une sœur). Une ancienne sœur dit qu'elle avait été culpabilisée de ne pas aller voir le père : « On nous relançait pour remplir les listes d'entretien parce que les sœurs avaient peur qu'il ne vienne pas à Semur. » À leurs yeux, le père Philippe était « rempli de sagesse et de discernement : les sœurs recevaient ses conseils et suggestions comme la volonté de Dieu pour elles. Les frères encourageaient beaucoup le recours au père Philippe pour toutes les questions de discernement de vocation [...]. Les supérieures n'hésitaient pas à citer largement le père Philippe pendant les chapitres de communauté et nous avions souvent lors de fêtes liturgiques des occasions de piocher des citations du père Philippe. Cela favorisait chez les sœurs la conviction forte que le père Philippe était un saint » (Témoignage d'une sœur).

² Cela ne signifie pas que toutes les sœurs contemplatives aient partagé ce mépris, qui n'était pas généralisé en réalité.

LES ABUS SEXUELS DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN (1975-2022)

I. LES ABUS COMMIS PAR DES FRÈRES

A. Nature et quantification des abus sexuels commis par des frères

Sans compter les victimes du père Marie-Dominique, ni les quelques personnes abusées sexuellement par des sœurs¹, au moins 167 personnes (majeures ou mineures) ont subi des abus sexuels de la part de 72 frères². Parmi ces derniers, 9 (dont 5 prêtres) ont commis des abus sur des mineurs de moins de 15 ans³ ; 12 (dont 7 prêtres) sur des mineurs âgés de 15 à 18 ans ; 51 (dont 40 prêtres) sur des personnes majeures uniquement.

Ces abus recouvrent des faits dont la nature varie sensiblement : paroles de sollicitation ou de harcèlement, gestes divers (baisers, caresses sur le corps, sur les seins), actes génitaux (attouchements génitaux, masturbations), viols (fellation, pénétration anale ou vaginale)⁴. Dans plus de la moitié des cas, les faits ne concernent qu'une seule victime ; certains frères ont pourtant abusé de plusieurs personnes, parfois de manière concomitante.

L'extension des abus peut être distinguée selon trois périodes :

- 1975-1990 : on n'y recense aucun abus sur mineurs, mais déjà une bonne dizaine d'abus sur majeurs, ainsi que des faits où l'abus n'est pas clairement établi mais qui comportent des actes sexuels avec des justifications liées à la doctrine du père M.-D. Philippe. Les victimes sont principalement des sœurs et des frères.

¹ 6 sœurs ont été identifiées comme auteurs d'abus sexuels.

² Parce que certains d'entre eux sont morts ou ont quitté la Congrégation, ce nombre ne doit pas être évalué en fonction du nombre de frères actuellement dans la Communauté, mais en se référant aux 871 personnes ayant fait profession au sein de notre Institut. Sur les 72 frères ayant commis des abus : 35 sont sortis ou ont demandé à sortir de la communauté, soit presque la moitié ; 6 ont été condamnés par un tribunal étatique, à notre connaissance 10 enquêtes sont encore en cours et au moins 12 plaintes ont été classées sans suite par le parquet ; 18 frères ont été reconnus coupables lors d'une procédure canonique (6 prêtres ont été renvoyés de l'état clérical ; 12 ont reçu une peine temporaire) ; 7 prêtres ont demandé à quitter l'état clérical et la vie religieuse, avant le jugement, ce qui a mis un terme à la procédure ; 7 procédures canoniques sont encore en cours à notre connaissance (deux procédures concernant des anciens frères ne relèvent pas de la congrégation Saint-Jean) ; 4 frères ont été renvoyés de la communauté (dont 2 qui n'étaient pas renvoyés de l'état clérical) ; 21 ont fait l'objet d'une sanction disciplinaire.

³ Sur ces 9 frères, 4 d'entre eux ont également commis des abus sur des mineurs de plus de 15 ans, mais sont comptés ici en se référant à la victime la plus jeune.

⁴ Voir le récapitulatif des statistiques en annexe du rapport.

- 1990-2006 : elle comprend une extension des abus, notamment dans les prieurés apostoliques où se produisent les 2/3 d'entre eux. Ils concernent principalement des femmes majeures (religieuses ou laïques). Au cours de cette période apparaissent les premiers abus sur mineurs.
- 2006 à 2022 : les abus continuent puis diminuent sensiblement, sans pourtant s'arrêter¹. Ces années sont marquées par la prise de conscience progressive d'un problème « systémique » dans la communauté et par la révélation des abus commis par le fondateur. Au cours de cette période, des procédures internes sont mises en place, en coopération avec la justice civile et canonique ; les affaires sont progressivement traitées de manière plus responsable et objective.

1. Les abus commis dans les maisons de formation

De nombreux abus ont été commis dans les maisons de formation, par des formateurs ou des personnes ayant autorité, parfois par des frères confesseurs n'ayant pas d'autorité religieuse directe sur la victime autre que le sacerdoce. Au moins une dizaine de formateurs, y compris le père Philippe et sr Alix, ont commis des abus sur des frères ou sœurs en formation. Entre 1975 et 1990, on recense au moins 3 victimes ; 44 entre 1990 et 2006² ; 24 pour la période de 2006-2022³. La plupart des victimes sont des frères et sœurs en formation, mais pas uniquement.

La position de formateur, avec la confiance qu'elle entraîne, a joué évidemment un grand rôle dans ces abus, de même que la justification intellectuelle des gestes ou la confiance que le père M.-D. Philippe avait manifestement dans ces formateurs ainsi que la confiance qu'il recommandait aux victimes qui parfois s'interrogeaient sur la nature des actes posés. Les faits ont souvent eu lieu dans le bureau du formateur, dans le cadre de sa fonction de formation, ou dans un parloir, dans le cadre de l'accompagnement spirituel⁴. L'asymétrie de la relation fausse le consentement, qui est parfois sollicité de manière subtile en donnant les apparences de la délicatesse et du respect de la liberté. Les victimes parlent souvent de la peur que leur inspirait leur abuseur, et qui les a fait accepter des actes qu'en réalité elles auraient voulu refuser.

Ces abus commis par des formateurs sur des personnes en formation et justifiés⁵ ont eu des conséquences particulières, car les consciences des jeunes religieux abusés ont été faussées, ainsi

¹ Le nombre d'abus commis dans la famille Saint-Jean entre 2006 et 2022 est encore élevé, mais il est marqué par une diminution. Plus on avance dans la période, plus le nombre d'abus connus diminue, et cette évolution a été amorcée un peu avant 2013. Cela pourrait s'expliquer en partie par le fait que des abus récents n'aient pas encore été dénoncés, puisque les victimes ont souvent besoin de temps pour prendre conscience des abus et en parler. On peut toutefois espérer que la révélation des abus commis par des frères, et notamment par le père M.-D. Philippe (en 2013), ainsi que le progrès dans la formation des frères, ait permis une diminution des abus. La typologie des victimes a aussi évolué : les jeunes femmes représentent une proportion moindre qu'à la période précédente, et les abus sur mineurs de moins de 15 ans ont presque cessé au cours de cette période. Le fait le plus marquant semble être la quasi-disparition des abus commis par les formateurs sur des religieux en formation : on peut espérer que cela restreigne le risque de transmission des pratiques abusives.

² 20 à Saint-Jodard, 12 à Rimont, 8 à Semur, 3 à Saltillo, 1 à Princeville.

³ Ceux-ci ont lieu à Saint-Jodard, Rimont, Princeville et Monterrey.

⁴ Il est arrivé que des jeunes frères et sœurs en formation soient invités à passer un moment ou même toute la nuit dans la cellule d'un formateur. Certains n'ont pas accepté cette proposition, mais d'autres se sont laissés convaincre, parfois au terme d'un grand chantage affectif et d'une argumentation persuasive. Une sœur qui avait peur d'être surprise a interprété l'absence de frères dans les couloirs pendant ses allées et venues pour rejoindre un frère dans sa cellule comme une « confirmation que c'était bien une permission divine ».

⁵ D'après les témoignages, les justifications employées étaient plutôt basées sur la philosophie de l'amour d'amitié que sur des thèmes mystiques. Il s'agissait prétendument de gestes de « tendresse », qui étaient « purs » car sans pénétration. « La tendresse, c'est une manière d'exprimer l'amour. La nudité, c'est le don ». « L'amour passe par les gestes ». Ces gestes pouvaient aussi être suggérés comme des gestes de guérison intérieure. Dans certains cas, il y a eu de véritables déclarations d'amour, alors même que le frère pouvait vivre d'autres relations en même temps. Parfois, les justifications pouvaient être spirituelles. Un frère a ainsi fait une référence au retour du fils prodigue, que son père « couvre de baisers » (Lc 15, 20). À une sœur qui lui confiait être troublée par les désirs sexuels que suscitaient ses agissements, un frère a répondu que c'était peut-être la Sainte Vierge qui voulait cela et qu'il fallait prier. L'autorité du père M.-D. Philippe servait aussi parfois de justification.

que leur conception de la vie religieuse, comme leur capacité à choisir cet état de vie librement et en toute lucidité.

Paradoxalement, la volonté de la congrégation d'avoir une formation poussée en philosophie s'est accompagnée d'un manque d'attention à la formation humaine. La psychologie, sans être complètement ignorée, était méprisée, comme traitant du « conditionnement », et ainsi largement disqualifiée. La méfiance envers la psychologie a empêché la prise de conscience de travers étonnamment proches de l'esprit 68 que les frères critiquaient. Les liens sentimentaux entre frères et sœurs semblent avoir été assez courants au cours des premières décennies, avec une confusion entre amitié spirituelle et relation amoureuse. Le manque de cadre, l'absence de repères clairs dans le domaine de la chasteté et des carences dans la formation ont ainsi permis qu'un nombre important de frères et sœurs vivent des relations d'amitié qui pouvaient comporter une dimension sentimentale et amoureuse, avec ou sans gestes intimes.

Certains ont ainsi pensé mettre en pratique l'enseignement du père Philippe sur l'amitié en initiant des relations au sein desquelles des paroles et des actes sortaient du cadre posé par le vœu de chasteté tel que l'Église le comprend, et ils y ont parfois été encouragés par l'accompagnement du père Philippe¹. A tout le moins, l'enseignement du père Philippe, qui avait tendance à appliquer à toute amitié certains éléments caractéristiques d'une relation amoureuse, a suscité dans un milieu de formation à la vie religieuse des désirs qui n'étaient pas compatibles avec la vie religieuse et entraîné beaucoup de confusions, favorisant les liens non chastes et même les abus sexuels. Il ne faudrait pas en déduire que tous les frères et sœurs aient vécu de tels liens affectifs durant leurs années de formation. La plupart semblent en avoir été préservés, que ce soit par leur éducation familiale, leur formation chrétienne, leur maturité humaine ou encore parce qu'ils étaient bien accompagnés ou pour d'autres raisons. Il n'est pas possible d'estimer la proportion de personnes concernées².

Le milieu dans lequel les frères et les sœurs étaient formés était en partie malsain. Le dynamisme apparent des maisons de formation, avec la joie et l'enthousiasme de la jeunesse, cachait de grands malaises. Les départs furent d'ailleurs nombreux à cette époque³, et certains étaient liés à des abus subis, sexuels ou non. Les premiers pas dans la vie religieuse ont parfois été complètement faussés par ces abus⁴. Il ne faudrait pas croire pour autant que tous les formateurs aient été malsains et aient coopéré consciemment à ces déviances. Certains ont même essayé d'améliorer les choses, mais un réel assainissement aurait supposé une prise de conscience de ce qui se passait réellement et de l'aspect systémique de problèmes qui étaient considérés comme des cas individuels.

2. Les abus sur des personnes laïques

Comme il a déjà été dit, de nombreux abus ont été perpétrés dans les prieurés apostoliques. Un nombre significatif d'entre eux concernaient des femmes majeures – pour la plupart entre 18 et 30 ans – qui avaient une forte demande spirituelle, qui fréquentaient les prieurés des frères de Saint-Jean très régulièrement, dans le cadre d'une « école de vie » (année de formation chrétienne), ou pour des temps forts comme des camps ou des sessions de formation, ou encore dans le cadre paroissial. Dans de nombreux cas, une forte emprise s'est alors établie, qui a permis aux frères de profiter de la situation pour poser des gestes d'abus, souvent de manière progressive, et avec des

¹ Il faut souligner que beaucoup d'autres ont intégré l'enseignement du père Philippe sur l'amitié sans y voir d'encouragement à entretenir des relations ambiguës.

² Dans les commencements de la communauté, beaucoup de frères ont eu une formation incomplète, y compris au niveau des études. Certains ont été ordonnés en ayant fait moins de deux ans de théologie. Paradoxalement, la confiance en la solidité de la formation donnée par le père Marie-Dominique Philippe a parfois eu pour conséquence d'abrégé la formation intellectuelle, et donc aussi religieuse et spirituelle. Plusieurs fois, le père Philippe n'a pas hésité à accepter la profession ou l'ordination d'un frère dont il savait explicitement qu'il vivait de graves difficultés à l'égard du vœu de chasteté.

³ 159 profès ont quitté la communauté des frères de Saint-Jean entre 1990 et 2006.

⁴ Une ancienne sœur rapporte ainsi son noviciat : « D'une manière extérieure, j'essayais de sauver les meubles en donnant une image de moi joyeuse, alors qu'à l'intérieur je sentais une cassure. Au début du noviciat, je m'étais dit : il faut que je fasse comme tout le monde, comme ça personne ne va me demander ce que j'ai » (ACASJ).

justifications intellectuelles auxquelles ces jeunes femmes étaient d'autant plus sensibles qu'elles avaient pu être réellement éclairées par ces frères sur certains points.

Les frères ayant commis ces abus bénéficiaient de l'aura de la communauté Saint-Jean, ils se servaient de l'enseignement du père Philippe, ils étaient parfois approuvés par leurs pères spirituels. L'emprise qui s'est instaurée était de la même nature que celle qui a été constatée pour les abus commis par les formateurs à la vie religieuse. On retrouve les mêmes justifications, la même défaillance de l'accompagnement spirituel et du ministère de confesseur, et les mêmes pratiques, à l'exception des quelques cas de rapports sexuels complets (qui ont peut-être paru possibles à certains dès lors que ces femmes n'étaient pas consacrées).

Les conséquences de ces abus sur des personnes majeures ont été différentes selon les personnes : perte de la vocation, culpabilité, trauma d'avoir eu sa première expérience sexuelle avec un prêtre, célibat non désiré, difficultés dans la vie affective et sexuelle, difficultés d'ordre spirituel... De nombreuses victimes ont dû suivre ou suivent encore une thérapie. Certaines sont devenues anorexiques, ont été hospitalisées dans un service de psychiatrie, ont été tentées par le suicide ou ont effectivement tenté de suicider. Le rapport de la Commission SOS abus en 2019 décrivait ainsi les conséquences sur les victimes :

Les conséquences pour les victimes ne se limitent pas aux blessures causées par les gestes. Les justifications, la relation paternelle ou d'autorité en général, le prestige intellectuel et spirituel des auteurs des abus, ont aussi des conséquences très néfastes pour la victime.

Une conséquence fréquente que nous avons constatée est l'ambiguïté des sentiments dans laquelle la victime se trouve engluée, éprouvant à la fois de l'attachement pour son abuseur et une grande colère pour l'injustice qui lui a été faite.

La psychologue de la Commission a relevé le parallélisme entre le traumatisme constaté dans les cas d'abus par un père spirituel et les ravages causés par un inceste. Mais aux conséquences physiques et psychologiques destructrices s'ajoute l'angoisse de la perte de repères au plan spirituel. C'est non seulement le corps et le psychisme qui sont endommagés, mais le noyau le plus intime de la personne et donc son identité tout entière.

Les victimes portent le plus souvent un douloureux conflit de loyauté à l'égard du frère qui, par ailleurs a parfois fait du bien dans leur vie et peuvent se culpabiliser par rapport à ce qui s'est passé. La culpabilité induite est augmentée lorsque le comportement extérieur du frère était empreint de douceur et de respect, qu'il s'est efforcé de demander la permission de la personne pour aller plus loin, ou même qu'il a dit à la personne qu'il lui laissait l'initiative des gestes. Pour cette raison aussi, entreprendre une démarche pour parler de ce qui est arrivé est une épreuve considérable¹.

3. Les abus sur mineurs

À ce jour, 45 victimes mineures ont été identifiées (25 de moins de 15 ans, 20 de plus de 15 ans), pour des actes commis par 21 frères.

Les abus sur des mineurs âgés de 15 à 17 ans sont assez semblables à ceux commis sur des jeunes majeurs, notamment du point de vue du mode opératoire et des justifications. Les faits, notamment à l'égard des filles, s'inscrivent souvent dans le cadre d'un accompagnement spirituel (incluant parfois le sacrement de pénitence) et ont souvent été justifiés. Les actes ne sont pas toujours connus exactement ; peuvent déjà être énumérés : harcèlement, étreintes, caresses, baisers, attouchements (souvent par-dessus les vêtements et parfois en dessous), masturbation, proposition de rapport sexuel, et au moins un cas où le frère s'est frotté tout habillé sur la personne en simulant des actes sexuels. Pour plusieurs, il ne s'agit pas d'actes uniques, mais d'actes qui s'inscrivent dans des relations qui ont duré plusieurs mois, voire plusieurs années, et au cours desquelles une véritable emprise s'est instaurée.

Les abus sur des mineurs de moins de 15 ans concernent 25 enfants âgés de 7 à 14 ans. Il s'agit d'un minimum, non seulement parce qu'on peut estimer que des victimes ne se sont pas encore signalées, mais aussi parce que le nom et l'âge de certaines victimes dont des tiers ont parlé aux autorités n'ont

¹ Rapport de la Commission SOS abus 2019.

pas pu être précisés. Dans plusieurs cas, les faits sont mal connus de la congrégation Saint-Jean, soit parce que les victimes se sont adressées de préférence à la justice étatique, soit parce que les enquêtes sont en cours. Il s'agit parfois d'un acte unique et les justifications sont alors soit inexistantes, soit réduites à quelques paroles (les plus jeunes victimes relèvent de ce cas de figure) ; dans d'autres cas, les abus ont eu lieu dans une relation de confiance, ayant duré plusieurs mois ou plusieurs années, et ont parfois comporté des justifications plus élaborées.

Les conséquences de ces abus, quand elles sont connues, ont été parfois dramatiques, comme le montre cet extrait d'un article de presse rapportant les paroles d'une victime lors d'un procès :

Rassemblant toutes ses forces pour raconter l'impensable, Charlotte¹ exprime comment le doute et la culpabilité ne cesseront de la tarauder depuis ce jour « où la vie a basculé ». « Je savais qu'il m'avait fait un truc mais je ne savais pas si c'était bien ou mal. Pour moi, un adulte, qui plus est religieux, ne pouvait commettre le mal, d'autant plus que je l'admirais, alors qu'un enfant fait forcément des bêtises. »

Elle garde alors le silence et s'emmure dans une souffrance indicible. La petite fille blagueuse n'a plus le goût de vivre : « J'avais d'autant plus honte de ce qui s'était passé que, sur le moment, j'avais éprouvé du plaisir. »

Au fil des ans, elle poursuit une lente entreprise de destruction d'elle-même. Des automutilations, des scarifications, des brûlures au deuxième degré avec un fer à repasser, quatre tentatives de suicide².

Ces agressions ont eu de graves conséquences sur toutes les victimes, bien qu'elles ne soient pas toujours identiques. Plusieurs ont rapporté de graves difficultés dans leur vie affective, leurs études et leur vie professionnelle, dont elles attribuent l'origine à l'abus subi dans leur enfance. Certaines ont dû faire de longues thérapies et sont toujours dans une situation précaire aujourd'hui, psychologiquement et parfois financièrement. Ces abus sexuels ont eu aussi parfois de graves conséquences familiales.

Malgré leur nombre conséquent, on peut noter que les cas d'abus sur mineurs de moins de quinze ans relèvent surtout de la problématique personnelle de leurs auteurs (tendance pédophile, attirance pour les jeunes adolescents). Ils sont assez différents de ce que nous avons vu jusqu'ici pour les mineurs de plus de quinze ans ou les majeurs, dans la mesure où la part des justifications doctrinale est faible ou inexistante. Ils ne sont pourtant pas tout à fait sans lien avec les problèmes systémiques de la famille Saint-Jean, notamment à cause de la déficience dans le discernement des vocations, la vigilance, le traitement des plaintes et l'accompagnement des agresseurs. Dans quelques cas, le père Philippe ou d'autres autorités ont été au courant des problèmes d'un frère dès ses années de formation, soit par le frère lui-même qui s'en est ouvert, soit par une victime, soit parce que des problèmes sont apparus pendant la formation initiale. À ce jour, la justice a été saisie pour tous les cas connus de la communauté.

II. LA GESTION DES ABUS

A. Le rôle important du p. M.-D. Philippe dans les abus commis par d'autres

Même lorsqu'il avait connaissance d'abus commis par d'autres que lui, le père Philippe n'a pas essayé de dissuader les auteurs³, ni de protéger les victimes. Dans certains cas, il a seulement cherché à vérifier que l'intention était bonne, ce qui peut être considéré comme une forme subtile d'approbation, ou affirmé qu'il s'agissait d'une forme de thérapie. Dans plusieurs cas, il a encouragé les victimes à faire confiance à l'auteur de l'abus, ou leur a affirmé que c'était « une grande grâce ». Il n'a pas forcément encouragé les actes de manière très explicite, mais il a approuvé, fourni des justifications, donné des conseils plus qu'ambigus ou inappropriés.

¹ Il s'agit d'un pseudonyme.

² Site internet du journal La Croix, le 22 mai 2015.

³ Cela n'empêche pas qu'il ait pu dans certains cas encourager des frères, venus se confier à lui, à vivre chastement.

Dans les années 1975-1990, sur les 11 abus recensés, le père Philippe en connaît 10. Il est alors au centre des abus commis dans la famille Saint-Jean, soit en tant qu'auteur d'abus, soit en tant qu'accompagnateur spirituel, confident, ou encore en tant qu'enseignant, car des arguments sont tirés de ses cours. La proportion des abus dont il a connaissance diminue beaucoup à partir des années 1990, pour atteindre petit à petit environ un dixième des situations. Une part significative des auteurs d'abus n'étaient alors plus accompagnés par le père Marie-Dominique Philippe mais plutôt par certains de ses fils spirituels, souvent eux-mêmes auteurs d'abus approuvés par lui..

L'autorité spirituelle et de gouvernement qu'avait M.-D. Philippe lui a permis de couvrir des abus et restreindre la communication des informations¹.

B. Le traitement des abus jusque dans les années 2000

Lorsque des « affaires de mœurs » apparaissent, les cas ne sont pas toujours traités en conseil, mais souvent de manière personnelle par le père Philippe, en lien avec un ou deux frères.

Jusque dans les années 2000, c'est sur les frères que l'attention du conseil du prieur général est focalisée, pour les soigner, ou éventuellement pour les défendre (surtout dans le cas d'un frère attaqué en justice). Il n'est pas prêté attention aux victimes, ni aux conséquences des actes qu'elles ont subis, même quand il s'agit de mineurs². Les frères censés être « guéris » ou ayant donné des signes de prise de conscience, sont remis dans la vie apostolique, avec de nouveau des responsabilités, la plupart du temps sans que le supérieur direct du frère ne sache même qu'il y a eu des faits le concernant. Faire un signalement à la justice étatique et canonique ne semble pas concevable. Les décisions prises montrent une méconnaissance de ce qu'est la pédocriminalité. Parfois, on remet des frères pédophiles en mission auprès d'enfants...

Quant aux abus sur des personnes majeures, cette catégorie n'existe pas dans l'esprit du père Philippe et de son conseil. On ne prend pas en compte l'asymétrie de la relation (dans l'accompagnement spirituel par exemple), ni l'éventuelle emprise qui faussent le consentement.

On peut noter à la fin des années 1990 une plus grande utilisation de l'accompagnement psychologique et un souci que celui-ci puisse porter des fruits ; cela ne fait pas pour autant évoluer la représentation commune de la valeur des thérapies, souvent considérées comme un dernier recours, pour des cas vraiment difficiles.

C. Lenteur dans la prise des premières mesures

La première exhortation à prendre des mesures de prévention par rapport à la pédophilie date de 1998, mais cela ne conduit pas à l'élaboration de procédures ou à des décisions tenues avec fermeté.

À partir de 2001, malgré une assez bonne information sur la pédophilie et l'obligation de dénonciation, la gestion des cas particuliers montre une grande insuffisance dans la prise de conscience du problème et dans les mesures prises. L'éventualité d'une dénonciation ne semble pas avoir été évoquée au conseil. L'attention reste focalisée sur le frère, qu'on veut soigner. Les victimes sont peu prises en compte, même si parfois une démarche de demande de pardon est demandée au

¹ L'influence d'Alix Parmentier prolonge en quelque sorte celle du père Philippe. Sœur Alix, qui tient une place importante dans les premières années, a été mise en cause par deux frères pour ses comportements sexuels à leur égard. Il est possible que le nombre de ses victimes soit supérieur, même si cela ne relève que de l'hypothèse. Dans les deux cas qui sont attestés, il est question d'une véritable initiation, impliquant à la fois des actes et des justifications, ainsi qu'une approbation du père Philippe dans un deuxième temps. D'autre part, sr Alix a aussi influencé les sœurs contemplatives dans un sens qui a favorisé les abus sexuels du père Philippe ou de frères, et, en général, les relations manquant de chasteté.

² Selon le rapport de la CIASE, ceci n'est pas propre à la Congrégation Saint-Jean : « Alors même que les violences sexuelles concernent au premier chef les personnes qui en sont victimes, la réponse de l'Église catholique s'est prioritairement intéressée aux clercs et aux religieux qui en étaient les auteurs et aux conséquences des actes de ces derniers pour l'institution ecclésiastique... » (*Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950-2020*, §0802, p. 296).

coupable. Peu de sanctions ont été prises, probablement parce que toute sanction aurait été ressentie par beaucoup de conseillers comme un manque de miséricorde.

La première dénonciation à la justice civile est faite en 2007 pour une affaire impliquant un ancien frère, mais il faut attendre le milieu des années 2010 pour que cela devienne une procédure normale et habituelle. A cette époque, suite à plusieurs scandales successifs concernant des frères pédophiles, la communauté commence à opérer un véritable tournant dans sa manière de traiter les affaires.

C'est en 2015 que des procédures précises sont établies et qu'est créée la commission SOS abus. Une meilleure compréhension de ce que représente un abus sexuel va progressivement conduire à une meilleure prise en compte des différents abus (de pouvoir, spirituels, etc.)

D. La communauté Saint-Jean progressivement remise en question

Les remises en question successives de la communauté ont joué un rôle dans la lente prise de conscience des questions d'abus en son sein.

Malgré un afflux constant de vocations, les années 1990 voient se multiplier les départs de membres de la famille Saint-Jean. On observe le souci de certains évêques concernant la formation humaine des frères. Des familles de frères et sœurs s'inquiètent de la liberté de leurs enfants et des suspicions de dérives sectaires commencent à émerger. Des campagnes de presses et plusieurs scandales affectent l'opinion publique et les membres de la Congrégation.

Dans les années 2000, une crise interne tournant autour de la place du père Philippe comme maître et fondateur déclenche le départ de plusieurs frères professeurs. L'accompagnement de l'Église se fait plus insistant, notamment par des interventions de l'évêque ordinaire de la communauté et la nomination d'un assistant religieux, mais ce sont surtout la question du discernement des vocations, la place prépondérante du père Marie-Dominique comme enseignant ou le doute concernant la capacité des frères à survivre au départ du fondateur qui sont soulignés ; l'enseignement et les mœurs du fondateur ou des frères ne sont pas mis en cause, en tout cas pas comme phénomène systémique.

En dehors d'un rapport produit en 2002 par le SAM¹, qui n'a eu qu'une diffusion très limitée, le seul responsable qui ait repéré certains problèmes et ait cherché à y porter remède était Mgr Séguy². S'investissant de plus en plus dans l'accompagnement de la communauté, il écrit une monition canonique en février 2000 à tous les frères profès perpétuels, les invitant à un examen de conscience sur les vœux de religion ; il rédige encore en 2005 pour les autorités romaines un long rapport récapitulatif de 18 ans d'accompagnement de la communauté Saint-Jean.

Jusqu'en 2006, année charnière dans la mesure où elle est à la fois celle de la mort du père Philippe et celle du départ de Mgr Séguy, personne ne semble avoir conscience de la profondeur du problème. Mais 2006 est aussi un tournant parce qu'elle est l'année où les abus sexuels commis par le père Philippe et quelques autres frères sur des personnes majeures commencent à être révélés aux autorités ecclésiastiques. A partir de là, progressivement, en quelques années, la question des abus sexuels va arriver au premier plan des préoccupations concernant la famille Saint-Jean, ce qui permettra une remise en question plus profonde.

¹ Service Accueil Médiation pour la vie religieuse et communautaire, créé peu de temps auparavant par la Conférence des évêques de France. Il est très utile de se reporter aux extraits cités dans *Comprendre et guérir*, p. 351-353 et dans TANGI CAVALIN, *L'Affaire*, p. 118-123.

² Sur le rôle de Mgr Séguy dans les remises en question, voir notamment les chapitres 7, 12 et 13 du rapport *Comprendre et guérir*.

III. LA DIMENSION SYSTÉMIQUE DES ABUS¹

Les abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean ne peuvent pas être appréhendés dans toutes leurs dimensions si on les considère comme des actes isolés, sans lien les uns avec les autres, car ils sont pour une part liés aux dysfonctionnements de groupe. Ce ne sont pas des phénomènes périphériques advenus dans un organisme qui aurait été sain en lui-même, mais ils sont liés à un système dont l'emprise du père M.-D. Philippe est le centre. Sans cette emprise, qui a tourné chez certaines personnes à une abdication de la conscience, voire à une forme d'idolâtrie, le discernement des vocations, l'accompagnement des difficultés personnelles, la gestion des affaires de mœurs et des abus en particulier, la coopération avec les autorités de l'Église, auraient pu être beaucoup plus sains, et de nombreux abus auraient pu être évités. Une constellation d'éléments ont ainsi fait système et contribué à l'existence de nombreux abus de différents types dans la Communauté Saint-Jean.

A. Un système d'emprise ?

Cette partie se concentre sur différents éléments qui interrogent sur l'existence d'un problème au niveau même du système : les justifications communes, différents degrés de complicité entre des membres de la communauté et une certaine transmission des pratiques.

1. L'existence troublante de justifications communes

En 2010, alors qu'elle traite plusieurs affaires impliquant des frères de Saint-Jean, la congrégation pour la Doctrine de la foi s'inquiète de voir revenir d'un cas à l'autre des justifications communes à plusieurs frères pour les actes commis et pour imposer le secret imposé aux personnes. Ces justifications semblant s'inspirer de l'enseignement du père Marie-Dominique sur l'amour d'amitié et la sexualité, la congrégation romaine demande l'envoi des ouvrages du père Philippe pour examen. Au terme de cette étude, elle ne relèvera pas d'écarts évidents avec la doctrine catholique.

L'existence de ces justifications communes soutient pourtant le fait que les abus à Saint-Jean présentent un caractère systémique ; même s'il faut noter qu'elles ne se rencontrent pas dans toutes les situations d'abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean, et ne sont pas toujours identiques, comme s'il s'agissait d'un corpus doctrinal bien défini².

Parmi les justifications avancées, beaucoup ne relèvent pas explicitement de la mystique ou de la spiritualité³, mais plutôt de la thématique de l'amitié, bien que la frontière entre les deux ne soit pas toujours bien marquée. Qu'il s'agisse de philosophie ou de théologie, les justifications employées par les auteurs d'abus ne faisaient que prolonger des aspects de l'enseignement public du père Philippe, si bien que la frontière entre l'enseignement public et les arguments donnés dans l'accompagnement individuel pour justifier des actes n'était pas toujours perceptible. Souvent, les justifications ne portaient pas directement sur les pratiques sexuelles, mais plus largement sur ce qu'est la vie chrétienne, le péché, la purification, la miséricorde, la grâce, la motion de l'Esprit Saint, etc. Beaucoup de choses vraies en elles-mêmes ont ainsi été tirées de leur contexte et déformées.

2. Différentes formes de complicité

Différentes personnes impliquées dans les abus sexuels se sont parfois protégées les unes les autres. Le cas le plus courant est sans doute celui de l'accompagnateur spirituel qui donne son approbation à des actes malsains ou à des relations affectives contraires à la vie religieuse. Mais l'accompagnement spirituel n'a pas été le seul lieu de complicité : le père Philippe a su beaucoup de choses et n'a pas agi, y compris quand il était saisi au titre de son autorité de gouvernement. Cette inaction peut être interprétée comme une grave complicité. Il est arrivé aussi qu'il prenne la défense

¹ L'expression « systémique », à ne pas confondre avec « systématique », renvoie ici à la systémique, en tant qu'analyse du système auquel appartient un individu, les interactions et les relations au sein de ce système.

² Pour l'étude de ces justifications doctrinales, voir la partie théologique du rapport.

³ Comme c'est principalement le cas pour le père Thomas Philippe et le groupe des « tout-petits ».

de certains frères et les protège¹, notamment en demandant le silence à des victimes ou à des témoins. À ces complicités directes s'ajoutent la discrétion et la volonté de ne pas laisser de traces en n'archivant pas les documents ou en n'écrivant pas les choses explicitement.

Plus généralement, d'autres aspects peuvent être considérés comme une sorte de complicité, tels que la minimisation ou le fait de considérer comme normales des choses anormales dans des conversations fraternelles². Il faut notamment souligner une complicité passive – probablement la forme la plus commune – qui était entretenue par une culpabilisation dont l'origine est à chercher dans l'enseignement du père Philippe, mais qui a aussi été relayée par certains frères : refus de questionner le comportement d'un frère pour ne pas faire le jeu du diable qui est « l'accusateur de nos frères » (Ap 12, 10), interdiction de « juger les intentions » de son frère, injonction à aller toujours plus loin dans la « miséricorde », de manière inconditionnelle, au risque d'ignorer la question de la justice, voire de la vérité... Le principe du respect de la présomption d'innocence paraissait interdire toute enquête, l'interdiction de la diffamation culpabilisait celui qui voulait éviter de nouveaux abus. Cette culpabilisation multiforme, mise en relation avec une forme de naïveté, qui fait qu'on devient incapable de voir le mal ou de le soupçonner, explique certainement pourquoi des situations anormales n'ont pas suscité de réactions. C'est ainsi que, trop souvent, les coupables ont été davantage protégés que les victimes, dans un aveuglement et une bonne conscience qui surprennent *a posteriori*, mais dans lesquelles il ne faut pas oublier que l'emprise joue un rôle.

3. Une certaine transmission des pratiques

Il ne semble pas qu'il y ait eu de volonté d'initier des personnes pour les faire entrer dans un groupe, comme ce fut le cas à l'Eau vive. Tout ce qui relève d'une « initiation » a eu lieu de personne à personne, au sein même d'une relation abusive, à l'initiative d'une personne qui ne visait pas à faire un adepte supplémentaire, mais plutôt à s'autoriser des pratiques transgressives.

Beaucoup d'arguments employés pour convaincre la personne abusée sont tirés de l'enseignement public du père Philippe. On peut même se demander si le lieu le plus important de transmission de la doctrine n'est pas l'enseignement public, à savoir les cours et les livres du père Philippe et de certains de ses disciples, auxquels l'auteur de l'abus se réfère d'autant plus spontanément qu'il y a lui-même cherché les éléments de compréhension de ses pratiques ou des pratiques qu'il a subies. Plusieurs personnes concernées ont dit avoir été confortées par l'enseignement du père Philippe dans lequel elles trouvaient des idées qui alimentaient leur compréhension de l'amitié et des liens qu'elles entretenaient. Les cours pouvaient donc se lire à plusieurs niveaux.

Cependant, était-ce une volonté de transmettre les pratiques sexuelles de la part du père Philippe ? On peut se demander s'il ne faut pas plutôt comprendre que lui-même enseignait en fonction de ce qu'il vivait ; son enseignement était *de facto* marqué par ses pratiques, non seulement dans ce qu'il affirmait, mais peut-être surtout dans ce qu'il taisait ou déformait. Un tel enseignement ne pouvait qu'entrer en résonance avec les failles de personnes dont la conscience avait déjà été déformée, et qui y trouvaient facilement de quoi conforter leurs pratiques³.

La majeure partie des cours, indépendamment de leur valeur intellectuelle, n'avait rien à voir avec les abus sexuels. Il s'agissait souvent de propos philosophiques ou théologiques fondés sur les œuvres d'Aristote ou de saint Thomas, ou sur la sainte Écriture. L'enseignement du père Philippe a convaincu de nombreuses personnes qui n'avaient absolument rien à voir avec les abus sexuels. Cependant, certains éléments de doctrine pouvaient avoir un retentissement dans le cadre d'un

¹ Il est nécessaire de mentionner que certains savaient le manipuler pour obtenir de lui ce qu'ils désiraient.

² Ainsi, un frère qui s'ouvrait à un autre de son inquiétude par rapport à ce qu'il avait vécu avec sr Alix reçut cette réponse : « c'est ridicule, ça n'a aucun sens, il n'y a rien de malsain là-dedans, il n'y a pas de problème ».

³ Le fait que les justifications données par les abuseurs entraient en résonance avec l'enseignement donné en cours, l'accompagnement spirituel, et parfois même les paroles des supérieurs, a eu une grande importance, puisque les personnes se trouvaient isolées avec leurs problèmes de conscience et pouvaient avoir l'impression que tout le monde autour d'elles était du même avis.

abus¹. Tous les disciples du père Philippe et toutes les personnes qu'il a accompagnées n'ont pas été initiés à des pratiques sexuelles. Parmi les auteurs d'abus, ceux qui ont la conviction d'accéder à une connaissance supérieure réservée à certains et la communiquent dans leurs pratiques sont une minorité. On doit toutefois constater que la position d'enseignant du père Philippe avait pour effet collatéral de construire son autorité ; cette autorité morale et intellectuelle a servi aussi à consolider la position d'autres frères auteurs d'abus qui s'appuyaient sur son enseignement comme médiation de leur emprise².

B. Conclusion : un « faisceau d'emprises »

Afin de décrire de manière synthétique ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean, la commission propose, sans prétendre faire œuvre originale, de parler d'un « faisceau d'emprises ». En effet, la relation personnelle d'accompagnement apparaît comme étant au centre des abus commis dans la famille Saint-Jean, qu'il s'agisse d'accompagnement spirituel ou d'accompagnement par une autorité religieuse de for externe. A l'intérieur de l'emprise exercée par le père Philippe sur la communauté et sur certains de ses membres plus particulièrement, un grand nombre d'autres relations d'emprise ont pu trouver place. Ces relations, qui auraient pu se développer ailleurs différemment, ont trouvé dans la famille Saint-Jean, façonnée en grande partie par le père Philippe, c'est-à-dire autour de sa personne et de son enseignement, mais aussi de ses propres failles psychologiques, un milieu favorable.

Parmi les personnes ayant commis des abus, beaucoup étaient elles-mêmes sous l'emprise du père Philippe ou de quelqu'un d'autre³. Certains comportements se sont répandus par l'imitation du père Philippe, ou par l'absolutisation de son autorité intellectuelle et morale. Dans la communauté, des personnes n'ont pas été touchées par les déviances sexuelles, ni par les rapports d'emprise ; cependant, la conception de la vie spirituelle, de la relation à Dieu, des rapports personnels, de la vie intellectuelle, et de la vie religieuse, qui était véhiculée à Saint-Jean de manière souvent inconsciente, ouvrait des possibilités à des comportements d'emprise, tout en transmettant aussi des valeurs justes et traditionnelles.

La problématique majeure des abus dans la communauté Saint-Jean semble ainsi être celle de l'emprise, qui s'est déclinée sous des formes diverses. L'emprise du père Philippe sur la communauté apparaît comme une sorte de modèle, de matrice, qui a porté les autres emprises, et qui s'est déclinée à travers elles de différentes manières. À leur tour, quelques personnes plus influentes, des frères ou parfois des sœurs, ont reproduit des emprises semblables à celle du père Philippe sur un nombre plus ou moins grand de personnes, la plupart du temps à travers l'accompagnement spirituel, l'enseignement, ou l'exercice d'une autorité religieuse.

De même que le rapport de la commission SOS abus parlait en 2019 de « système d'abus »⁴, peut-être faudrait-il parler de « système d'emprise », car l'emprise est la condition de l'abus, et elle a revêtu dans la famille Saint-Jean un caractère systémique, avec des emprises qui se sont soutenues les unes les autres. Les abus sexuels n'ont été qu'une traduction, particulièrement grave, de cette emprise, qui s'est aussi traduite aussi par des abus spirituels, des abus de conscience ou de pouvoir. Parmi les points de l'enseignement du père Philippe qui posent problème, certains concernent plus directement la chasteté, mais il semble que ceux qui concernent l'emprise soient en fait plus

¹ Voir la partie théologique du rapport. La sexualité n'est apparemment pas au centre de la doctrine de Marie-Dominique Philippe, contrairement à Thomas Philippe. C'est plutôt la métaphysique, ou l'amitié, ou la finalité.

² La philosophie du père Philippe étant pensée comme éclairant la totalité du réel, elle dispensait de s'intéresser à d'autres approches, considérées avec condescendance. Une certaine prétention à être la meilleure communauté, la certitude d'être au-dessus des autres, la pensée que le père Philippe avait mieux compris que tous les autres certaines choses essentielles et que cela le rendait pertinent sur tous les sujets, tous ces éléments ont favorisé les abus, en empêchant les frères et les sœurs de garder une saine distance critique et d'être pleinement réceptifs à des remarques qui leur étaient faites par des personnes extérieures, y compris parfois par les autorités ecclésiales.

³ Plusieurs signes laissent penser que le père Philippe lui-même était sous une forme d'emprise du père Dehau, même après la mort de celui-ci (1956).

⁴ Le message du chapitre général de 2022 préfère parler de « culture d'abus ».

nombreux et plus profondément ancrés¹. On pourrait se demander si la notion d'emprise ne serait pas finalement plus éclairante pour caractériser ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean que celles de « dérives sectaires » ou de « doctrine mystico-sexuelle » qui, quelle que soit la part de vérité qu'elles comprennent, pourraient n'être que des symptômes de l'emprise.

¹ Voir la partie théologique du rapport.

CONCLUSIONS DE LA PARTIE HISTORIQUE¹

Au terme de cette enquête historique, nous voudrions dégager quelques points qui ressortent plus particulièrement, en nous concentrant sur la question qui était au cœur de la mission confiée à notre commission par le chapitre général des frères de Saint-Jean en 2019 : celle du « lien entre ce que révèle l'affaire de l'Eau vive et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint-Jean et par certains de ses membres ».

I. PLACE CENTRALE DE M.-D. PHILIPPE DANS LES ABUS COMMIS DANS LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN

La première conclusion à laquelle nous sommes parvenus est que le père Marie-Dominique Philippe occupe une place centrale dans les abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean, et cela dès la fondation de la communauté. Le père M.-D. Philippe a commis lui-même un bon nombre d'abus sexuels, principalement sur des jeunes femmes, souvent religieuses. De plus, nous savons désormais qu'il avait déjà commis des abus sexuels avant la fondation de la communauté Saint-Jean, notamment lors de ses nombreux déplacements pour des apostolats à Paris ou ailleurs. Rétrospectivement, il est étonnant que les autorités de l'ordre dominicain, qui ne pouvaient ignorer totalement son implication dans l'affaire de l'Eau vive, l'aient laissé prêcher aussi librement dans les communautés religieuses féminines, accompagner autant de femmes, et mener sa vie de manière aussi autonome.

Une grande partie des abus commis par d'autres que lui, surtout dans les 15 premières années de la famille Saint-Jean, ont été portés à sa connaissance, souvent dans l'accompagnement spirituel, mais aussi en tant que supérieur. Il en a approuvé certains, a fermé les yeux sur d'autres. Encore faut-il remarquer que, dans la très grande majorité des cas, et spécialement en ce qui concernait les relations entre majeurs, il n'a jamais considéré ces actes comme des abus, sans doute parce qu'il ne le pouvait ou ne le voulait pas, en raison non seulement de l'époque mais aussi de sa théologie morale, de sa spiritualité et de ses propres pratiques. Par ses réactions inadéquates, il a fait en sorte que les victimes ne soient pas écoutées et soient même souvent culpabilisées. Il a brouillé les consciences des uns et des autres par ses mauvais conseils et par sa doctrine déséquilibrée. Même s'il a pu donner un conseil aidant un frère à se corriger, il n'a jamais pris de sanction, y compris lorsque des faits lui étaient rapportés par des tiers en tant qu'il était prieur général.

Son rôle et sa responsabilité dans les abus commis par d'autres ne sont cependant pas toujours les mêmes, ils peuvent être plus ou moins directs. Lorsqu'il est intervenu plus directement, nous avons parfois constaté un accompagnement spirituel défaillant, un manque d'écoute des victimes, un

¹ Cette partie reporte les conclusions du volet historique de *Comprendre et guérir*, p. 477-490.

manque de prise en compte des problèmes d'un frère lors du discernement pour les vœux ou l'ordination... Dans certains cas, c'est seulement son influence doctrinale et spirituelle, et l'autorité absolue qui lui était accordée, qui sont en cause. Dans d'autres cas enfin, son influence s'est exercée de manière indirecte, par l'intermédiaire de ses disciples.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'une partie conséquente des abus sexuels commis par des frères (et quelques sœurs) aient des traits communs avec ceux qu'il a lui-même commis : positionnement inadéquat dans le cadre de l'accompagnement spirituel ou de l'autorité religieuse, confusion des rôles, ambiguïté de certains gestes ou paroles, justifications par l'amitié ou par une intention « thérapeutique », etc. Souvent, les frères qui commettaient les abus se référaient au père M.-D. Philippe et invoquaient son autorité (en étant parfois plus explicites que lui dans leurs justifications). Il faut sans doute faire la part aussi de l'imitation : le père Philippe était pris comme modèle par beaucoup de frères, qui avaient tendance à l'imiter, et cela a certainement joué un rôle dans la manière dont certains se sont représenté leur rôle d'accompagnateur spirituel ou de confesseur, notamment dans le côté affectif, sensible, voire sensuel, des relations, mais aussi dans la prétention à connaître la volonté de Dieu sur une personne.

Cependant, une partie des abus commis par des frères ne ressemble pas aux abus commis par le père M.-D. Philippe lui-même. C'est le cas, notamment, des actes criminels sur des mineurs de moins de 15 ans commis par une dizaine de frères, qui ne semblent pas avoir eu de caractères spécifiques à Saint-Jean, mais sont semblables à ceux qui ont eu lieu ailleurs. La responsabilité du père Philippe dans ces cas est plutôt indirecte, dans un discernement des vocations et un gouvernement qui ont malheureusement mis en danger des enfants. Il semble avoir eu une certaine conscience du caractère abusif ou tout au moins anormal de ces actes et ne les a ni encouragés ni approuvés. La manière dont il a géré ces affaires relève plutôt de sa conception erronée de la vocation religieuse ou sacerdotale (qui l'emporte sur toute autre considération), et de la miséricorde (qui trop souvent affranchit de la justice), que d'une doctrine à propos de la sexualité. Son attitude dans ces cas-là était finalement assez proche de ce qu'on peut rencontrer ailleurs dans l'Église à la même époque.

Notre étude a montré également que cette place centrale du père M.-D. Philippe dans les abus sexuels n'était en fait qu'une déclinaison de sa place centrale dans la vie de la communauté, où il était omniprésent, en tant que fondateur, principal enseignant, mais aussi accompagnateur spirituel de nombreux frères et sœurs (et laïcs), et prier général des frères. Faute de vrai contre-pouvoir, il était, sinon l'unique, du moins la référence privilégiée dans tous les domaines.

Son influence était immense sur la communauté, et quasiment unique pour certaines personnes qui étaient complètement sous son emprise et ne vivaient plus que par lui et pour lui. De manière générale, même si l'emprise est à la fois difficile à mesurer et différente selon les personnes, il nous semble qu'il n'est pas exagéré de parler d'emprise du père M.-D. Philippe sur toute la famille Saint-Jean. À travers sa manière de se positionner comme enseignant, comme prêtre, comme accompagnateur spirituel, ou comme prier général, il a induit une emprise sur les personnes (qui elles-mêmes pouvaient aussi être en attente d'un guide sûr, d'un père spirituel, ou d'un modèle). Consciemment ou non, il attendait et suscitait des marques de soumission. Ses attitudes ont été imitées par des frères et sœurs (accompagnateurs spirituels, enseignants, supérieurs...), dont les relations ont été marquées, de différentes manières et à différents degrés, par des positionnements favorisant l'emprise. Une « culture de l'emprise », largement inconsciente, s'est ainsi diffusée, appuyée sur une conception faussée de la vie spirituelle et de la vie religieuse, qui ne faisait pas suffisamment appel à la conscience des personnes et à leur relation directe avec Dieu.

Insister sur la question de l'emprise ne signifie pas que celle de la chasteté soit sans importance. Par son enseignement ambigu sur l'amitié, le père Philippe a favorisé des relations qui n'étaient pas forcément abusives, mais qui étaient contraires au vœu de chasteté et pouvaient conduire à des abus.

L'emprise du père Philippe a eu pour conséquence la diffusion d'habitudes mauvaises, de principes erronés, au milieu de beaucoup d'autres choses tout à fait classiques et traditionnelles, qui rassuraient, et masquaient dans une certaine mesure les défaillances, et d'un certain renouveau dans

l'expression, qui attirait. Cette emprise, en faussant en partie les consciences, a rendu plus difficiles les réactions par rapport aux abus sexuels, et a retardé la prise de conscience. Sous de nombreux aspects, l'influence du père M.-D. Philippe a été déterminante. Son rôle central dans les abus commis dans la famille Saint-Jean n'exonère pas les autres auteurs d'abus de leur responsabilité propre, mais elle jette une lumière sur la dimension systémique et communautaire du problème des abus sexuels et de l'emprise dans la communauté Saint-Jean. De plus, reconnaître au père Philippe un rôle central dans les abus commis dans la communauté Saint-Jean ne signifie pas que lui-même soit à l'origine de toutes ces dérives. L'étude de l'affaire de l'Eau vive nous a permis de mieux en prendre conscience.

II. CARACTÉRISTIQUES DES DEUX « AFFAIRES »

Notre étude n'a pu que confirmer les correspondances entre l'affaire de l'Eau vive et ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean. En première approximation, un lien évident est établi dans la personne du père Marie-Dominique Philippe lui-même, qui a été mêlé de près à ces deux affaires. De plus, il s'agit dans les deux cas d'abus sexuels commis dans des communautés catholiques. L'autorité des abuseurs et leurs justifications intellectuelles et spirituelles semblent avoir joué un rôle important dans ces abus sexuels.

Il convient cependant d'essayer de préciser la nature exacte du lien entre ce qui s'est passé dans les années 1950 et ce qui a eu lieu dans la communauté Saint-Jean, ce qui implique d'abord de mettre en évidence les ressemblances mais aussi les différences, car ces deux affaires, séparées par une trentaine d'années¹, tout en étant assez semblables, n'ont pas exactement les mêmes caractéristiques. Ce n'est pas parce que le père Thomas et le père Marie-Dominique sont frères de sang et dominicains qu'ils pensent et agissent de la même manière.

Les ressemblances sont évidemment ce qui frappe en premier lieu, surtout si l'on considère le type le plus fréquent d'abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean, à savoir celui d'un prêtre, souvent accompagnateur spirituel, à l'égard d'une femme majeure qu'il persuade du bien-fondé des actes posés. Quel que soit leur état de vie (religieuses, anciennes religieuses, laïques ou jeunes femmes cherchant leur vocation), les victimes sont dans les deux cas majoritairement des femmes ayant de fortes aspirations spirituelles.

Dans les deux affaires, ces abus ont pour cadre un lieu de formation aux « trois sages », avec une forte dimension contemplative, à la tête duquel se trouve l'un des frères Philippe, et la grande majorité des personnes qui y vivent ne se doutent pas de l'existence des abus sexuels, qui concernent une minorité. Dans les deux cas, cette institution répondait aux aspirations d'une partie de l'Église et a su obtenir une reconnaissance officielle et des soutiens dans la hiérarchie catholique et de la part de personnalités, en s'appuyant sur une image de sûreté doctrinale et de profondeur spirituelle, à des moments de remise en question. Et dans les deux situations, on constate un phénomène comparable d'idéalisation et de vénération d'un des deux frères, qui conduit à une emprise sur les personnes. Les abus sexuels sont une des expressions de cette emprise plus large. Certaines personnes sont plus sensibles à cette emprise, et contribuent à la diffuser chez les autres, persuadées qu'elles sont d'avoir reçu une « grande grâce » et de participer à un mystère inaccessible à la plupart des gens. Même après les interventions de la hiérarchie, des personnes, y compris parmi les victimes d'abus sexuels, persévèrent dans cette croyance.

Dans certains cas, des actes sexuels sont amenés de manière progressive, en commençant par des gestes simplement affectifs et en allant jusqu'à des actes vraiment sexuels, mais en évitant ceux qui pourraient être féconds². Ils sont souvent accompagnés de justifications intellectuelles conduisant à un au-delà de la morale commune au nom de la mystique ou de l'amitié. L'autorité de l'accompagnateur joue un grand rôle. L'accompagnement spirituel est dévoyé et prend la forme d'une

¹ Si on prend comme point de repère les dates de fondation de l'Eau vive (1945) et de Saint-Jean (1975).

² Cette limite théorique a toutefois été franchie dans quelques cas exceptionnels. On pense ici à l'avortement d'Anne de Rosambo, mais aussi à quelques cas impliquant des frères de Saint-Jean.

emprise, où l'accompagnateur prétend connaître mieux que la personne la volonté de Dieu sur elle. Cette sacralisation du père spirituel, liée à une conception fusionnelle de la paternité, aboutit à la multiplication des abus spirituels et des abus de conscience, mais aussi des abus sexuels, sur des personnes en recherche spirituelle.

Cette situation peut être aggravée quand la victime recourt à l'accompagnement spirituel d'un tiers qui, loin de la détromper, l'enfonce encore plus dans la dépendance à l'égard de son abuseur, confirmant des doctrines erronées, entretenant la confusion dans l'esprit de la personne, notamment sur les repères de la morale commune, en refusant de porter un jugement sur des actes pourtant objectivement graves. Ce type de complicité concerne particulièrement le père Marie-Dominique Philippe, et cela dans les deux affaires.

À 30 ou 40 ans de distance, on retrouve aussi des attitudes semblables dans la relation à la hiérarchie : défiance vis-à-vis de l'institution, pensée autoréférencée, protestations extérieures d'obéissance mais autonomie totale dans les actes, habileté à manœuvrer entre les différentes autorités¹, prescription du secret, mensonges, etc. Même dans la manière dont les deux frères Philippe se comportent en tant que fondateurs à la tête d'une communauté, certaines ressemblances sont frappantes, notamment leur gouvernance affective, manquant d'organisation et de prudence, mais aussi leur capacité à susciter d'une part l'enthousiasme et l'adhésion, et d'autre part la méfiance et le rejet.

Pourtant, ces ressemblances ne doivent pas cacher que les différences sont aussi nombreuses entre ces deux affaires. La principale est sans doute que le personnage central de l'affaire de l'Eau vive est le père Thomas Philippe, alors que c'est son frère, le père Marie-Dominique Philippe, qui joue le premier rôle dans les abus commis dans la communauté Saint-Jean. De plus, l'Eau vive est un foyer qui accueille majoritairement des étudiants laïcs, alors que la famille Saint-Jean est avant tout composée de trois instituts religieux. Au niveau institutionnel, il y a donc une grande différence, et l'autorité du père Thomas sur les étudiants de l'Eau vive va beaucoup moins loin que celle du père Marie-Dominique sur les membres de la famille Saint-Jean, spécialement pour les frères dont il est le supérieur. Il convient cependant de remarquer que ce qu'on appelle « l'affaire de l'Eau vive » implique en réalité non seulement le foyer d'étudiants, mais aussi des communautés religieuses de dominicaines et de carmélites, dont la majorité des victimes étaient membres². Mais même sur ces religieuses, le père Thomas Philippe n'avait pas d'autorité de for externe, ni celle que peut avoir un fondateur.

Une autre différence est que l'Eau vive n'a pas pu survivre longtemps au départ de son fondateur, d'autant plus que son successeur, Jean Vanier, a été soupçonné de participer aux mêmes dérives. Il n'en va pas de même à Saint-Jean où la communauté a survécu à la disparition du père M.-D. Philippe.

Si l'on considère les abus sexuels eux-mêmes, une autre grande différence est que dans le premier cas, seul le père Thomas a été reconnu coupable d'abus sexuels³, même si des personnes considérées comme complices ont aussi été sanctionnées, alors que dans le cas de la famille Saint-Jean, le nombre de personnes reconnues coupables d'abus sexuels est de quelques dizaines⁴. À Saint-Jean, les abus se sont étendus sur une quarantaine d'années, alors que l'Eau vive a duré seulement une petite dizaine d'années (dont six sous la direction du père Thomas). Les abus commis à l'Eau vive

¹ Les deux frères Philippe ont eu tendance à chercher la protection romaine, en passant par-dessus les autorités locales (évêques et supérieurs dominicains). L'Eau vive dépendait du Maître général des dominicains. Dans la communauté Saint-Jean, l'appui du Saint-Siège rassurait en interne et donnait une légitimité.

² L'enjeu institutionnel que représentait pour les dominicains le contrôle de l'Eau vive et les difficultés que cela a entraîné pendant plusieurs années pour la province dominicaine de France expliquent sans doute en partie que cette appellation « affaire de l'Eau vive » se soit imposée. Elle avait aussi l'avantage d'attirer l'attention vers l'Eau vive, c'est-à-dire vers l'œuvre, et de la détourner à la fois de son fondateur et, surtout, de l'Ordre et des couvents dans lesquels des abus avaient été commis.

³ Le père Dehau a reconnu avoir eu des actes de nature sexuelle avec des religieuses, mais il n'a pas fait l'objet d'un procès, à cause de son grand âge, et il est mort peu après avoir reçu une monition canonique.

⁴ On compte à ce jour, en avril 2023, 23 frères qui ont été condamnés au terme d'une procédure de l'Église et/ou de l'État. D'autres ont été sanctionnés de manière disciplinaire. Des procédures sont encore en cours en avril 2023.

ont été dénoncés beaucoup plus rapidement, alors que dans la famille Saint-Jean, il a fallu une trentaine d'années et la mort du père Marie-Dominique Philippe pour que les dénonciations le concernant soient prises au sérieux¹ et que des procédures soient engagées contre des frères.

De grandes différences se rencontrent aussi au niveau des personnes victimes. Il n'y a pas de victimes mineures dans l'affaire de l'Eau vive, alors qu'à Saint-Jean il y en a une cinquantaine². Du côté des victimes majeures, les victimes de l'affaire de l'Eau vive sont des femmes (bien qu'on puisse se demander dans quelle mesure Jean Vanier n'était pas aussi une victime), alors que dans la famille Saint-Jean il y a aussi des hommes parmi les victimes, bien que les femmes soient majoritaires³.

Du point de vue des justifications employées et de la doctrine liée aux abus sexuels, malgré des points communs et une convergence de fond, on peut noter aussi des différences. Plus théologiques à l'Eau vive, où elles impliquent une vision incestueuse de la relation entre Jésus et Marie et une glorification explicite des organes sexuels, les justifications sont davantage philosophiques dans la communauté Saint-Jean, avec une référence à « l'amour d'amitié », même si l'aspect théologique n'en est pas exclu. Dans les deux cas, une doctrine publique d'apparence orthodoxe peut être comprise de manière hétérodoxe par des personnes initiées qui y voient un sens caché. Dans l'enseignement du père Thomas Philippe, on a vraiment l'impression qu'on peut distinguer une doctrine publique, qui garde les apparences de la foi catholique malgré certains excès, et une doctrine cachée, qui va plus loin (explicitement sexuelle et qui s'éloigne clairement de la foi en sexualisant la relation entre Jésus et Marie). Pour le père Marie-Dominique, c'est un peu différent : tout ce qui porte sur la sexualité est plus flou ; même dans l'accompagnement spirituel, il est souvent peu explicite et en reste à la suggestion et à la confusion ; en revanche, de nombreux aspects de son enseignement, à différents niveaux, favorisent à la fois une conception sensuelle des relations (à travers notamment son discours sur l'amitié) et surtout l'emprise, qui est sans doute plus centrale chez lui que la sexualité⁴. On peut se demander si ce n'est pas l'affaire de l'Eau vive qui a conduit M.-D. Philippe à être moins explicite dans ses justifications que ne l'avait été son frère, et à développer un discours ambigu sur « l'amour d'amitié », qui attirait moins l'attention que les délires mystico-sexuels du père Thomas Philippe.

On peut noter aussi que le père Thomas semble avoir eu davantage le désir de répandre sa doctrine sur la sexualité, alors que le père Marie-Dominique a cherché à faire des disciples surtout au niveau de sa philosophie ou de sa théologie. L'amour d'amitié tenait une grande place dans son enseignement, mais il ne s'agissait pas d'un discours centré explicitement sur la sexualité.

Une question plus délicate est celle de la constitution d'un groupe sectaire, ou d'une « secte mystique ». Selon ce que nous pouvons en comprendre, les deux frères ont suscité de fortes adhésions à leurs personnes et à leurs doctrines. Dans les deux cas, des disciples ont été particulièrement convaincus et ont propagé non seulement leurs doctrines, mais aussi leurs pratiques sexuelles. Cependant, il semble qu'on puisse là encore noter des différences. Dans ce domaine aussi, les choses semblent plus marquées autour du père Thomas, et plus floues autour du père Marie-Dominique. Les disciples du père Thomas paraissent avoir eu davantage de communication « horizontale », entre eux, alors que dans le cas du père Marie-Dominique, les relations privilégiées sont plutôt « verticales », de personne à personne, dans l'accompagnement.

À l'Eau vive, le père Thomas Philippe avait mis en place un véritable système de complicités conscientes et actives, impliquant plusieurs de ses victimes, qui lui permettait de recevoir

¹ On peut se demander si le fait d'être un institut religieux n'a pas rendu plus difficile la prise de conscience et la dénonciation des faits dans la communauté Saint-Jean. Le fait que le père Philippe ait été supérieur a empêché que les victimes de frères soient prises en compte. De plus, il cumulait bien souvent cette autorité de for externe avec une autorité au for interne dans l'accompagnement. Les victimes religieuses semblent moins promptes à dénoncer, dans les deux affaires. Ce sont des laïques qui ont parlé en premier, même si certaines étaient d'anciennes religieuses. Cela donne l'impression que la vie religieuse a retardé à la fois la prise de conscience et la dénonciation des faits.

² 45 victimes mineures ont été identifiées, pour des faits impliquant 21 frères.

³ On recense 27 hommes majeurs parmi les victimes, dont 20 sont des frères. Par ailleurs, quelques abus ont aussi été commis par des femmes sur d'autres femmes.

⁴ Sur les points qui posent problème dans la doctrine du père M.-D. Philippe, voir la partie théologique du présent rapport.

discrètement des femmes dans sa chambre. Ces personnes, entrées profondément dans son délire mystico-sexuel, l'ont consciemment protégé. Les victimes qui ont témoigné des pratiques du père Thomas dans les années 50 rapportent des justifications claires et certaines d'entre elles manifestent la conscience d'appartenir à un groupe¹. Dans l'adversité, un petit groupe clandestin très soudé s'est formé autour du père Thomas, mettant au point un système de correspondance codé, avec un abondant courrier entre les différentes personnes, parfois assez explicite quant au contenu sexuel². Tout cela fait que le mot « secte » vient spontanément à l'esprit.

Dans la famille Saint-Jean aussi, des complicités ont été constatées (notamment celle d'Alix Parmentier), et dans quelques cas isolés la conscience d'appartenir à une certaine « élite » d'initiés. Pourtant, on ne trouve pas une « conscience de groupe » aussi forte, avec de telles communications horizontales. Au regard des éléments disponibles, la plupart des auteurs d'abus seraient probablement étonnés qu'on les considère comme membres d'un quelconque groupe « mystico-sexuel » lié à l'enseignement du père Philippe. L'aspect collectif du délire sexuel apparaît moins clairement, ce qui est sans doute à mettre en relation avec le côté moins explicite et moins focalisé sur la sexualité de la doctrine du père Marie-Dominique. Alors que le père Thomas n'hésitait pas à faire de longs développements explicatifs, les explications du père Marie-Dominique, quand il y en avait, étaient plus brèves et ambiguës, à l'image de ses courriers, qui ne comprennent rien de compromettant, malgré leur tonalité très affective. Les victimes du père Marie-Dominique Philippe se sont parfois interrogées sur le sens qu'il fallait donner à ses gestes. À une victime qui lui reparlait de ce qui s'était passé la veille au soir, il a pu demander, l'air étonné : « Qu'est-ce que j'ai fait ? ». Ce côté flou, insaisissable, implicite, s'est moins prêté à la constitution d'un groupe, d'une « secte mystico-sexuelle », mais il a sans doute favorisé la diffusion des abus sexuels et la grande diversité des formes qu'ils ont prises. De même, la plus longue durée de la communauté a permis une plus grande diffusion des abus qu'à l'Eau vive. La dimension institutionnelle plus forte dans la communauté Saint-Jean qu'à l'Eau vive, du fait de la vie religieuse, a pu paradoxalement favoriser les « dérives sectaires » et l'emprise.

III. NATURE DU LIEN ENTRE LES DEUX AFFAIRES (ORIGINE, RAISON DE CES POINTS COMMUNS)

Il est clair que les ressemblances entre les deux affaires ne viennent pas du hasard. Cependant, les différences suggèrent que la seconde n'est pas la simple continuation de la première sous des formes un peu différentes, comme on pourrait sans doute le dire pour ce qui s'est passé à l'Arche autour du père Thomas, de Jean Vanier et du groupe des « tout-petits » où les mêmes personnes ont prolongé leur histoire commune commencée à l'Eau vive³.

Un témoignage direct et quelques autres indirects nous permettent de dire que le père Marie-Dominique a lui-même commis des abus sexuels avant la fondation de Saint-Jean et dès les années 50, mais il s'est tenu à une certaine distance de son frère⁴, au moins après l'histoire de l'Eau vive⁵. À une exception près, ses victimes n'ont pas vraiment approché le père Thomas⁶. En fait, s'il a été soupçonné dans les années 1950 sans être démasqué, ce pourrait être parce que les personnes qu'il

¹ Antoine Mourges parle de « l'existence d'une forme de conscience collective de ces « grâces ». Les femmes du groupe partagent entre elles à ce sujet ; les plus anciennes encouragent les plus jeunes à poursuivre. » (N. JEAMMET, B. GRANGER, A. MOURGES, F. MICHEL, C. VINCENT-MORY, G. RIMBAUT, *Emprise et Abus, enquête sur Thomas Philippe, Jean Vanier et L'Arche*, Châteauneuf-sur-Charente, Frémur, 2023, p. 251).

² Cf. *ibid.*, p. 210-220.

³ Cf. *ibid.*, p. 273-283.

⁴ Réciproquement, son intégration dans le groupe des proches du père Thomas a été réelle, mais pas complète. Voir *ibid.* p. 342-351.

⁵ Les frères et sœurs de Saint-Jean se souviennent qu'il n'hésitait pas à critiquer le père Thomas au niveau doctrinal. Celui-ci n'a d'ailleurs jamais enseigné à Saint-Jean, même s'il a été accueilli à Saint-Jodard à la fin de sa vie.

⁶ La seule victime que le père Marie-Dominique Philippe ait envoyée auprès de son frère pour apaiser ses doutes quant à la légitimité de ce qu'il faisait est Michèle-France Pesneau en 1975 (*L'Emprise*, p. 85). Il ne l'a fait pour aucune victime de la famille Saint-Jean.

accompagnait (et dont il aurait pu abuser) étaient tenues à distance du père Thomas, à la fois physiquement et spirituellement. Les enquêteurs n'ont ainsi eu aucun témoignage direct sur les mœurs du père Marie-Dominique. Si cette hypothèse est vraie, elle invite à voir dans l'affaire de l'Eau vive et dans celle de Saint-Jean des développements particuliers situés à l'intérieur de deux histoires presque parallèles autour des deux frères, plus que deux affaires successives, séparées par une trentaine d'années.

L'hypothèse d'une influence décisive du père Thomas sur le père Marie-Dominique par rapport aux abus sexuels n'a d'ailleurs pas pu être vérifiée. En fait, la référence fondamentale du père Marie-Dominique Philippe n'est pas son frère, mais plutôt son oncle, le père Dehau, qui est l'inspirateur de ses deux neveux¹. S'il y a des ressemblances entre les comportements des deux frères, et entre les deux affaires, il ne faut peut-être pas l'attribuer principalement à l'influence de l'aîné sur le cadet, mais plutôt à une influence commune du père Dehau. Le père Marie-Dominique ne faisait jamais référence à son frère, bien qu'il ait paru l'aimer beaucoup. Il ne conseillait pas de lire ses ouvrages spirituels. En revanche, il se référait volontiers au père Dehau, et conseillait la lecture de ses livres et des transcriptions de prédications du père Dehau. Certains frères et sœurs de Saint-Jean trouvaient d'ailleurs dans les écrits du père Dehau leur nourriture spirituelle². Or l'enquête sur l'Eau vive a montré que le père Dehau avait reconnu avoir lui-même eu des actes sexuels avec des religieuses, et qu'il avait approuvé les agissements de Thomas Philippe³. N'a-t-il pas approuvé des dérives comparables, bien que sans doute moins délirantes, de son frère Marie-Dominique ?

Dans cette hypothèse, les abus sexuels commis par le père Marie-Dominique dépendraient davantage de l'influence du père Dehau que de celle du père Thomas, ce qui pourrait être un facteur d'explication des différences entre les deux frères, notamment quant à la doctrine. Il serait même possible que le père Marie-Dominique ait été plus fidèle que le père Thomas à la direction du père Dehau⁴. Ce qui s'est passé à Saint-Jean ne serait donc pas directement une conséquence ou une suite de l'affaire de l'Eau vive, mais un autre développement de la doctrine et de l'accompagnement du père Dehau. Les deux affaires seraient deux branches de la même histoire remontant au père Dehau.

Dans la manière dont le père Philippe se représentait la communauté Saint-Jean, nul doute que le père Pierre-Thomas Dehau avait sa place, même s'il était assez discret là-dessus. Une anecdote le manifeste : recevant un jeune novice dans son bureau, il lui dit, en lui montrant un portrait du père Dehau : « c'est le grand-père ». Pour lui, la filiation avec le père Dehau était claire : il se voyait comme son continuateur, et la communauté Saint-Jean était pour lui un fruit de la prédication et de la prière du père Dehau. C'est sans doute la raison pour laquelle, quand les dominicaines ont dû quitter le monastère de Bouvines, le père M.-D. Philippe aurait voulu que des sœurs de Saint-Jean s'y installent. Lors d'un conseil de famille, le 10 juin 2004, il a évoqué ce projet, qui lui tenait visiblement à cœur, si on se réfère au compte rendu qui en a été fait :

[...] Les sœurs apostoliques ne pouvant pas prendre d'engagement cette année, le père Marie-Dominique Philippe a demandé à sœur Alix si les sœurs contemplatives pouvaient fonder à Bouvines (lieu de la tombe

¹ Dans *Les trois sagesse*, M.-D. Philippe attribue son entrée chez les dominicains à l'influence de son oncle et non de son frère : « Ce n'est donc pas du tout le père Thomas qui m'a déterminé ; c'est le père Dehau » (Paris, Fayard, 1994, p. 199). Comparant leurs influences respectives sur sa vie, il ajoute : « celle du père Dehau a été beaucoup plus profonde » (p. 200).

² « Il y a cependant pas mal de frères et sœurs qui se nourrissent du père Dehau comme lecture spirituelle. » (Compte rendu du conseil de famille du 30 septembre 2004, AGCSJ). Lors de la même réunion, il a toutefois été décidé de limiter la diffusion interne des écrits du père Dehau, pour des raisons liées au décalage de ces prédications avec les mentalités contemporaines : « il y aurait un jugement d'opportunité à faire au préalable, car certaines choses peuvent être gênantes dans le contexte actuel. Un premier tri sera fait par les sœurs apostoliques qui soumettront cela aux frères et aux sœurs contemplatives. »

³ C'est du moins ce qui ressort de la lecture du rapport d'archives de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, mais il faut remarquer que cette connaissance des actes du père Dehau et de sa responsabilité ne repose que sur un faible nombre de témoignages. Il faut espérer que des chercheurs pourront avoir accès aux documents originaux de la procédure, ainsi qu'aux archives du Dicastère pour les Institut de vie consacrée. Le dossier de l'enquête réalisée par le père Marie-Eugène de l'Enfant-Jésus dans les carmels pourrait sans doute apporter de nouveaux éléments. Sur l'implication du père Dehau, voir T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023, p. 468-470.

⁴ Dans cette hypothèse, le côté plus implicite, flou, moins centré sur la sexualité, de la doctrine du père Marie-Dominique, pourrait refléter davantage la doctrine du père Dehau. Elle ne serait donc pas à interpréter d'abord comme une dissimulation pour éviter de nouveaux ennuis canoniques.

du père Dehau et des parents du père). Il a lui-même dicté à sœur Alix une lettre adressée à l'Association Félix Dehau, chargée de gérer le monastère, disant qu'il ne comprenait pas qu'il n'ait pas été consulté lors du départ des sœurs dominicaines, en tant que membre de la famille et en tant que fondateur de la Congrégation. C'est actuellement le Chemin Neuf qui habite le monastère. Dans cette lettre il disait aussi que les sœurs contemplatives sont prêtes à y aller. L'intention du père à l'égard de ce lieu est qu'il y a là un héritage spirituel qu'on ne doit pas dilapider ; c'est quelque chose qui est dans son cœur au-delà du lien familial¹.

L'héritage spirituel auquel pense le père Philippe est certainement celui du père P.-Th. Dehau, qui avait été chapelain du monastère de Bouvines et y avait fini ses jours. De même, en fondant le *studium* des frères de Saint-Jean, nous avons vu qu'il avait en tête le *studium* dominicain du Saulchoir, mais un Saulchoir idéalisé et conforme à la pensée du père Dehau sur la sagesse théologique, c'est-à-dire un Saulchoir tourné vers un thomisme spéculatif et contemplatif, une « école de théologie monastique », par opposition à la théologie étudiée à l'université.

Si cette hypothèse est exacte, les abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean se situent plutôt dans la ligne des « choses mystérieuses » que le père Dehau a avoué avoir pratiquées avec des religieuses que dans une continuité directe avec les abus sexuels commis par le père Thomas Philippe dans ce qu'on a appelé l'affaire de l'Eau vive. Avec cette différence toutefois que le père Dehau était un prédicateur (occasionnel ou régulier) dans les communautés religieuses, il n'avait pas d'autorité sur elles². Il n'en allait pas de même de Marie-Dominique dans la famille Saint-Jean, où il avait une vraie autorité en tant que fondateur et exerçait une emprise sur toute la communauté, ce qui limitait la capacité des sœurs à se rendre compte des abus et à y résister.

Si la direction spirituelle exercée par le père Dehau a eu une influence plus décisive sur le père Marie-Dominique que les pratiques et les justifications théologiques du père Thomas, il n'est dès lors pas étonnant de ne pas retrouver dans la famille Saint-Jean les aspects les plus délirants de l'élaboration mystico-sexuelle du père Thomas Philippe. Les similitudes entre les abus commis par les deux frères pourraient provenir d'une origine commune dans la direction du père Dehau, chacun des deux frères l'ayant interprétée à sa manière, alors que l'apparence plus « prudente » et implicite des justifications du père Marie-Dominique Philippe pourrait s'expliquer par sa référence privilégiée au père Dehau. A contrario, les déséquilibres de sa pensée seraient aussi à rapprocher plutôt de ceux de la pensée du père P.-Th. Dehau, qui réclamerait une étude approfondie. La direction du père Dehau suffirait à expliquer la complicité du père Marie-Dominique à l'égard des agissements de son frère que nous avons constatée dans l'affaire de l'Eau vive, sans qu'il soit besoin de faire appel à l'influence d'un frère sur l'autre.

D'autre part, si on considère que les abus sexuels commis par le père Marie-Dominique Philippe et par une bonne partie des frères de Saint-Jean ayant commis des abus sont d'abord liés à une emprise exercée en particulier dans l'accompagnement spirituel, on ne peut que s'interroger sur l'expérience du père Philippe lui-même vis-à-vis de son oncle. La manière dont le père Dehau l'a accompagné ne relevait-elle pas de l'emprise ? Si oui, cette emprise a-t-elle été déterminante dans sa propre manière de concevoir et de vivre sa relation à Dieu et aux autres ? Là encore, une étude de la doctrine spirituelle du père Dehau semblerait de nature à éclairer cet aspect, mais il faudrait sans doute aussi fouiller dans d'autres données – archives, correspondance, souvenirs, etc. – qui pourraient aider à mieux comprendre la manière dont la relation entre P.-Th. Dehau et M.-D. Philippe a marqué ce dernier.

L'emprise du père Dehau semble la meilleure explication de l'attitude du père Marie-Dominique lors de son procès canonique. Il est en effet assez étonnant qu'il ne se soit pas davantage remis en question devant les avertissements de la hiérarchie. Au contraire, il semble qu'il ait plutôt tiré de

¹ AGCSJ. Malgré la dénégation du père M.-D. Philippe, son intervention lors de ce conseil ne peut que confirmer l'interprétation de T. Cavalin sur le « modèle familialiste » qui est à l'œuvre dans la manière dont le père Philippe se représente la communauté Saint-Jean, qui peut être considérée comme « la réalisation d'un nouveau "chez nous" » (voir T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023, p. 696).

² Il faut remarquer que ce sont les abus du père Thomas Philippe qui ont dévoilé ceux du père Dehau, qui était apparemment plus discret. Nous n'avons pas trouvé d'indices que le père Dehau ait mis dans les communautés la même zizanie que ses neveux.

cette affaire la conviction qu'il fallait dissimuler davantage ses pratiques et se démarquer, extérieurement du moins, de son frère. Cela n'est-il pas le signe de l'impossibilité pour lui de remettre en cause l'autorité du père Dehau et d'envisager que celui-ci ait pu se tromper¹ ? Le père Marie-Dominique agissait comme s'il se sentait dépositaire d'une doctrine supérieure, que l'Église ne pouvait pas comprendre, et qui méritait d'être tenue malgré la désapprobation de ses supérieurs et de la hiérarchie. L'importance qu'il accordait à l'autorité du père spirituel pourrait avoir un lien avec cette expérience douloureuse où il s'était trouvé mis en demeure de choisir entre son père spirituel et l'obéissance à l'Église. Cette situation pourrait aussi expliquer en partie son attitude vis-à-vis des révélations privées, ou encore l'importance qu'il accordait à sa relation avec Jean Paul II : sachant bien qu'il s'éloignait de la morale enseignée par l'Église catholique, il avait tendance à chercher des signes de l'approbation divine, des confirmations qu'il était dans le bon chemin malgré toutes les mises en garde.

Pour répondre à la question posée par le chapitre général à notre commission, il y a donc bien un lien entre ce qui s'est passé dans les années 1950 à l'Eau vive et ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean, mais ce lien semble plus complexe qu'un simple lien de continuité, comme si Saint-Jean avait naturellement pris la suite de l'Eau vive. Le lien entre les deux affaires n'est pas un lien de causalité, comme si l'une était à l'origine de l'autre, et encore moins un lien fatal, comme si la première devait obligatoirement conduire à la seconde. D'une certaine manière, il s'agit bien de la même « affaire », à condition d'y intégrer le père Dehau, comme le fait Tangi Cavalin. En réalité, l'affaire de l'Eau vive a une « préhistoire » dans les agissements du père Dehau avec des religieuses, et c'est peut-être cette préhistoire commune qui explique les ressemblances entre l'affaire de l'Eau vive et les abus sexuels commis dans la famille Saint-Jean. En revanche, il est certain que l'affaire de l'Eau vive, et la condamnation dont il a fait l'objet, ont constitué pour le père Marie-Dominique une expérience douloureuse, dont il n'a que très rarement parlé ensuite. Cet épisode n'a pu que renforcer sa méfiance et la dissimulation de ses pratiques sexuelles, et a certainement influencé aussi la manière dont il a géré les accusations d'abus sexuels contre des frères de Saint-Jean.

La découverte de l'affaire de l'Eau vive manifeste en tout cas que ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean, en termes d'abus sexuels et de dérives concernant la chasteté ou les pratiques d'emprise, a des racines profondes, qui ne peuvent pas être imputées seulement à des erreurs de jeunesse d'une communauté sans expérience, ni même à la seule influence du père Marie-Dominique Philippe. Celui-ci était en fait entraîné depuis longtemps dans une histoire qui le dépassait et dont il n'était apparemment pas tout à fait libre. Une partie de cette histoire, la plus ancienne, qui concerne le père Dehau, est encore mal connue et le restera peut-être.

IV. L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉGLISE

Notre étude a aussi montré des limites dans l'accompagnement de l'Église à l'égard de la communauté Saint-Jean. Dès la fondation, le père abbé de Lérins, puis les évêques d'Autun, n'ont pas manqué de pointer des insuffisances et de donner des points d'attention à la communauté, parfois de manière vigoureuse, comme l'a fait Mgr Ségué par sa monition de juin 2000. Le Saint-Siège en a été tenu informé. Dans un premier temps, les autorités n'étaient pas préoccupées par les abus sexuels, puisqu'elles n'en avaient pas connaissance, mais demandaient un effort dans le discernement des vocations, dans la formation spirituelle et pastorale, dans la communion ecclésiale, etc. Elles s'inquiétaient aussi de la place, trop importante à leurs yeux, qu'avait le père Philippe dans la communauté des frères et dans la famille Saint-Jean. Ces préoccupations ont abouti à la décision de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée en 1996 d'exiger la démission du père M.-D.

¹ « Le pauvre P. Marie-Dominique est fou de douleur. [...] L'idée que le père Dehau a pu se tromper sur la marche à suivre lui paraît impossible, inadmissible... » (Cf. JOURNET Charles – MARITAIN Jacques, *Correspondance*, op. cit., p. 204-205). Même s'il n'est pas dit explicitement que l'erreur du père Dehau concerne sa direction spirituelle à l'égard de Thomas Philippe, cette citation de Maritain montre que le problème de Marie-Dominique, ce qui l'affecte et le trouble, ce n'est pas que le père Thomas se soit trompé, et soit tombé, c'est l'idée que le père Dehau ait pu se tromper. C'est une attitude qu'on retrouve chez ses propres disciples, dont certains sont incapables d'envisager que le père Marie-Dominique Philippe ait pu se tromper.

Philippe de sa charge de prieur général. Cette décision n'a toutefois pas été appliquée, du fait de la réticence de Mgr Séguy envers une mesure qu'il jugeait brutale et humiliante, et du changement d'orientation du dicastère, après une rencontre des frères du conseil du prieur général, et peut-être aussi une intervention de Mgr Dziwisz au nom de Jean Paul II. En interne, tout en s'efforçant de tenir compte des critiques qui leur étaient faites, les frères n'en voyaient pas toujours le bien-fondé et l'importance, et le père M.-D. Philippe, qui était encore prieur général, freinait tout processus de prise de conscience. Par la suite, les mises en garde de Mgr Séguy semblent n'avoir pas été suffisamment prises au sérieux par le dicastère, qui a accepté la réélection du père M.-D. Philippe en 1998, considérant sans doute que la bonne volonté manifeste des frères, et quelques changements dans le fonctionnement de la communauté, constituaient une garantie suffisante contre les dérives.

La relative lucidité des autorités a donc eu du mal à se traduire dans des mesures concrètes. Le seul lieu où les autorités romaines se sont montrées fermes du vivant du père M.-D. Philippe (mais tardivement) concernait son enseignement, que la Congrégation pour l'éducation catholique a refusé, à partir de 2003, de comptabiliser dans la *ratio studiorum* en vue de l'ordination presbytérale. Cette intervention a certainement été bénéfique, dans la mesure où elle a obligé les frères, malgré leur résistance, à former d'autres professeurs et à faire davantage appel à des intervenants extérieurs. Cependant, cette attitude de l'autorité, dont la plupart des frères ne comprenaient pas le bien-fondé (le principal critère invoqué était l'âge du père M.-D. Philippe), n'a rien changé dans l'immédiat à l'emprise intellectuelle du père Philippe sur la communauté. En ce sens, elle n'a pas été décisive.

À partir du moment où des abus sexuels ont été connus, ceux de quelques frères, mais surtout ceux du père M.-D. Philippe (et de sr Alix Parmentier), les autorités de l'Église ont été plus attentives et plus exigeantes. Elles ont commencé à suspecter l'enseignement du père Philippe sur la morale, notamment la question de l'amour d'amitié. Ce sont pourtant les frères de Saint-Jean eux-mêmes qui ont choisi, sans y être obligés par la hiérarchie, de révéler les abus sexuels de leur fondateur en 2013. Des évêques et le Saint-Siège ont encouragé et accompagné ce processus, mais en ont laissé la responsabilité aux frères. Au niveau doctrinal également, l'examen de la pensée du père M.-D. Philippe a été largement laissé à l'appréciation des frères et sœurs de Saint-Jean : le Saint-Siège a pointé certaines insuffisances, mais seulement de manière générale, sans entrer dans le détail des points qui posent problème. Ce sont aussi les frères qui ont mis en place la commission SOS abus, qui a permis à de nombreuses victimes d'abus sexuels d'être entendues. Des procédures canoniques et étatiques ont été engagées, qui ont abouti à des sanctions, allant parfois jusqu'au renvoi de l'état clérical et de la communauté. Progressivement, une prise de conscience de l'ampleur du problème des abus sexuels et d'autres formes d'abus a eu lieu dans la famille Saint-Jean, et la question de l'emprise est finalement apparue comme centrale. L'accompagnement de la hiérarchie a participé à cette prise de conscience, à travers notamment les mandats confiés à Mgr Bonfils, Mgr Brincard, et Mgr Blondel. Des chapitres généraux des trois instituts religieux (frères, sœurs apostoliques et sœurs contemplatives) ont pris de la distance vis-à-vis du père M.-D. Philippe, et ont bénéficié pour cela de l'aide du Saint-Siège, en particulier de Mgr Carballo, secrétaire du Dicastère pour les Instituts de vie consacrée, qui a affirmé clairement à partir de 2019 que le père Philippe ne pouvait être considéré comme un « référent charismatique ».

On peut s'étonner du temps qu'il aura fallu pour que les autorités de l'Église interviennent (une trentaine d'années¹). Les seules exceptions notables où les autorités ont agi de manière contraignante sont l'intervention de la Congrégation pour l'éducation catholique en 2003², et celle du cardinal Barbarin en 2009³, qui a conduit ensuite à la nomination d'un commissaire pontifical chez

¹ 27 ans si l'on prend pour base la nomination de Mgr Madec comme assistant religieux des frères fin 2002 et celle de Mgr Poulain comme assistant religieux des sœurs contemplatives en 2003 ; 35 ans si l'on choisit la nomination de Mgr Brincard comme commissaire pontifical des sœurs contemplatives et assistant religieux des frères et des sœurs apostoliques en février 2011.

² Cette Congrégation romaine, responsable des études dans les séminaires, a alors demandé que le père M.-D. Philippe ne soit plus professeur ordinaire : les cours qu'il assurait devaient être confiés à d'autres pour pouvoir être validés dans le cadre de la formation au sacerdoce.

³ Constatant que ses demandes à l'égard de la communauté des sœurs contemplatives n'étaient pas prises en compte par les sœurs responsables, le cardinal Barbarin prit la décision, en mai 2009, de nommer une nouvelle prieure générale à la place de sr Alix.

les sœurs contemplatives. Dans les deux cas, ce n'était d'ailleurs pas la question des abus sexuels qui était en cause, mais plutôt la problématique de l'emprise. Ce décalage entre l'ampleur des problèmes telle qu'on peut s'en rendre compte aujourd'hui et la lenteur de la prise de conscience semble s'expliquer par plusieurs facteurs.

- 1) Le premier est sans doute la bonne réputation du père M.-D. Philippe et le crédit dont il jouissait dans toute une partie de l'Église, y compris dans la hiérarchie, et même à son sommet. Jean Paul II, le cardinal Martinez Somalo, Mgr Séguy, Mgr Madec et bien d'autres avaient pour lui une véritable estime. Celle-ci était fondée d'abord sur sa renommée d'enseignant, qui le faisait percevoir comme un thomiste assez classique mais d'esprit ouvert, capable de dialoguer avec la pensée moderne et acceptant les réformes de Vatican II. Mais ce qui a dû surtout impressionner favorablement la hiérarchie est la fondation de la communauté elle-même et sa capacité à attirer des jeunes dans la vie consacrée à un moment où celle-ci était marquée par des départs et par une crise d'identité. Dans les critiques adressées au père M.-D. Philippe par des associations comme l'AVREF ou par la presse, les autorités ont eu tendance à voir une instrumentalisation à des fins idéologiques de problèmes de jeunesse de la communauté Saint-Jean. Cette grille de lecture a certainement pesé dans le sens de la relativisation des difficultés : il paraissait certainement mal à propos d'entraver, pour des motifs finalement difficiles à cerner et qui ne concernaient peut-être que quelques personnes, le développement d'une communauté qui attirait des vocations et montrait un grand zèle apostolique, dont l'Église bénéficiait¹. La protection relative dont le père M.-D. Philippe et sa communauté ont joui de la part de Jean Paul II et de la curie romaine s'explique sans doute d'abord de cette manière.
- 2) L'indulgence du dicastère chargé de la vie consacrée vient certainement aussi de la volonté d'accueillir et de protéger comme des dons de Dieu pour l'Église les charismes des nouvelles communautés, ce qui implique d'accepter qu'elles ne se coulent pas totalement dans les formes anciennes de la vie consacrée. Pourtant, l'admiration pour le dynamisme d'une fondation et la volonté de respecter la liberté de l'Esprit Saint ont peut-être parfois paralysé le discernement nécessaire de l'autorité. L'idéalisation du fondateur, considéré comme dépositaire du charisme, n'a pas eu lieu seulement en interne, mais aussi, apparemment, au niveau de l'autorité ecclésiastique.
- 3) La troisième raison qui peut expliquer en partie un retard dans l'intervention de la hiérarchie est la difficulté à objectiver la question de l'emprise. On ne peut pas dire que celle-ci ait échappé complètement aux autorités. Au contraire, elle a suscité de l'inquiétude dès le début, chez Dom Bernard de Terris, abbé de Lérins en charge de la communauté pendant les premières années, puis chez Mgr Raymond Séguy, évêque d'Autun. Elle était présente aussi dans les accusations de « dérives sectaires » dont le père Philippe et Saint-Jean ont fait l'objet dans les médias de la part d'associations comme l'AVREF, ou encore dans l'enquête du Service Accueil Médiation en 2002. Cependant, il est particulièrement difficile de faire admettre à ceux qui sont sous emprise que leur liberté n'est pas pleinement respectée. Tous les exemples qu'on prend pour illustrer ce problème apparaissent en interne comme des cas particuliers montés en épingle et qui ne peuvent être généralisés, ou comme des pétitions de principe². Du côté des autorités, la crainte de se tromper et de sanctionner trop durement

¹ Sur la tentation de faire l'économie du discernement en se contentant de noter les « bons fruits » portés par une communauté, voir le document du groupe de travail post-Clase de la CORREF intitulé « Bon arbre – bons fruits » en référence à Mt 7, 15-23. <https://www.viereligieuse.fr/wp-content/uploads/2023/04/6.-Groupe-Bon-arbre-bons-fruits-1.pdf>

² « Ce respect des formes instituées du gouvernement de l'Église touche toutefois ses propres limites : face à un fonctionnement comme celui instauré à Saint-Jean par Marie-Dominique Philippe, c'est-à-dire d'une parfaite orthodoxie de façade, seules des erreurs ponctuelles ou individuelles, toujours susceptibles d'être rectifiées, sont identifiables. Les méfaits sont ceux de personnes dont la fragilité psychologique est alléguée. Les failles des structures de gouvernement sont toujours susceptibles d'être corrigées au moyen d'un appel à l'expertise de l'Église dans le domaine de la vie consacrée. La personne et le charisme du fondateur sont, eux, hors de toute critique audible par l'institution. À la limite, les défauts de la communauté plaident pour elle : ils sont le reflet de sa jeunesse et de l'extrême miséricorde de son chef, seulement coupable de ne refuser personne et de ne pas vouloir juger ceux qu'il accueille sous sa protection. Les plaintes qui se sont multipliées au fil des années et qui ont trouvé une traduction dans le répertoire de la lutte contre les "dérives sectaires" échouent à entamer le crédit

des défauts de jeunesse peut paralyser. Surtout, on peut hésiter sur la manière d'intervenir. Quand le cardinal Philippe Barbarin s'y est résolu à propos des sœurs contemplatives, en 2009, cela a engendré de grandes incompréhensions et de vives blessures, sans pour autant mettre fin à l'emprise pour un grand nombre de sœurs. Dans le cas du père M.-D. Philippe, c'était peut-être d'autant plus compliqué qu'il donnait les apparences d'un grand détachement par rapport au pouvoir, puisque la soumission qu'il attendait était d'abord d'ordre intellectuel et spirituel. Un évêque, Mgr Joseph Madec, a été présent au conseil pendant six ans sans relever de problème majeur.

- 4) La mauvaise connaissance des abus sexuels, apparemment à tous les niveaux de l'Église (et probablement plus largement), peut être considérée comme une quatrième raison du déficit d'intervention de la hiérarchie par rapport à la communauté Saint-Jean. Elle a eu de graves conséquences pour certaines personnes. La réticence à faire des signalements aux autorités judiciaires, ou à ouvrir des enquêtes canoniques, la focalisation sur l'auteur de l'abus (dont on cherche la conversion) plutôt que sur la personne victime, n'étaient pas propres au père M.-D. Philippe et à la communauté Saint-Jean, mais semblent avoir été assez largement partagées, notamment par certains évêques, jusqu'au début des années 2010¹. Or c'est à partir du moment où des enquêtes canoniques sur des frères de Saint-Jean ont eu lieu qu'a été révélé le caractère systémique du problème des abus sexuels et la responsabilité du père M.-D. Philippe.
- 5) Une cinquième raison peut être relevée, à savoir l'habileté et la ruse du père Philippe. D'une part, il a su étouffer les plaintes des victimes d'abus sexuels et jeter le discrédit sur les rares personnes qui témoignaient ; il a aussi brouillé les consciences en relativisant tous les problèmes liés à la chasteté en général, et en culpabilisant ceux qui auraient souhaité plus de justice. D'autre part, consciente ou non, sa capacité à donner des assurances de son intention d'obéir sans rien changer en pratique, et à opposer subtilement les différents niveaux d'autorité les uns contre les autres pour pouvoir se glisser dans les failles, est venue à bout de toutes les tentatives pour le contrôler. Sa manière subtile d'instiller en interne une relativisation de la hiérarchie, avec un mélange de propos condescendants envers les évêques et de protestations affectives de soumission, a eu des conséquences sur la capacité des frères et des sœurs à recevoir les corrections et sur la manière dont ils ont coopéré avec les autorités : référence privilégiée à l'autorité supérieure, plus éloignée, par rapport à l'autorité plus proche et souvent plus lucide ; tendance à une relation fusionnelle avec les évêques qui nous aiment (et nous laissent faire), mais défiance envers ceux qui ne nous aiment pas. Quand l'autorité n'approuve pas pleinement et est exigeante, c'est qu'elle ne nous a pas bien compris ; certains en ont déduit qu'on n'était alors pas tenu d'obéir, comme l'a montré la crise des sœurs contemplatives.
- 6) Enfin, on ne peut que s'étonner que, personne² parmi ceux qui avaient eu connaissance de l'affaire de l'Eau vive, ne serait-ce que dans ses grandes lignes, n'ait cru bon d'en faire mention au moment de la fondation de la communauté Saint-Jean, et en particulier lors de la fondation des communautés de sœurs, au moins comme un point d'attention. Même après les premiers scandales, on a l'impression que personne n'a osé faire ouvertement le rapprochement, comme si faire remonter à la mémoire cette vieille histoire d'avant le concile Vatican II aurait été une forme de péché contre l'Esprit : il fallait donner toute sa chance à cette nouvelle communauté sans la regarder à travers de vieux préjugés. Pourtant, pour ceux qui étaient à l'intérieur, la connaissance de cette affaire aurait pu être éclairante. Le secret bien gardé sur l'Eau vive et spécialement sur la condamnation du père Marie-

symbolique du fondateur, même après sa disparition. » (T. CAVALIN, *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*, Paris, Cerf, 2023, p. 133-134)

¹ La CIASE constate une évolution à partir des années 2000, et surtout 2010. Voir *Les violences sexuelles dans l'Église catholique. France 1950-2020. Rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église*, p. 276-286.

² Du moins pour autant qu'on puisse en juger dans la documentation disponible. L'ouverture des archives des dicastères ou de la secrétairerie d'État pourra éventuellement corriger ce point.

Dominique Philippe a certainement freiné à la fois les interventions de la hiérarchie et les prises de conscience.

V. LA SORTIE DE L'EMPRISE

C'est aux alentours de 2010 que la prise de conscience qu'un problème de fond minait la communauté a vraiment commencé, à cause des premières mises en cause de frères de Saint-Jean, dont certains étaient proches du père Philippe, et de la grave crise des sœurs contemplatives, révélée par les décisions du cardinal Barbarin en juin 2009. À cette époque, les premières rumeurs ont commencé à circuler à propos de « dossiers » concernant les mœurs du père Philippe et de sr Alix à Rome. Une inquiétude s'est également exprimée sur un lien éventuel entre certains cas d'abus sexuels et l'enseignement du père M.-D. Philippe sur l'amour d'amitié. L'attention était alors focalisée sur la question de la chasteté, qui a été travaillée par la communauté des frères à partir de 2011, mais de puissants mécanismes de déni étaient aussi à l'œuvre et entravaient ce travail.

Cependant, la révélation, en 2013, d'abus sexuels commis par le père M.-D. Philippe lui-même a constitué le véritable tournant, qui a permis une remise en question plus globale : les abus sexuels n'étaient pas le fait de quelques frères isolés qui avaient mal interprété l'enseignement du père Philippe ou ses conseils spirituels, mais il fallait plutôt se demander dans quelle mesure ses propres abus avaient influencé sa doctrine et sa manière de vivre, et par voie de conséquence la famille Saint-Jean. Ce cheminement ne s'est pas fait sans difficulté. Il a fallu du temps pour admettre l'impensable. Au début, la remise en question, notamment doctrinale, ne portait que sur ce qui touchait strictement à la chasteté, à l'amitié et à la sexualité. Il ne paraissait pas nécessaire d'aller plus loin, au risque d'ébranler la communauté. Pourtant, peu à peu, avec la révélation d'abus de plus en plus nombreux, liés à l'accompagnement spirituel, la question de l'emprise sur les personnes et celle de la doctrine spirituelle du père Philippe, ont commencé à émerger. Le reportage d'ARTE en mars 2019 a permis à beaucoup d'ouvrir les yeux, notamment parmi les sœurs apostoliques et contemplatives de Saint-Jean, sur la gravité des abus sexuels commis par le père Philippe. Il en a résulté une distanciation des trois instituts religieux de la famille Saint-Jean vis-à-vis de leur fondateur, par la voix de leurs derniers chapitres généraux (2019, 2021 et 2022).

Ce cheminement, ponctué de sentiments de trahison, de colère, de déni, de départs de frères et de sœurs, mais aussi de prises de conscience, de reconnaissances des abus sexuels, de réformes et de coopérations nouvelles avec des personnes extérieures, n'est pas achevé en 2023. Des procès ont eu lieu, des sanctions ont été prononcées. Des démarches ont été effectuées vis-à-vis des victimes d'abus sexuels, ou d'autres types d'abus. D'autres sont en cours.

L'identité de la famille Saint-Jean, et avec elle la manière dont chacun s'y représente sa vocation, ont été profondément ébranlées. Les blessures sont encore pour une bonne part à vif, et les nécessaires mesures par rapport aux abus sexuels ne répondent pas à toutes les questions sur le sens de ce qui a été vécu jusqu'ici, et sur la manière de reconstruire des relations sur des bases plus saines entre les personnes et entre les trois instituts (mais aussi avec Dieu). Les derniers chapitres généraux, chez les frères comme chez les sœurs, montrent que la sortie de l'emprise est en cours, avec les cheminements personnels et communautaires que cela suppose. Ce travail de discernement réclame nécessairement du temps.

La grande majorité des frères et sœurs de Saint-Jean n'ont pas eu conscience de ce qui se passait, de ces doctrines erronées non soutenues par l'Église, et de ces pratiques contraires au respect des personnes et à leurs vœux. Ils peuvent se sentir trahis, non seulement par le père Philippe et par certains supérieurs ou formateurs, mais aussi par les dominicains et par les autorités de l'Église qui n'ont pas trouvé bon de superviser davantage le père Philippe et qui ont laissé une famille religieuse s'édifier sur la base d'un non-dit, au nom du secret des procédures. Finalement, ils peuvent avoir le sentiment que certains problèmes reprochés à la famille Saint-Jean (compassion pour le « pécheur » plutôt que pour les victimes, droit à l'oubli, miséricorde mal comprise qui relativise la justice, protection de l'institution...) étaient largement partagés dans l'Église catholique ou du moins qu'ils y

ont trouvé un terreau favorable. Beaucoup sont blessés dans leur confiance. Même ceux qui ont commis des abus sexuels n'étaient pas entrés dans la vie religieuse pour cela, mais pour suivre le Christ dans une vie exigeante consacrée à la prière et à l'évangélisation. Il a fallu que leur conscience soit abîmée pour qu'ils en arrivent là, et cela s'est fait dans une communauté catholique reconnue par l'Église. Quelle que soit leur propre responsabilité, ils peuvent en ressentir une certaine amertume.

Quand on considère le contraste entre l'enthousiasme et la force de l'idéal qui animait la communauté pendant trois décennies, et la révélation des abus sexuels qui a eu lieu ensuite, l'histoire de la famille Saint-Jean peut donner l'impression d'un gâchis. Cependant, le chemin de reconnaissance et d'humilité commencé depuis plus de dix ans, en introduisant de plus en plus systématiquement un principe d'altérité dans ses diverses instances (appel à des intervenants ou des institutions extérieures pour sa formation, experts dans ses assemblées, témoignages de victimes, etc.) et dans la confiance malgré tout en l'accompagnement de l'Église, manifeste sans doute aussi que toutes les qualités perçues au départ dans la communauté n'étaient pas que des illusions. Sans relativiser les souffrances vécues par de trop nombreuses personnes, ce cheminement communautaire, malgré ses difficultés, atteste que, pour la majorité des frères et sœurs, l'attachement au Christ était plus fort que l'emprise du fondateur, le désir de la vérité plus profond que la prétention de l'avoir trouvée, l'enthousiasme pour la mission de l'Église plus authentique que la volonté de diffuser l'enseignement du père M.-D. Philippe. La communauté Saint-Jean ne pourra cependant se reconstruire vraiment que si les personnes victimes d'abus sexuels, dont certaines font d'ailleurs encore partie de la communauté, connaissent aussi une forme de reconstruction, et si la communauté accepte de prendre sa part de ce processus, en reconnaissant la réalité et la gravité des abus, et en s'efforçant d'en réparer autant que possible les conséquences.

Enfin, une histoire de la communauté Saint-Jean qui ne soit pas focalisée sur les abus sexuels reste à écrire et permettrait sans doute, sans relativiser la gravité des abus, de prendre du recul par rapport à cette histoire, qui à certains égards dépasse largement le cadre de la famille Saint-Jean elle-même.

Au début des années 1960, l'Église pensait avoir réglé l'affaire de l'Eau vive. 50 ans plus tard, les plaintes pour les abus commis par le père Thomas Philippe et par Jean Vanier, ainsi que par le père Marie-Dominique Philippe et de nombreux frères de Saint-Jean, ont montré qu'il n'en était rien. Le foyer de l'Eau vive avait bien été fermé, les coupables sanctionnés, mais cela n'avait pas mis un terme à cette dérive, qui a pu d'autant mieux se répandre que l'affaire fut gérée de manière très discrète. Après 60 ans, alors que cette affaire est désormais bien connue dans l'Église, on peut espérer qu'il y sera mis un terme définitif.

VI. PROLONGEMENTS POSSIBLES

L'enquête historique pourrait être poursuivie dans plusieurs directions, nous n'en indiquerons que quelques-unes. La première concerne le père Pierre-Thomas Dehau, dans la mesure où des sources pourraient permettre d'aller plus loin dans la connaissance de sa biographie, et peut-être surtout de sa doctrine, car il semble que sa doctrine spirituelle soit marquée par des déséquilibres qui sont apparemment une origine des abus commis par lui-même, ses neveux et leurs disciples. Certains de ces déséquilibres ne sont sans doute pas totalement inédits et doivent être replacés dans l'histoire de la théologie et de la spiritualité dominicaines de la fin du XIX^e siècle ou du début du XX^e.

Il y aura sans aucun doute à poursuivre aussi l'enquête sur ce qui s'est passé dans la famille Saint-Jean, à la fois dans l'analyse des faits et des documents désormais connus, et dans l'extension car certains aspects ont été laissés ici de côté, faute de sources disponibles ou faute de temps. Citons par exemple l'histoire des sœurs contemplatives et celle des sœurs apostoliques, qui mériteraient d'être étudiées pour elles-mêmes, ou encore l'école Sagesse et Art chrétien de Cenves. Les travaux d'historiens professionnels pourront certainement apporter beaucoup à la compréhension de cette histoire.

Étudier l'influence des frères Philippe sur d'autres communautés pourrait aussi permettre de mieux comprendre comment des mécanismes d'emprise, et des abus sexuels accompagnés de justifications doctrinales, peuvent se transmettre et se transformer à travers les personnalités des fondateurs et des supérieurs. Une telle enquête permettrait aussi de mesurer si l'influence qu'on prête aux frères Philippe n'est pas parfois hypertrophiée. De toute façon, le recul du temps permettra sans doute d'y voir plus clair dans une histoire qui est sous certains aspects encore trop récente pour être bien comprise dans toutes ses dimensions.

Au-delà des cas particuliers du père Dehau et des frères Philippe, il y aurait sans doute des recherches à mener sur la question de l'emprise et du respect de la liberté dans le cadre de l'accompagnement spirituel, mais aussi dans celui de la vie religieuse, particulièrement lors de la fondation d'une communauté. Des comparaisons avec l'histoire d'autres communautés pourraient amener à mieux comprendre ce qui s'est passé dans la communauté Saint-Jean. Comprendre pourquoi les régulations qui ont fonctionné à tel ou tel moment n'ont plus été suffisantes ou ont fait défaut à une autre période pourrait être utile aussi au niveau théologique. En effet, l'histoire de la famille Saint-Jean fait ressortir des manques et une certaine idéalisation dans la théologie de ce qu'est un fondateur de communauté religieuse. Du point de vue psychologique aussi, étant donné l'intensité de ce qui se joue dans l'accompagnement spirituel et dans la fondation d'une communauté, une meilleure compréhension de ce qui peut se passer dans de telles situations pourrait favoriser une plus grande maturité de tous les acteurs et éviter que de telles dérives ne se reproduisent.

ÉTUDE THÉOLOGIQUE

Afin de permettre d'accéder plus aisément au contenu essentiel de la partie théologique du rapport de la Commission interdisciplinaire, le résumé suivant a été rédigé. Il ne reprend bien sûr pas l'ensemble des points contenus dans le rapport, mais peut constituer une forme d'entrée dans celui-ci.

Ce résumé a été axé sur les affaiblissements de la conscience morale, dont ont témoigné diverses victimes d'abus de la part du père Marie-Dominique Philippe ou d'autres membres de la famille Saint-Jean. On peut remonter de ces fragilisations des consciences à différents points doctrinaux présents dans l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe. Cependant, ni le rapport lui-même, ni a fortiori le résumé que l'on va lire n'entendent rendre compte exhaustivement des défauts doctrinaux détectables dans la doctrine du père M.-D. Philippe. Cela tient avant tout à la méthode suivie, comme le premier point l'explique.

PLAN DU RÉSUMÉ

- Brèves indications sur la méthode suivie
- Les abus portent sur les consciences
- Justification des abus par recours à l'autorité de M.-D. Philippe
- Omission de la doctrine de l'Église sur la conscience morale et la perte de repères qui s'ensuit
- La perte de repères objectifs est aggravée par des justifications liées à la doctrine du père M.-D. Philippe sur le Saint-Esprit
- La perte de repères objectifs est aussi une conséquence de la doctrine éthique sur l'amour d'amitié
- Une racine de ces déviations morales : une certaine négation de la nature humaine
- Conclusions

I. BRÈVES INDICATIONS SUR LA MÉTHODE SUIVIE

En préalable de ce résumé de la partie théologique du rapport de la Commission interdisciplinaire, quelques précisions doivent être données sur la méthode suivie :

- Le travail en vue de la rédaction de cette partie théologique et doctrinale a commencé avec le rassemblement de témoignages de victimes d'abus commis par le père M.-D. Philippe, ainsi que par des frères et des sœurs de la famille Saint-Jean. En conséquence, ces témoignages (mis en italiques) interviennent souvent au démarrage des points du résumé qui suit. Pour respecter la discrétion envers les personnes en cause, ces témoignages ont été rendus anonymes.
- Les rédacteurs se sont ensuite penchés sur les relations possibles entre ces témoignages et l'enseignement de M.-D. Philippe, tel que l'on peut le trouver dans ses écrits et aussi des transcriptions de ses cours ou conférences. Le travail a aussi pris en compte l'enseignement

d'autres formateurs dans la famille Saint-Jean. Cette méthode a pour conséquence que seuls les défauts doctrinaux auxquels on peut remonter à partir des témoignages ont pu être atteints. Voilà pourquoi le rapport comme son résumé ne relèvent pas l'ensemble des déficiences doctrinales qui seraient repérables dans l'enseignement du père M.-D. Philippe.

- On a pris pour référence la doctrine de l'Église catholique, particulièrement le *Catéchisme de l'Église Catholique* (désormais en abrégé : CEC), ainsi que deux auteurs privilégiés par M.-D. Philippe lui-même : Aristote et saint Thomas d'Aquin. Cela a permis de mesurer certains écarts entre ces sources et l'enseignement du père Marie-Dominique Philippe.

II. LES ABUS PORTENT SUR LES CONSCIENCES

Comme annoncé, nous commençons par des témoignages de victimes du père M.-D. Philippe :

Le pire est que nous étions toutes obligées de regarder comme normales toutes ces situations visiblement étranges. Il ne fallait rien dire. Il ne fallait pas juger. Il ne fallait rien penser de ce qui arrivait aux autres.

Ma capacité de raisonnement se tait devant le Père Marie-Dominique, qui m'a dit, une fois précédente, que je ne devais « surtout pas essayer d'analyser » ce qui se passe dans ma vie spirituelle, dont il a d'ores et déjà pris le contrôle, associant abus de pouvoir spirituel et abus sexuel. Il pose pour moi, comme une exigence de vie spirituelle, un interdit de penser.

En raison des abus, une inhibition du jugement et une perte progressive d'orientation sont constatées chez des victimes. Une sœur, appartenant à la famille Saint-Jean et victime d'abus en interne, témoigne :

C'était pendant la période des abus physiques. Les gestes sont de plus en plus troublants. Dans certains je ne vois aucune tendresse. Je suis dans une confusion totale. Ne sachant plus où est le bien, où est le mal, je décide, totalement perdue et ne sachant plus que faire dans cette relation, de m'en remettre au discernement du père Marie-Dominique Philippe, ma conscience ne m'éclairant plus.

La personne abusée (par une autre personne que le père M.-D. Philippe) se retourne vers le père Philippe, cherchant la lumière que sa conscience ne lui donne plus, en raison même des abus subis.

III. JUSTIFICATION DES ABUS PAR RECOURS À L'AUTORITÉ DE M.-D. PHILIPPE

Sur ce fond d'obscurcissement de la conscience chez la victime, intervient le recours à l'autorité de M.-D. Philippe pour justifier les abus. Une déformation de la doctrine ecclésiale sur le ministère ordonné a également joué un rôle important. En particulier, la compréhension erronée de l'instrumentalité du prêtre, comme si cette instrumentalité valait pour tous ses gestes et ses paroles, a souvent indûment renforcé son autorité au sein de la Famille Saint Jean. C'est ainsi qu'un déficit de formation sacramentaire et ecclésiologique a facilité les abus sexuels et les abus de conscience. Au total, les abus ont pu être commis en s'appuyant sur la direction spirituelle ou l'enseignement du père M.-D. Philippe ou d'autres frères prêtres, pris comme références quasi-absolus.

Ainsi, une sœur qui avait été embrassée longuement sur la bouche par son père spirituel (un frère de Saint-Jean) reçoit de lui cette explication :

Il m'a expliqué qu'il avait prié et en avait parlé au père [M.-D. Philippe] pour savoir s'il pouvait le faire. [Celui-ci lui avait répondu] qu'il n'y avait rien de contraire à l'amour dans ce geste... et il a recommencé. J'ai consenti parce que ses arguments me semblaient convaincants.

Le consentement est donné par la victime en raison d'un argument d'autorité : l'affirmation recueillie par l'abuseur auprès du père M.-D. Philippe. L'emprise, conduisant la victime à donner son accord à un geste qu'elle n'accepterait pas sinon, augmente en vertu de cette justification doctrinale.

Il en va de même dans le témoignage d'une autre victime d'un frère :

Face à mes doutes [le prêtre abuseur, frère de Saint-Jean] cite l'enseignement du père (c'est ainsi qu'on nomme le fondateur) : « Ne cède pas à l'esprit critique et sceptique, l'esprit du Diviseur » ; « Rends-toi dépendante d'un plus grand que toi dans la confiance et l'amour et tu seras libre » ; « L'amour dépasse l'intelligence » ; « sois comme Marie qui disait oui à tout, avant même de comprendre ».

L'abuseur appelle à une confiance aveugle en ses agissements, en s'appuyant sur l'enseignement du père M.-D. Philippe.

On peut donc récapituler les choses de la manière suivante :

- Au sein même de l'emprise et de l'abus, la survalorisation du prêtre et la justification doctrinale ont neutralisé davantage la réaction de la conscience, y compris chez l'auteur de l'abus.
- Par voie de conséquence, la perte d'orientation s'accroît, à un moment déterminant dans l'abus. L'abus peut se poursuivre et même s'aggraver.
- Ce type de justifications a joué un rôle dans la diffusion de comportements abusifs au sein de la famille Saint-Jean.

IV. OMISSION DE LA DOCTRINE SUR LA CONSCIENCE MORALE ET PERTE DE REPÈRES

Ce point est détaillé en distinguant trois notions de théologie morale : la syndérèse, la conscience morale et la loi naturelle.

a. La non-reconnaissance du caractère naturel des principes de la moralité

Rappelons que, pour saint Thomas d'Aquin et la tradition morale, la syndérèse est une disposition stable (un *habitus*) en l'intelligence d'une personne, qui naturellement pousse celle-ci au bien et lui fait répugner au mal¹. La syndérèse nous permet de connaître de façon innée les premiers principes de l'agir moral, en particulier les tout premiers principes : il faut faire le bien et éviter le mal. Bien que de formation thomiste, le père M.-D. Philippe ne parlait presque pas de la syndérèse dans son enseignement.

Il s'est même inscrit en faux contre le caractère naturel des premiers principes de l'agir moral :

Il semble que la connaissance des premiers principes pratiques s'acquiert dans le milieu traditionnel, au sein duquel l'enfant imite ce qu'il voit faire par ses aînés. C'est de cette imitation que vont naître les premiers principes. [...] D'où une très grande interdépendance dans l'acquisition des principes pratiques et la naissance de la conscience morale. [...] Dans la mesure où ces premiers principes pratiques s'acquièrent par l'imitation, toutes les déviations imaginatives deviennent possibles².

Selon ce texte du père Marie-Dominique Philippe, la connaissance des premiers principes de l'agir pratique est acquise. Elle provient de l'imitation de ceux que l'enfant voit agir. Il est clair que cette explication a sa part de vérité. Toutefois elle se démarque de la doctrine thomasiennne, en ne mentionnant aucune origine « naturelle » (innée) dans cette connaissance des principes de la moralité.

Retenons ici trois points :

- Le père M.-D. Philippe exclut pour ainsi dire que la connaissance des premiers principes pratiques relève d'une disposition (*habitus*) naturelle en la personne qui agit.
- De toute façon, la référence à une vérité morale objective manque dans son explication. Cela va contre l'enseignement constant de l'Église, rappelé encore par le pape François : « [...]

¹ Voir par exemple THOMAS D'AQUIN, *Somme de théologie* [désormais abrégé en ST] I, q. 79, a. 12.

² M.-D. PHILIPPE, *La philosophie de l'activité morale*, s.d. (sans doute les années cinquante), p. 97-98.

l'Église insiste sur l'existence de normes morales objectives, valables pour tous » (François, *Evangelii gaudium*, n° 64).

- Ces inflexions de la doctrine se trouvent dès la période d'enseignement de M.-D. Philippe à l'Université de Fribourg (Suisse), dans les années 50.

b. La disparition de la notion de conscience morale

La notion de conscience morale, encore traitée dans le polycopié *La philosophie de l'activité morale* que nous venons de citer, a fini par ne plus être présente que par de manière résiduelle dans l'enseignement de M.-D. Philippe.

Ainsi l'ouvrage résumant la doctrine du père M.-D. Philippe, *Lettre à un ami*, ne mentionne jamais la « conscience morale ». Il en va de même dans d'autres livres fondamentaux du même auteur, comme *De l'amour*¹ ou le premier tome de *Retour à la source*².

c. La relégation de la loi naturelle dans le domaine de la foi

Selon le père M.-D. Philippe, la « loi naturelle » n'est pas accessible, sinon pour le croyant :

[...] je n'ai pas d'expérience immédiate de la loi naturelle. Si je suis croyant, j'en ai une vision de sagesse. Au fond, la loi naturelle relève d'une vision de sagesse : si Dieu est le Créateur de la nature humaine, ou plutôt de l'âme humaine, il y a des intentions profondes de Dieu que je dois essayer de découvrir progressivement. Et Dieu peut me dicter la loi. Mais pour que Dieu me dicte la loi, il faut la foi, il faut croire en ce Dieu, et je ne peux pas fonder une morale humaine sur une foi³.

Cet enseignement du père M.-D. Philippe ne respecte pas l'explication que saint Thomas d'Aquin donne de la loi naturelle. En effet, selon Thomas d'Aquin, la loi naturelle prend son origine et son nom du fait que la raison est naturellement capable d'apprécier ce qui est bien et ce qui est mal⁴. La doctrine de l'Église a largement confirmé cet enseignement⁵.

Il est clair que les différentes notions que nous venons de mentionner se tiennent étroitement. La syndérèse, la conscience morale et la loi naturelle constituent trois manières d'affirmer l'importance et le caractère fondamentalement inné de la moralité en un être humain. Pour appuyer cela, on peut citer deux textes récents du magistère solennel et ordinaire de l'Église catholique :

Au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir. Cette voix qui ne cesse de le presser d'aimer et d'accomplir le bien et d'éviter le mal, au moment opportun résonne dans l'intimité de son cœur⁶.

La conscience morale comprend la perception des principes de la moralité (" syndérèse "), leur application dans les circonstances données par un discernement pratique des raisons et des biens et, en conclusion, le jugement porté sur les actes concrets à poser ou déjà posés⁷.

La quasi-disparition de l'enseignement sur la conscience morale et la syndérèse dans l'enseignement du père M.-D. Philippe peut être rapprochée de sa difficulté, dans certains cas, à dire le bien et le mal dans l'ordre pratique. Deux témoignages en attestent :

Je crois que [le père Marie-Dominique Philippe] n'a jamais pu vraiment aider un frère, il n'a jamais pu clairement dire où était le bien, ou le mal.

Le père Philippe ne disait jamais concrètement ce qu'on pouvait faire ou ne pas faire, et cela laissait la porte ouverte à n'importe quelles interprétations. On ne devait pas en parler, même pas avec lui. Sa seule réponse était : « C'est très bien, c'est très bien, mettez tout cela dans le cœur de la Vierge Marie ».

¹ *Id.*, *De l'amour*, Paris, Mame, 1993

² *Id.*, *Retour à la source*, t. 1, Paris, Fayard, 2005.

³ *Id.*, *Les trois sagesse*s, Paris, Fayard, 1994, p. 97-98 [italiques dans l'original].

⁴ Voir THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 94, a. 2.

⁵ Cf. CEC, n° 1954-1960.

⁶ CONCILE VATICAN II, Constitution *Gaudium et Spes*, n° 16.

⁷ CEC, n° 1780.

En conclusion, l'omission ou la déformation dans la doctrine du père M.-D. Philippe de ces notions morales fondamentales ne peuvent avoir qu'une conséquence : l'auteur d'abus et la victime perdent davantage de vue les repères moraux.

V. PERTE DE REPÈRES AGRAVÉE PAR DES JUSTIFICATIONS PSEUDO-DOCTRINALES SUR LE SAINT-ESPRIT

Commençons par ces témoignages de victimes :

Même si nos échanges n'étaient pas « complets » -- [X] disait qu'il ne le fallait pas car cela n'aurait plus été de l'Esprit Saint – nos relations devinrent vraiment charnelles et remplissaient imaginativement ma vie. Certes, au début surtout, je n'étais pas toujours à l'aise avec ma conscience. J'ai gardé de [X] une lettre où [X] me dit que j'ai même, un jour, éclaté en sanglots. Pourtant j'en vins, en me fiant à [X], à penser qu'il me fallait éclairer ma conscience.

[Le frère abuseur] m'a expliqué [...] que je gérais ma vie alors qu'il fallait que je me laisse conduire par l'Esprit-Saint.

De tels témoignages peuvent être rapproché de l'extrait suivant, tiré d'une retraite prêchée par le père M.-D. Philippe, dans la famille Saint-Jean, en 2005 :

C'est [Jésus et Marie] qui doivent nous aider à comprendre jusqu'où doit se manifester notre amour pour nos frères et nos sœurs. Ce n'est pas nous qui réglons ça, c'est Dieu, c'est l'Esprit Saint, et on doit lui remettre tout et lui demander tout le temps de régler la manière d'incarner cette affection sensible, cette affection humaine [...].

L'action de l'Esprit Saint est conçue par M.-D. Philippe comme une emprise à laquelle il faut s'abandonner totalement sans véritable discernement ni rationnel, ni spirituel.

Cela est contraire à l'enseignement de Thomas d'Aquin, qui souligne l'importance de l'agir humain coopérant à l'action de l'Esprit Saint : « L'homme [...] est ainsi conduit par le Saint-Esprit, que [l'homme] agit également, en tant qu'il dispose du libre-arbitre »¹.

L'abus, même s'il contredit la conscience morale, devient justifiable au nom de l'action du Saint-Esprit. Voici comment un frère a pris conscience de la fausseté de la dissociation entre l'action de l'Esprit et le témoignage de la conscience :

Jean-Paul II [a écrit] dans son encyclique sur l'Esprit Saint : « le premier chemin par lequel passe l'Esprit Saint c'est la conscience »². Pour moi ça a été le début de l'effondrement du système. Je me disais : « Comment peut-on te dire que tu dois aller contre ta conscience, alors que c'est le premier chemin, c'est le b.a.-ba de l'ES ? »

Plus largement, c'est l'ensemble de la conception du père Philippe sur l'action du Saint-Esprit qui se révèle problématique. Cette conception s'est ensuite répandue chez certains frères de la congrégation Saint-Jean, au contact du fondateur.

Ainsi, dans un écrit datant de 1956, quand les Dominicains Marie-Dominique Philippe et Louis-Bertrand Geiger étaient simultanément professeurs à l'Université de Fribourg :

¹ THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 68, a. 3, ad 2.

² Cf. JEAN-PAUL II, Encyclique *Dominum et vivificantem*, 18 mai 1986, n° 43. La formulation exacte est : « La "mise en lumière du péché" sous l'influence de l'Esprit de vérité, dont parle l'Évangile, ne peut se réaliser dans l'homme autrement que par le chemin de la conscience » (italiques dans l'original).

Lorsque l'affaire de son frère Thomas [Philippe] a été connue, le Père Geiger me rapportait du Père Marie-Do [Marie-Dominique Philippe] la locution suivante : « Les supérieurs ne comprennent rien au Saint-Esprit. »

Ce texte montre que le père M.-D. Philippe estimait avoir une autre conception du Saint-Esprit et de son action sur les êtres humains que ses supérieurs.

Voici un autre témoignage, provenant d'un frère de Saint-Jean. Il rapporte les justifications d'un auteur d'abus qui s'inspirait du père Philippe avec lequel il était en lien étroit :

Au fond, l'Esprit Saint est libre des lois, la liberté vient de l'Esprit. Il y a la loi de la chasteté, mais Dieu est libre, il peut demander autre chose, plus. [...] L'Esprit Saint peut demander à certains des choses qui ne sont pas selon la loi. Pour certains, c'est un chemin de vie.

Cette conception de l'action de l'Esprit Saint l'oppose donc à la loi, ce qui ouvre la porte à des déviations et à leur légitimation.

Citons encore cette autre victime :

Il ne fallait pas [...] résister à la liberté de l'Esprit Saint qui souffle où il veut et donc aussi sur des chemins inconnus, comme ceux [de l'abus].

Cette assertion est corroborée par l'analyse problématique du père M.-D. Philippe sur l'application du « don de conseil » (un des dons du Saint-Esprit) à la « charité fraternelle » :

[...] c'est à l'égard de la charité fraternelle en ce qu'elle a de plus profond [que le don de conseil] s'exerce d'une façon ultime ; la prudence fait place alors à une acuité et à une délicatesse divines qui sont l'effet immédiat de cette docilité totale, de cette dépendance radicale à l'égard du bon plaisir du Père¹.

Le remplacement de la « prudence » par la « docilité totale » envers le « bon plaisir » du Père va contribuer à anesthésier la réaction de conscience de la victime envers l'agression de son abuseur. Relevons que la doctrine de l'Église n'isole jamais les dons du Saint-Esprit des vertus morales (voir CEC, n° 1266² et 1830-1831³). Celles-ci ne sont en aucun cas remplacées par l'exercice des dons, c'est-à-dire la docilité envers l'inspiration du Saint-Esprit.

Le problème est ici que l'action de l'Esprit Saint est conçue :

- d'une part comme supprimant l'exercice en nous de la raison et des vertus ;
- et d'autre part comme justifiant des faits contraires à la morale commune et à l'enseignement de l'Église.

VI. PERTE DE REPÈRES, CONSÉQUENCE DE LA DOCTRINE SUR L'AMOUR D'AMITIÉ

M.-D. Philippe a développé une éthique philosophique fondée sur l'expérience de « l'amour d'amitié ». Cette expression, empruntée à Thomas d'Aquin⁴, a pu recouvrir dans l'enseignement du père M.-D. Philippe différentes déviations morales. Quatre points seront successivement étudiés : l'absence revendiquée d'une morale objective et de la référence à la loi (a) ; la confusion entretenue entre amitié et conjugalité (b) ; l'excessive focalisation sur l'intention morale, au détriment des autres composantes d'un acte humain (c) ; la légitimation du mensonge (d).

a. **Absence de morale objective** : le témoignage suivant met en rapport la doctrine du père M.-D. Philippe sur « l'amour d'amitié » et les déviations dans l'ordre moral :

¹ M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996² (1^{ère} éd. en 1966), p. 233-234.

² CEC, n° 1266 : « [...] la grâce sanctifiante, la grâce de la justification qui [...] donne [au baptisé] de pouvoir vivre et agir sous la motion de l'Esprit Saint par les dons du Saint-Esprit ; lui permet de croître dans le bien par les vertus morales ».

³ CEC, n° 1830 et 1831 : « La vie morale des chrétiens est soutenue par les dons du Saint-Esprit. [...] Ils complètent et mènent à leur perfection les vertus de ceux qui les reçoivent [...] ».

⁴ Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I-II, q. 26, a. 4.

[...] le père Philippe enseignait que ce qui autorisait les « gestes de l'amitié » c'était ce que l'ami était capable de recevoir, de supporter : il n'y avait plus aucune morale objective, nous étions dans la pure subjectivité. En soi, ces actes sont donc une bonne chose. Voilà quelle était la pensée du père Philippe que fr. [Z] avait fait sienne et qui autorisait toutes les déviations [...]. Le père Philippe [...] me rappelait la grande règle de « l'amour d'amitié » : ce que chacun peut porter détermine les gestes que nous pouvons faire. Et donc qu'on ne doit pas faire porter à l'autre ce qu'il ne peut pas porter.

Au nom de l'amour d'amitié, en l'absence de référence à une vérité morale objective, l'emprise de l'abuseur ne connaît pas de garde-fou.

Deux témoignages montrent que les « lois humaines » étaient censées être dépassées par l'amour d'amitié ou soi-disant amour spirituel :

Quand il y a amour vrai, amour d'amitié, au-delà de l'amitié ou de l'amour amoureux, amour spirituel donc, rien de mauvais ne peut survenir. L'amour spirituel transcende les lois humaines.

[Le père M.-D. Philippe] a détruit en moi les repères indispensables d'une conscience morale en m'affirmant que le mal est bien. Il nous expliquait que quand on est spirituel, on est au-dessus de toutes les lois humaines.

On peut rapprocher ces témoignages d'un extrait de *Retour à la source*, dernier ouvrage paru du vivant du père M.-D. Philippe et composé à partir de ses enseignements :

Au point de départ, [la vertu de prudence] peut s'appuyer sur la loi, elle s'en sert. On s'appuie sur la loi tant qu'on n'a pas la vertu mais, quand on a la vertu intérieure, on dépasse la loi parce que la prudence a toute la souplesse de la vie. C'est pourquoi un homme prudent peut sembler très imprudent. [...] Un homme prudent peut donc poser matériellement des actes qui, vus de l'extérieur, semblent très imprudents¹.

Il est clair qu'une telle relativisation de la loi, au profit d'une « prudence » pouvant paraître très imprudente, contribue à légitimer en conscience l'abus, aussi bien chez l'abuseur que chez sa victime.

b. En outre, la **confusion enseignée entre l'amour d'amitié et la conjugalité** ajoutait à la perte de repères objectifs. En témoigne une victime qui était alors religieuse :

Les cours d'éthique reçus au noviciat ne m'[aidaient] pas à comprendre qu'une telle amitié n'est pas possible dans la vie religieuse. [...] aujourd'hui je me rends compte de l'énorme confusion qui sous-tendait tout ce discours : confusion entre le mode amical et le mode amoureux. L'analyse des différentes étapes de l'amour d'amitié du père Philippe ne pouvait s'appliquer qu'aux couples (coup de foudre, choix, décision, vie commune...) [...]. Cette amitié que je vivais était incompatible avec mon état de vie [religieuse], mais personne de ceux qui étaient responsables de ma formation ne semblaient le penser. Cette relation m'empêchait de donner ma vie à Jésus et me causait un très grand trouble intérieur et des angoisses. On ne nous enseignait pas la différence entre l'amour et l'amitié. Je la sentais dans ma conscience, mais j'étais comme incapable de m'en sortir tant ceux qui m'accompagnaient justifiaient ces attitudes avec des arguments théologiques.

Certains passages dans *Au cœur de l'amour*, livre d'entretiens avec Marie-Dominique Philippe recueillis par Frédéric Lenoir, atteste d'une pensée complexe, tendant à confondre l'amitié et une expression corporelle et sensible, tout en dévalorisant « l'aspect sexuel ». Lisons ces textes avant de les analyser brièvement :

[...] l'amour spirituel [...] est un amour qui réclame un don mutuel, dans la sensibilité et la tendresse ; l'amour se donne plus dans la tendresse et la douceur, dans la sensibilité, que dans l'aspect sexuel. Je sais très bien qu'on dira : "cela, c'est un curé qui parle !" Eh bien non, ce n'est pas un curé qui parle ! C'est un philosophe. En tant que philosophe, je peux affirmer que l'amour spirituel lié à la sensibilité, donc un amour impliquant le don des corps dans la sensibilité, va plus loin que l'union sexuelle. Celle-ci a – c'est très curieux, les Anciens le disaient beaucoup, et je m'appuie sur eux, on comprend très bien ce qu'ils disent – une certaine opacité : cela n'a plus la lucidité de l'amour sensible. Or la connaissance et la lucidité sont nécessaires pour que l'amour humain puisse s'épanouir jusqu'au bout et apporter une grande joie, un grand épanouissement. L'amour sensible épanouit plus que le point de vue sexuel, parce que celui-ci relève d'un

¹ M.-D. PHILIPPE, *Retour à la source*, t. 1, Paris, Fayard, 2005, p. 410.

instinct de la nature et non pas d'une dimension personnelle et individuelle. Il relève de la nature et a donc toujours cette opacité, ce quelque chose d'un peu brutal : de fait, il épanouit moins le cœur de l'homme et le cœur de la femme. Mais évidemment, cela ne peut se faire que par toute une éducation où on comprend que l'amour demande d'être toujours humain pour être vrai, et que ce point sensible du don des corps n'est pas la même chose que l'instinct sexuel¹.

[il existe des couples qui ont réussi à vivre une tendresse sensible sans cet aspect de l'acte sexuel] Cela réclame la vertu, et une grande vertu, c'est-à-dire une grande domination sur son instinct. Cela existe ; il ne faut pas dire que cela n'existe pas. Mais évidemment, ce ne sont pas ces couples-là qu'on mettra en vedette, parce qu'ils vivent leur amour d'une façon très secrète. Plus l'amour est vrai, plus il est secret. Quand il s'agit du point de vue sexuel – c'est ce que je remarque –, la manifestation, l'exhibition, passent devant ; on le proclame, ce qui montre que c'est moins un amour que l'amour spirituel. L'amour spirituel, lié au sensible, est beaucoup plus secret : des êtres qui s'aiment beaucoup ne le manifestent pas².

Par « le don des corps » et la « tendresse [...] dans la sensibilité », il faut sans aucun doute comprendre un engagement sexuel en réalité, mais n'allant pas jusqu'à la pénétration vaginale. C'est cette dernière qui semble désignée par l'expression « union sexuelle ». L'amour spirituel est présenté comme excluant la pénétration vaginale, mais non pas « le don des corps dans la sensibilité ». Une telle présentation, outre qu'elle dévalorise indûment l'acte sexuel propre au mariage, légitime en fait l'abus sexuel sous couvert d'« amour d'amitié ».

c. La place donnée à l'intention morale, aux dépens de la prise en compte de l'acte lui-même, a facilité les abus. C'est ce qui ressort du témoignage suivant :

[...] à Saint-Jean on nous disait qu'il fallait regarder l'intention et tous ceux qui avaient une autorité disaient toujours avoir des bonnes intentions. Alors je ne regardais plus les actes et j'étais incapable et je m'interdisais inconsciemment de discerner par moi-même si les actes étaient bons ou pas.

L'éthique philosophique qu'a développée M.-D. Philippe était fondée sur l'amour d'amitié. Elle incorporait de fait un primat excessif de l'intention morale, au sein de l'analyse des composantes d'un acte humain. On peut citer les extraits suivants, aux deux extrêmes de la carrière philosophique du père Marie-Dominique Philippe :

La vie morale de l'homme n'existe parfaitement que lorsqu'il devient capable de poser en pleine lucidité un acte d'intention – s'élevant ainsi jusqu'à ce bien, principe-fin³.

L'analyse propre à l'éthique se réalise dans l'immanence. Nous creusons progressivement la profondeur de l'acte volontaire et nous voyons qu'il implique l'amour, l'intention et le choix – c'est sa structure profonde⁴.

La morale du père M.-D. Philippe se focalise sur l'amour d'amitié, l'intention et le choix qui en dépendent. Elle paraît ignorer l'objet et les circonstances de l'acte⁵, qui pourtant concourent aussi à l'appréciation éthique d'un acte humain. Cela va contre l'enseignement de saint Thomas d'Aquin (cf. ST I-II, q. 18, a. 4 et 6) et, bien entendu, celui de l'Église catholique (voir CEC, n° 1750-1754).

Un frère (aujourd'hui sorti de la Congrégation des Frères de Saint-Jean) est allé, dans un article, jusqu'à restreindre explicitement la qualité morale d'un acte à celle de l'intention :

La question reste donc de savoir comment nous pouvons connaître l'intention de quelqu'un pour juger un acte ou un fait, d'autant plus lorsque nous n'en avons que des indices, une opinion indirecte ou une rumeur anonyme. Pouvons-nous nous contenter d'indices ? Est-il juste de soupçonner *une intention mauvaise, qui seule rend l'acte mauvais* ? Et pouvons-nous connaître l'intention d'une personne sans l'écouter ?

¹ *Id.*, *Au cœur de l'amour. Entretien sur l'amour, le mariage et la famille*, Paris, Fayard, 1987, p. 122-123.

² *Ibid.*, p. 123.

³ M.-D. PHILIPPE, *La philosophie de l'activité morale*, Fribourg, s.d., p. 35.

⁴ *Id.*, *Retour à la source*, t. 1, *op. cit.*, p. 207.

⁵ Ces éléments d'un acte humain, détaillés en particulier par Thomas d'Aquin (voir ST I-II, q. 7 et q. 18, a. 2 et 3), sont absents des textes du père Philippe concernant les « divers moments de l'activité morale » : *Polycopié de philosophie de l'activité morale*, *op. cit.*, p. 30-87 (le chap. III, qui débute p. 30, est intitulé « Divers moments de l'activité morale : l'intention morale » ; *Lettre à un ami*, Paris, Éd. Universitaires, 1990 et 1992² (1^{ère} éd. en 1978), p. 38-39 (l'expression « divers moments de l'activité morale » s'y retrouve p. 39) ; *Retour à la source*, *op. cit.*, p. 195-224.

Un tel « intentionnalisme », qui ne regarde plus guère que l'intention de l'acte, s'oppose clairement à l'enseignement de l'Église. Celui-ci insiste sur le fait que le bien vers lequel se porte la volonté (qui va constituer ce qu'on appelle parfois la « matière » de l'acte moral) est important pour qualifier la moralité d'un acte. La doctrine morale de l'Église considère, par exemple, qu'il y a des actes intrinsèquement mauvais, quelle que soit l'intention avec laquelle on les pose (comme l'avortement, par exemple). On peut se reporter au CEC : « Une intention bonne (par exemple : aider le prochain) ne rend ni bon ni juste un comportement en lui-même désordonné [...] » (n° 1753 ; voir aussi n° 1755-1756).

La tendance à l'intentionnalisme, au contraire, peut donner à penser que n'importe quel geste est bon du moment qu'il est assumé par une intention droite.

d. La dévalorisation de l'acte au profit de l'intention au sein de l'éthique du père M.-D. Philippe a pu aller de pair avec une **légitimation du mensonge**.

Plusieurs témoins rapportent des justifications du mensonge par le père Marie-Dominique Philippe. Par exemple, une victime du père M.-D. Philippe et d'un frère, déclare :

Un jour le père [M.-D.] Philippe m'a même dit que si quelqu'un posait des questions sur une autre personne, sur des sujets qui ne me concernaient pas directement, il est tout à fait nécessaire de mentir pour protéger les secrets et l'intimité entre deux personnes.

Un frère, victime d'abus et ensuite abuseur de plusieurs femmes, déclare :

Je sais très bien la position du père Philippe sur le mensonge : on a le droit de mentir quand l'autre n'a pas le droit de savoir la vérité. [...] Pour le père Philippe, si tu n'as pas à savoir la vérité, on peut te mentir. Je suis souvent revenu sur le mensonge avec lui, je n'ai jamais eu de réponse claire. [...] Jamais il n'aurait dit ça devant tout le monde, mais individuellement, oui.

Une telle présentation de la possibilité morale du mensonge finit par produire un obscurcissement et un dévoiement de la conscience, au point que le mensonge n'apparaît plus comme mensonge. Cette conception du péché, contraire à la morale de l'Église, facilite bien-sûr la tâche pour un abuseur. Il peut s'imaginer pouvoir légitimement recourir au mensonge, afin de se défendre de toute accusation et poursuivre impunément ses abus.

VII. UNE RACINE DES DÉVIATIONS DANS LA NÉGATION DE LA NATURE HUMAINE

Le témoignage suivant soulève le problème d'une certaine négation de la nature humaine, en particulier dans sa dimension « psychologique » :

Bien sûr si je restais dans l'optique de la Communauté [Saint Jean], telle que je l'ai connue, je devrais nier mon vécu et tomber dans l'illumination de la grâce qui fait tout, mais le bon Dieu n'a jamais voulu encourager ni la bêtise ni la paresse et sa grâce n'est pas « une pilule » qu'on avale pour aller mieux... et c'est bien ce que la Communauté n'a pas compris, telle que je l'ai connue ! Ça ne sert pas à grand-chose de répéter, comme des perroquets, que « la grâce s'enracine dans la nature », si en même temps on nie l'existence-même de cette nature, surtout psychologique ! Le bon Dieu a fait une telle merveille, un tel chef-d'œuvre en créant la nature humaine, y compris psychologique, alors pourquoi la diaboliser ?!

De fait, nous avons déjà relevé, à différents endroits de la doctrine diffusée par le père M.-D. Philippe, une dévalorisation ou négation de la nature humaine :

- La nature humaine n'est plus regardée comme portant foncièrement des déterminations morales permettant naturellement de juger du bien et du mal.
- La nature humaine n'est pas respectée dans l'analyse de l'action de l'Esprit Saint sur la personne.

Il faut maintenant développer quelque peu ce dernier point, afin de bien voir quelle négation de la nature humaine est impliquée. La conception des « dons du Saint-Esprit » par le père M.-D. Philippe

les sépare en effet de leur enracinement humain. On peut donner en exemple la présentation du « don de conseil » », dans l'ouvrage *Le mystère du Christ crucifié et glorifié* :

Le don de conseil nous détache de toute estimation humaine à l'égard des fins particulières et de leurs réalisations, il nous les fait poursuivre et estimer dans la seule lumière du bon plaisir de Dieu. [...] les moyens mis en œuvre ne sont plus jugés d'après des raisons humaines, mais uniquement en fonction de la toute-puissance de Dieu. Grâce à cela, dépassant toute mesure prudentielle, le don de conseil nous porte à offrir à Dieu les fins les plus légitimes de la vie humaine¹.

Il en va de même dans une retraite sur un autre don du Saint-Esprit, le « don de sagesse », prêchée par le père Philippe en 1947 :

Dès qu'il y a emprise du don de Sagesse, nous nous trouvons à l'aise dans le Cœur de Notre Seigneur, sans inquiétude sur nous-mêmes, sans aucun retour [...]. Il ne faut jamais chercher à regarder tant soit peu, à nous retourner sur nous-mêmes pour inspecter cette intimité divine avec un regard et un jugement humains, avec une curiosité humaine [...]. Dieu ne veut pas d'alliage, si nous voulons mêler un peu d'humain, c'est fini. [...] Nous jugerons tout dans l'amour, comme Dieu. Nous aurons cet amour extraordinaire qui est comme l'amour de Dieu, qui nous fera pénétrer dans le cœur de nos frères, de ceux qui nous sont confiés. Nous les aimerons comme Dieu les aime, c'est-à-dire non de l'extérieur, mais de l'intérieur. Nous les posséderons, nous nous installerons en eux comme Dieu s'y installe, nous serons au plus intime de leur cœur.

Dans ces extraits, il ne s'agit pas seulement d'un dépassement de la nature humaine par la grâce (ce qui est juste), mais d'une négation de la nature (et en particulier de la prudence²), puisque tout jugement procédant de l'intelligence humaine doit être nié pour ne pas s'opposer à la motion de l'Esprit Saint. Par ailleurs, la charité fraternelle est ici décrite en des termes qui se rapprochent de l'emprise : « Nous les posséderons... ».

Or la doctrine de l'Église sur les dons du Saint-Esprit et l'exercice de la raison au sein de la vie surnaturelle est autre. Elle affirme avec Thomas d'Aquin que la grâce perfectionne la nature et ne la supprime pas³. Elle maintient au sein même de la motion par le Saint-Esprit l'exercice des capacités humaines, notamment la raison et la prudence, comme le signale expressément Thomas d'Aquin :

[...] Dieu meut toute chose, quelle qu'elle soit, selon le mode de cette [chose] qui est mue [...]. Or il est propre à la créature rationnelle qu'elle soit mue par la recherche de la raison pour faire quelque chose : c'est bien cette recherche qui est appelée conseil. [...] la prudence, qui comporte la rectitude de la raison, est au plus haut point perfectionnée et aidée selon qu'elle est régulée et mue par le Saint-Esprit⁴.

Si l'on abdique totalement le jugement de la raison, on devient incapable de discerner si un acte est peccamineux ou non. C'est la porte ouverte à la confusion entre la motion de l'instinct sexuel et des passions et celle de l'Esprit Saint, puisqu'on s'est interdit par avance de juger. On pense pouvoir ainsi dépasser la morale commune, le Magistère et l'institution ecclésiale.

Enfin, toujours en lien avec cette relativisation induite de la nature humaine et l'exagération déjà mentionnée de l'instrumentalité du prêtre, on rencontre chez M.-D. Philippe une conception faussée de la paternité spirituelle où l'accompagnateur est souvent considéré comme un instrument infaillible de Dieu, puisque mû par l'Esprit Saint. Cela a conduit le père Philippe et des frères à imposer leur direction spirituelle, au détriment de la liberté des personnes et en lien avec des abus commis par eux-mêmes ou d'autres. En témoigne une sœur victime d'abus :

Le père M.-D. Philippe me dit d'avoir confiance en Y et il me demande de le prendre comme père spirituel. Je lui dis que j'ai déjà un père spirituel. Le père M.-D. Philippe insiste.

Le père M.-D. Philippe fait aussi pression pour que cette sœur ne se confesse qu'à lui de ses fautes contre la chasteté.

¹ M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, Paris, Fayard, 1996² (1^{ère} éd. en 1966), p. 230-231.

² Outre les passages déjà cités, voir par exemple M.-D. PHILIPPE, *Le mystère du Christ crucifié et glorifié*, op. cit., p. 229.

³ Cf. THOMAS D'AQUIN, ST I, q. 1, a. 8, ad 2.

⁴ *Ibid.*, II-II, q. 52, a. 1 et 2.

L'accompagnement spirituel était parfois pratiqué dans la congrégation comme une direction exigeant l'obéissance de la personne dirigée, comme s'il y avait implicitement un vœu d'obéissance de la personne dirigée à l'égard du directeur. Une jeune femme victime d'un frère témoin :

J'ai laissé le père s'immiscer dans ma vie spirituelle et lui ai livré ma vie. Il m'a dit : « Si je suis votre père spi, vous devez m'obéir. »

Au fondement de ces exagérations et déformations, on peut déceler dans l'enseignement et les justifications une tendance à nier la place de ce qui est humain au sein d'une relation d'accompagnement spirituel. En réalité, derrière une telle présentation spiritualisante, c'est l'humain, et parfois le plus sordide, qui l'emporte. L'accompagnateur, en se présentant comme un pur instrument du Saint-Esprit, s'autorise à prendre tout le pouvoir sur la personne accompagnée, jusqu'à l'abus.

Au total, les défauts doctrinaux sur la diminution, voire la disparition de la nature humaine, en particulier sous l'action de l'Esprit Saint, ont d'une part désarmé les victimes et, d'autre part, ont pu renforcer les auteurs d'abus.

VIII. CONCLUSIONS

a. Dans tous ces cas, le fond doctrinal puisé chez Aristote et saint Thomas d'Aquin n'est pas respecté par l'utilisation qu'en a faite le père M.-D. Philippe. Il n'y a donc qu'apparence de fidélité à l'enseignement aristotélicien ou thomasien. Cela va au-delà d'une légitime créativité au sein d'une tradition vivante. De telles modifications nettes de la doctrine aristotélicienne ou thomasienne et même ecclésiale se révèlent aller toujours dans le sens de la justification des abus.

b. En conséquence des abus, des différentes justifications doctrinales apportées et de l'incapacité de certains accompagnateurs spirituels à dire correctement le bien et le mal, le discernement moral a été gravement atteint dans plusieurs cas. Les victimes ont pu ainsi subir sous emprise des comportements qu'elles n'auraient jamais acceptés dans d'autres conditions.

ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET SYSTÉMIQUE

Cette synthèse de l'étude psychologique et systémique du rapport « Comprendre et guérir » contient une présentation de son contenu (I), une tentative de répondre à la question comment comprendre Marie-Dominique Philippe (II), une analyse systémique de la famille Saint-Jean à l'origine et aujourd'hui (III), une réflexion sur le traumatisme et le chemin de résilience déjà parcouru (IV) et enfin, une réflexion sur les liens possibles entre l'affaire de l'Eau vive et les abus dans la famille Saint-Jean(V).

Dans ce rapport, nous nous référerons aux théories systémiques qui permettent d'analyser la santé et la pathologie des groupes, la santé et les maladies des relations.

Nous nous référerons également à la psychanalyse, pour poser une hypothèse de compréhension du comportement de Marie-Dominique Philippe.

Les experts ont été choisis parmi des personnes qui collaboraient déjà avec la communauté des frères de Saint-Jean pour la formation, la commission SOS abus, et l'accompagnement thérapeutique.

Les méthodes d'analyse diagnostique ont été choisies en fonction du processus thérapeutique déjà amorcé dans la communauté des frères.

I. CONTENU DE L'ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET SYSTÉMIQUE

Les questions sur lesquelles notre groupe de travail a travaillé en premier lieu sont les suivantes :

Comment comprendre le comportement pathologique de Marie-Dominique Philippe ?

Il ne s'agit pas de juger une personne, ni ses intentions, mais de comprendre ses actes, qui ont détruit un nombre important de personnes. Les dégâts psychiques liés aux abus dans la famille Saint-Jean sont chez certaines victimes de la même gravité que ceux liés à l'inceste intra-familial.

Comment les abus sont-ils devenus systémiques ?

Comme cela se fait en systémique, nous avons travaillé chacun à partir de notre spécialité, sans chercher à uniformiser nos points de vue. Il s'agissait plutôt de regarder ensemble la même réalité et de partager ce que nous en retenons et comment nous la comprenons. Nous avons ainsi fait l'expérience suivante : le regard de l'autre, sa compréhension à partir d'une référence théorique différente de la nôtre, a enrichi notre réflexion à chacun, sans nous faire perdre notre spécificité.

a. Comment comprendre le comportement de M.-D. Philippe ?

Nous avons à analyser un très grand nombre de documents. Aucun expert extérieur n'a connu personnellement M.-D. Philippe. Par contre, tous les experts ont rencontré et accompagné un nombre important de victimes et/ou d'auteurs d'abus. Chaque texte de l'étude peut se lire séparément. Néanmoins, les textes se complètent et se renvoient l'un à l'autre, chacun tentant de décrire la complexité de la réalité, sans la réduire à une vision unique.

Au chapitre général de 2019, les frères avaient demandé au Dr D. Struyf de réfléchir à la question du diagnostic psychiatrique de Marie-Dominique Philippe. Or, un diagnostic psychiatrique, comme n'importe quel diagnostic médical, a d'abord pour but d'identifier une pathologie en vue de son traitement. Ce diagnostic ne peut se faire que dans la rencontre avec la personne vivante. Il n'y a pas d'autopsie psychiatrique. On ne peut pas affirmer un diagnostic psychiatrique d'une personne décédée sur base de témoignages, ni même sur base d'écrits de la personne elle-même. Le diagnostic se construit dans un dialogue avec la personne concernée, en référence à un ou plusieurs modèles théoriques. Son but est donc bien le traitement d'un patient.

Nous ne sommes pas dans ce cadre-là. Pourtant, les hypothèses de compréhension du comportement du fondateur sont nécessaires pour arriver à un diagnostic du fonctionnement de la communauté, ce qui permet un chemin thérapeutique qui ouvre sur un avenir positif. Il ne s'agit donc pas seulement de comprendre la pathologie du fondateur. Il s'agit de proposer un modèle de compréhension de la pathologie de M.-D. Philippe et de ses effets sur l'ensemble du groupe. Comment la communauté a-t-elle été affectée par cette pathologie ? Quels en sont les signes aujourd'hui ? Et comment décrire les dysfonctionnements ? Nous avons cherché à réfléchir le diagnostic d'une façon qui puisse ouvrir sur un chemin de vie et de guérison possible pour l'ensemble de la famille Saint-Jean, pour les victimes et pour les auteurs d'abus.

Dans notre travail, pour répondre à cette première question, « Comment comprendre le comportement de M.-D. Philippe ? », nous avons choisi deux angles d'approche. D'abord celui de Julie Saint Bris avec l'apport de la psychanalyse jungienne qui ouvre à une compréhension humanisante de l'être humain sans le réduire à une étiquette, mais sans occulter non plus la gravité des comportements destructeurs, la part d'ombre de la personne, qui s'est d'autant plus déployée qu'elle a été niée. Le deuxième angle de vue est systémique : le Dr D. Struyf propose une lecture relationnelle transgénérationnelle familiale du comportement de M.-D. Philippe.

Cette approche diagnostique du fondateur, nous avons choisi de la traiter en deuxième partie de l'étude. Nous avons commencé notre travail par la deuxième question que nous nous sommes posée : « Comment les abus sont-ils devenus systémiques ? »

Pourquoi cette inversion ? Dès lors que nous avons choisi de rédiger ce travail de façon à ce qu'il puisse servir de base à un processus thérapeutique pour la famille Saint-Jean et la communauté des frères en particulier, il s'agissait de partir du présent, de relire le passé pour comprendre le présent et d'ouvrir des portes pour l'avenir : partir des ressources de vie présentes aujourd'hui, repérer celles qui ont toujours existé depuis l'origine, et stimuler, à partir de ces ressources, la créativité de la communauté pour construire l'avenir.

Après avoir bien identifié toutes ces forces, on peut se pencher sur la réalité des abus et comprendre les croyances toxiques et les mécanismes relationnels qui les ont permis, car il faut prendre conscience du mal et des dysfonctionnements pour pouvoir transformer le système. On peut alors aussi se poser la question de l'origine des croyances dangereuses et de leur lien avec l'Eau vive.

Dans l'étude intégrale du volet psychologique et systémique, plusieurs textes sont proposés aux lecteurs, dans un ordre qui a sa logique, visant à permettre d'entrer dans une problématique douloureuse en s'appuyant sur les ressources et le chemin de résilience déjà bien avancé.

b. Comment les abus sont-ils devenus systémiques ?

Le premier texte (D. Struyf) a pour but d'éclairer cette question des abus devenus systémiques. À partir des témoignages d'une dizaine de frères de générations et de cultures différentes, on se rend compte que le problème des abus sexuels n'a pas envahi toute la communauté. Une grande majorité des frères ignorait les abus sexuels. Par contre, les croyances erronées et les dysfonctionnements relationnels ont imprégné le groupe entier dès sa fondation avec des différences selon les continents et les époques.

Le deuxième texte (G. Hibon) est une réflexion sur l'impunité des abus durant plusieurs décennies, sur l'absence de garde-fous et d'intervention, à l'intérieur et à l'extérieur du groupe pendant tout ce temps.

Le troisième texte (Y. Dagrégorio) a pour but d'éclairer le lecteur sur les mécanismes d'emprise qui ont permis les abus sexuels. On entre avec ce texte dans la partie la plus douloureuse de l'histoire de la famille Saint-Jean. Les mécanismes identifiés se retrouvent dans la plupart des communautés où sont apparus des comportements de type sectaire ou des phénomènes d'emprise. Nous pouvons citer de façon non exhaustive : la séduction, l'idéalisation du fondateur, la toute-puissance, la manipulation du discernement, une formation intellectuelle carencée, un système pyramidal ou encore des injonctions paradoxales. Ce travail a pour but d'aider à comprendre comment des hommes et des femmes ont pu se retrouver enfermés dans cette toile d'araignée des abus qui les ont gravement blessés. D'autre part, il nous aide aussi à comprendre comment les auteurs d'abus, hommes et femmes, ont pu eux-mêmes se laisser enfermer dans ce mal sans en prendre conscience.

La place de M.-D. Philippe est tout à fait particulière car il est, de facto, la pièce maîtresse d'un système qu'il a créé consciemment ou inconsciemment. Il a servi de modèle à beaucoup de frères et de sœurs, ce qui aide à comprendre les éléments communs retrouvés dans les témoignages des victimes d'abus. La volonté de Y. Dagrégorio fut de nommer clairement les faits sans masquer leur côté sombre et douloureux, pour permettre à des frères et à des sœurs de rectifier des comportements qu'ils pourraient identifier comme étant les leurs, sans avoir eu la moindre conscience jusqu'ici de leur aspect dysfonctionnant.

Le quatrième texte (D. Struyf), éclaire l'histoire de la famille Saint-Jean à partir des croyances que l'on peut repérer chez Marie-Dominique Philippe et ses proches. Il s'agit de réfléchir à l'idéal proposé dès la fondation, qui a été et est encore le socle identitaire du groupe. Il s'agit de repérer à l'intérieur de cet idéal, des croyances qui ont perverti l'idéal et ont mené soit aux abus, soit à certains dysfonctionnements encore présents aujourd'hui.

Le cinquième texte (D. Struyf) aborde la question des dysfonctionnements en proposant une méthode de travail pour approfondir cette question. Ce texte s'appuie sur les témoignages des frères du Conseil du prieur général, se référant eux-mêmes au travail fait sur le sujet au dernier chapitre général des Sœurs apostoliques. Ce travail pourrait devenir l'amarce d'un processus thérapeutique en profondeur pour les frères comme pour les sœurs. Il ne s'agit donc pas d'un rapport diagnostique sur les dysfonctionnements actuels de la communauté, mais bien d'une proposition de méthode de travail qui devrait inclure l'ensemble des frères, pour prendre conscience des dysfonctionnements et des ressources actuelles, et pour stimuler la créativité de chacun en vue de les résoudre.

Le sixième texte (G. Hibon) aborde la question du chemin de résilience déjà accompli depuis la révélation des abus en 2013. Cette prise de conscience du chemin déjà parcouru est essentielle pour nourrir la confiance et l'espérance dans l'avenir. D'autre part, Gabriel Hibon interroge la complexité du travail de différenciation à l'intérieur même de l'Idéal de la communauté, entre les ressources de vie et les croyances toxiques, les aspects positifs et négatifs s'étant entremêlés depuis l'origine.

*

En ce qui concerne les témoignages cliniques cités dans l'étude, le Dr D. Struyf a proposé la méthode suivante : le contenu d'un témoignage n'est cité dans les textes que s'il se retrouve dans au moins trois témoignages ou s'il a été publié par son auteur ou si l'auteur a donné son accord ou

si les personnes sont décédées. La crédibilité des témoignages est renforcée par le fait qu'ils concordent, alors que les auteurs ne se sont pas concertés.

II. COMMENT COMPRENDRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE

Pour répondre à cette question, nous avons envisagé, d'abord le fonctionnement psychique de Marie-Dominique Philippe (a), puis l'héritage familial et son impact sur l'ensemble de la famille Saint-Jean (b).

a. Son fonctionnement psychique (J. Saint Bris).

J. Saint Bris nous propose quelques hypothèses pour mieux décrypter le fonctionnement de Marie-Dominique Philippe. Elle tente d'éclairer la relation possible entre sa problématique psychique, son mode relationnel, ses élaborations théologiques et un certain fonctionnement au sein de la famille Saint-Jean. Elle essaye ainsi, en s'appuyant sur son expérience de psychanalyste, de mieux comprendre l'origine des graves abus qui ont eu lieu.

Sa démarche a été la suivante :

- repérer des caractéristiques communes de comportements de frères mis en cause dans le cadre de la commission SOS abus .
- émettre une hypothèse sur le profil psychologique de Marie-Dominique Philippe en donnant d'abord quelques repères de base concernant les concepts psychanalytiques jungiens auxquels elle se réfère.
- donner des éléments qui permettent de repérer une problématique narcissique et des traits de perversion de caractère.
- tenter de cerner ce qu'il en est des représentations inconscientes du maternel et du paternel chez M.-D. Philippe ainsi que son rapport à l'autorité.
- repérer l'influence du père Pierre-Thomas Dehau et de Thomas Philippe.

Dans sa conclusion, J. Saint Bris écrit ceci : « J'espère que ce travail d'analyse permettra de percevoir un peu concrètement combien nous sommes tous menés par des données inconscientes, combien les personnalités sont complexes et combien le bon grain et l'ivraie sont en chacun étroitement mêlés ».

J. Saint Bris a cherché à comprendre la personnalité de M.D. Philippe. Elle s'est aussi posé la question de savoir d'où pourraient venir les failles dans son développement psychique. Le Dr D. Struyf a pour sa part tenté de répondre à la question qui suit.

b. Comment le fonctionnement relationnel de la famille Philippe a-t-il impacté l'ensemble de la famille Saint-Jean ? (D. Struyf)

Pour mieux comprendre comment M.-D. Philippe a impacté tout le fonctionnement de la famille Saint-Jean jusqu'à aujourd'hui, les théories systémiques qui ont étudié les phénomènes transgénérationnels peuvent nous aider. Nous nous sommes tous construits grâce aux liens que nous avons pu tisser dans l'enfance et l'adolescence dans notre famille d'origine et/ou avec d'autres, suivant notre histoire. Devenus adultes, nous avons fait un travail de mémoire et nous avons fait des choix conscients et inconscients à partir de ce bagage de valeurs et de représentations construit dans l'enfance. Nous avons pris conscience en général des forces de vie et des désirs qui nous habitent depuis l'enfance et que nous voulons déployer. Nous avons aussi pris conscience de certains choix faits par nos parents, que nous ne voulons pas reproduire. Grâce à nos relations, nous avons construit des représentations de ce qu'est « une bonne mère », « un bon père », un « beau couple », un lien de fraternité, un lien amoureux, une sexualité normale, une obéissance juste...

Les systémiciens ont aussi décrit certaines « lois de la relation » qui doivent être respectées pour que les individus restent en bonne santé psychique et que les familles répondent aux besoins des enfants. Les psychanalystes aussi ont réfléchi à l'importance de la loi dans la construction psychique. L'interdit de l'inceste et du meurtre sont deux lois fondamentales sans le respect desquelles la santé psychique est impossible parce qu'il n'y a plus d'altérité.

Nous ne sommes pas toujours en mesure de percevoir ce qui nous a fait du mal sur le plan de notre santé psychique relationnelle dans notre enfance. Lorsque nous n'avons pas souffert du mal qui nous a imprégnés, nous risquons fort de le reproduire à l'âge adulte, sans nous en rendre compte. De plus, même lorsque nous avons pris conscience du mal subi, nous pouvons avoir perdu notre liberté et le reproduire malgré nous.

Nous pensons que ce mécanisme de transmission transgénérationnelle a forcément joué dans la construction psychique et relationnelle de M.-D. Philippe, de son frère Thomas Philippe, accusés d'abus sexuels répétés sans aucun signe, jusqu'à la fin de leur vie, de remise en question de leurs comportements. A l'exception de mère Cécile, les autres enfants ne semblent pas avoir transmis les mêmes dysfonctionnements.

M.-D. Philippe avait une vie familiale très riche qui n'incitait pas à sortir des modèles familiaux pour regarder ce qui se passe ailleurs. Il n'a pas vécu cette vie familiale repliée sur elle-même comme un mal ou une souffrance, mais plutôt comme une force. On peut dire que M.-D. Philippe a reproduit dans la famille Saint-Jean ce qu'il avait vécu : une famille très nombreuse qui se suffit à elle-même et qui n'a pas besoin de liens extérieurs. Une famille très nombreuse et très vivante, pleine de ressources, d'intelligence, de créativité et de générosité, mais une famille qui croit qu'elle n'a besoin de personne d'extérieur à elle-même pour être en bonne santé psychique et spirituelle.

P.-T. Dehau était le frère d'Élisabeth (la mère de Marie-Dominique), son accompagnateur spirituel, et le directeur de conscience du couple. Il deviendra également l'accompagnateur spirituel de M.-D. Philippe enfant, adolescent, et adulte, jusqu'à sa mort. Que P.-T. Dehau occupe tant de places différentes dans la famille Philippe ne semble poser question à personne, bien au contraire. M.-D. Philippe a vécu ce cumul des rôles et des places d'une façon positive et il va reproduire ce fonctionnement dans la famille Saint-Jean. Il sera le fondateur, le prier général, l'accompagnateur, le professeur, le père, le confesseur des frères et des sœurs, l'ami, sans se poser de questions sur les conséquences de ce cumul des places lui donnant un pouvoir illimité sur les personnes qu'il dirige, sans aucun garde-fou externe.

Que P.-T. Dehau dirige Henri et Élisabeth au nom de Dieu ne pose pas non plus question à M.-D. Philippe. Il trouvera normal également que son oncle fasse pression sur lui par un chantage affectif pour qu'il entre sans attendre chez les Dominicains, plutôt que de poursuivre des études de mathématiques. Il ne ressentira pas cela comme une manipulation mais comme une expression de la volonté de Dieu sur lui. On voit bien comment un certain nombre de croyances se sont construites à son insu.

En ce qui concerne M.-D. Philippe, tout était en place depuis son enfance pour que les relations d'emprise, d'abus de pouvoir et d'abus sexuel puissent se construire sans que personne n'en prenne réellement conscience à l'intérieur de la famille. L'absence de respect des lois des relations a permis les dérives de pouvoir chez des personnes qui avaient sans doute les meilleures intentions du monde.

Les phénomènes d'emprise ont traversé les générations. Les parents de Marie-Dominique Philippe se sont mis sous l'emprise de P.-T. Dehau, désigné par sa propre mère, Marie, comme le nouveau chef de famille à la mort de son père. Ensuite, M.-D. Philippe a accepté cette emprise de son oncle sur lui et l'a reproduite dans la famille Saint-Jean, comme l'ont fait son frère Thomas Philippe et sa sœur Cécile dans leurs communautés respectives.

Cette soumission à un autre à qui l'on donne tout pouvoir sur soi provoque une régression psychique dans la dépendance infantile, mais aussi chez certains, une entrée dans la maladie mentale. C'est malheureusement ce que nous avons constaté chez de nombreuses victimes. D'autres sont devenues elles-mêmes auteurs d'abus, ou acteurs de simples manipulations quotidiennes. Un travail

thérapeutique peut bien sûr aider à sortir de ce phénomène de contagion et de transmission d'un mal relationnel. Mais la condition *sine qua non* est de prendre conscience de ce mal qui nous a envahi et de désirer vraiment y mettre fin, en soi-même et dans les relations avec les autres. Cela n'est possible qu'avec l'aide de tiers extérieurs.

Parfois cette prise de conscience ne se fait pas chez certaines personnes parce que le mal n'est pas reconnu comme mal, ou pas totalement. Il continue alors à se propager.

III. ANALYSE SYSTÉMIQUE DE LA FAMILLE SAINT-JEAN À L'ORIGINE ET AUJOURD'HUI

Pour mieux comprendre le « mythe » de la famille Saint-Jean, à savoir son idéal, à l'origine et aujourd'hui, le Dr D. Struyf a demandé à une dizaine de frères d'explorer avec elle le fonctionnement de la communauté tel qu'ils l'ont perçu dès leur entrée et jusqu'à nos jours.

Les frères qui ont aidé pour ce travail représentent différentes générations de frères et différentes cultures. Il leur a été proposé d'utiliser une méthode habituellement utilisée en systémique. Il s'agissait de lire le témoignage d'Alain, son histoire dans la communauté Sainte-Croix, une communauté nouvelle très différente de la communauté Saint-Jean, témoignage paru dans *Les naufragés de l'Esprit*¹, en mai 1996.

Il a été demandé aux frères de répondre à plusieurs questions concernant ce témoignage et ensuite de chercher les ressemblances et les différences entre ce témoignage et ce qu'ils ont eux-mêmes vécu à Saint-Jean. La médiation d'un témoignage extérieur permet d'aborder une série de sujets auxquels on n'aurait peut-être pas pensé spontanément. Le Dr D. Struyf espère que les témoignages des frères en susciteront d'autres dans la famille Saint-Jean.

Elle a été frappée par la qualité des témoignages, par leur profondeur et par la manière dont ils s'enrichissent les uns les autres. Elle a aussi été frappée par les différences de vécu suivant les générations et les cultures : il y a - selon elle - dans ces différences un immense potentiel d'entraide et de dialogue possible pour l'avenir de la Communauté.

Les frères qui ont fait cette relecture n'ont pas été, autant qu'on puisse le savoir, des victimes directes du système d'abus sexuels. Il y a eu à l'intérieur de la famille Saint-Jean un clivage entre ceux qui étaient dans le secret et ceux qui ne l'étaient pas. Une relecture de l'histoire par le groupe des frères qui n'ont pas été pris, ou qui ne le sont plus, dans les croyances les plus toxiques est très importante pour repérer les relations dysfonctionnelles présentes dès le début, mais surtout pour identifier les forces de vie présentes aussi dès l'origine et celles, nouvelles, qui émergent aujourd'hui. Si ces forces vives n'étaient pas là, la communauté serait morte depuis longtemps.

Un groupe familial ou communautaire peut se transformer avec des aides extérieures en utilisant ses forces de vie et en stimulant sa créativité. Ce travail d'auto guérison nécessite de la part du groupe une prise de conscience du mal qui le paralyse. Les maladies systémiques rigidifient le fonctionnement, empêchent la vie d'avancer, bloquent les processus de changement nécessaires pour maintenir vivantes les relations.

- **Que disent les frères interrogés de leur communauté, les plus anciens étant entrés en 1980 et les plus jeunes en 2018 ?**

Je ne citerai que quelques exemples dans ce document de synthèse :

- Notre communauté est née du désir des étudiants de Marie-Dominique Philippe de fonder une communauté, et non du désir du fondateur. Ce groupe d'étudiants ne vivait pas avec lui. Ils avaient d'autres professeurs. Ils ont connu plusieurs familles religieuses, la diversité dans l'Église. Notre communauté est née au sein de l'Église, enracinée dans la tradition

¹ De Thierry BAFFOY, Antoine DELESTRE, Jean-Paul SAUZET, *Les naufragés de l'Esprit*, Paris, Seuil, 1996, 336 p..

dominicaine, cistercienne, bénédictine... l'enseignement était diversifié et ouvert, même si Marie-Dominique Philippe critiquait beaucoup ses collègues nous donnant l'illusion d'être, lui, supérieur à beaucoup d'autres intellectuels.

- À partir de l'installation en France, les choses ont changé : notre communauté s'est repliée de plus en plus sur elle-même. Elle s'est centrée sur la personne de Marie-Dominique et sur son enseignement, devenu de plus en plus exclusif. Les frères proches de Marie-Dominique Philippe ont beaucoup contribué à faire de lui une référence unique de la pensée.
- Le fondateur était considéré par certains comme infaillible, comme s'il était en lien direct avec Dieu. Les convictions intimes devenaient plus fortes que le bon sens.
- Nous n'avons pas eu l'impression d'ingérence du fondateur dans notre vie personnelle. Le fondateur n'était pas omniprésent dans notre vie concrète. Il y avait beaucoup de liberté dans les prieurés.

• Que disent les frères de leur fondateur ?

Ce qui a frappé le Dr D. Struyf dans la réponse des frères, c'est la vision paradoxale qu'ils ont de leur fondateur. Elle a essayé de résumer ces paradoxes qui peuvent aider à comprendre la complexité et la confusion dans laquelle se trouvent certains frères. Voici quelques exemples :

- En accompagnement spirituel on se sentait compris par lui en profondeur. Et pourtant par la suite, j'ai souvent eu l'impression qu'il n'écoutait que lui.
- Il nous faisait faire l'expérience de la miséricorde. Mais il était aussi très injuste avec certains.
- Son travail intellectuel et sa recherche de vérité nous impressionnaient. Mais dans la réalité, il pouvait mentir.
- Il nous invitait à penser par nous-mêmes et en même temps, il nous interdisait de penser.
- Il nous donnait la liberté et en même temps, il nous enfermait.
- Il nous donnait l'impression d'une grande maturité intellectuelle. Mais sur le plan affectif, il était immature.

M.-D. Philippe n'était sans doute pas conscient de ces paradoxes. Rien ne permet de croire qu'il essayait de les travailler. Le clivage ne permet pas l'unification de soi dans un travail de maturation, de subjectivation. Si l'on ne prend pas conscience de sa vie affective et si on ne la travaille pas avec d'autres, la maturité et la possibilité d'altérité ne se construisent pas. M.-D. Philippe n'a-t-il jamais rencontré un homme ou une femme qui l'aide à devenir vraiment lui-même avec d'autres ? L'adulation dont il a été victime ne l'a sûrement pas aidé à grandir en maturité affective, ni à guérir de ses symptômes narcissiques.

Nous arrivons aux questions cruciales qu'il faut se poser aujourd'hui : *quelles sont les croyances toxiques qui ont imprégné la famille Saint-Jean ? Quels dysfonctionnements relationnels persistent encore aujourd'hui ? Les dysfonctionnements actuels sont-ils encore liés à certaines croyances erronées, voire toxiques, encore présentes depuis l'origine de la communauté ? Les croyances sont-elles interrogeables aujourd'hui ou sont-elles encore confondues avec La Vérité ?*

Le Dr D. Struyf a essayé de repérer quelques croyances dangereuses chez M.-D. Philippe. La plupart de ces croyances sont devenues sources d'abus parce qu'elles ont été partagées par un groupe de personnes qui se renforçaient les unes les autres dans leurs convictions. Certaines croyances étaient publiques. On peut les repérer dans les écrits et les conférences de Marie-Dominique Philippe. D'autres croyances étaient plus secrètes et ont été transmises de façon plus ou moins explicite à ceux qui étaient impliqués dans les pratiques d'abus sexuels, comme victimes et comme auteurs.

Voici quelques croyances qui ont été repérées, qui sont développées dans le Rapport et qui ont perverti l'idéal de la communauté :

- Des croyances qui concernent l'idéal de la relation autorité-obéissance .
- Des croyances qui concernent la sexualité.
- Des croyances mystiques et l'interprétation des signes.

- Des croyances concernant la souffrance psychique identifiée à l'action du démon ou, au contraire, idéalisée comme signe de sainteté.
- Des croyances en la miséricorde sans référence à la justice.
- Des croyances s'opposant à celles de l'Église dans la définition du bien et du mal ; des représentations théologiques non conformes à la tradition de l'Église (Voir le rapport des théologiens).

Ce travail de recherche sur les croyances de M.-D. Philippe et de sa famille a permis de formuler l'hypothèse suivante : M.-D. Philippe n'était peut-être pas conscient du mal qu'il faisait. Le Dr. D. Struyf pense même qu'il avait l'intention de faire du bien grâce à ses pratiques sexuelles. Peut-être avait-il des moments de doute ? Peut-être essayait-il d'apaiser ses doutes par son travail intellectuel ? En construisant des croyances théologiques erronées ? Il était rassuré aussi par toutes les personnes qui le renforçaient dans ses croyances.

L'étude complète permet d'approcher un peu mieux cette question difficile : comment est-il possible de transgresser l'interdit le plus fondamental de l'être humain, l'interdit de l'inceste, sans avoir conscience du mal que l'on fait ? Pour comprendre, il faut avoir recours à la psychanalyse qui explique les mécanismes de refoulement et le fonctionnement de l'inconscient. Les théories systémiques nous éclairent également sur les relations d'emprise qui permettent les abus.

Le lieu de l'emprise, de la transmission des croyances et des abus, fut essentiellement l'accompagnement spirituel, dans la famille Saint-Jean (voir l'étude historique). La relation d'accompagnement spirituel se vivait avec Marie-Dominique Philippe selon le modèle relationnel transmis par son oncle, le père Pierre Thomas Dehau.

- **Que reste-t-il aujourd'hui de ces croyances dangereuses et des dysfonctionnements qu'elles ont construits dans la famille Saint-Jean ?**

Le Dr D. Struyf a accompagné la commission *Dysfonctionnements* qui a préparé le Chapitre général des Sœurs apostoliques en 2021. Les sœurs ont fait un gros travail en impliquant les chapitres conventuels pour repérer les dysfonctionnements et les ressources de leur communauté depuis l'origine et actuellement. Ce travail se poursuit pour dégager des pistes concrètes de réforme nécessaire.

Après avoir reçu l'accord de la prieure générale des Sœurs apostoliques, le document des sœurs a été donné à lire au Conseil du prieur général des frères et il leur a été demandé de dire au Dr D. Struyf quels étaient les dysfonctionnements cités par les sœurs qui existaient aussi chez les frères, et de repérer des dysfonctionnements spécifiques aux frères. Il leur était demandé le même travail au sujet des ressources de vie.

La plupart des problèmes se retrouve dans les deux communautés, avec quelques différences et spécificités. C'est la même chose pour les ressources. Ce n'est pas étonnant, car l'impact du fondateur sur le mythe de la famille Saint-Jean a été aussi important chez les frères que chez les sœurs, dans ses aspects positifs comme dans ses aspects toxiques. Il y a un gros travail à faire dans la famille Saint-Jean pour rechercher les croyances erronées encore actives aujourd'hui dans les dysfonctionnements.

Par exemple, les frères citent comme dysfonctionnement ceci :

Des frères qui ont été en responsabilité ont de la peine à se remettre en cause, à envisager l'hypothèse que leurs propres failles soient entrées en résonance avec celles du fondateur. Leur obéissance est dès lors seulement matérielle. (Laissons de côté quelques cas de désobéissance caractérisée). Malheureusement ces frères entraînent d'autres sur lesquels ils ont de l'influence.

Cela voudrait-il dire que certains frères sont encore clivés et donc dans l'incapacité de fonctionner en alliance vraie avec le gouvernement et l'ensemble de la congrégation ? Auraient-ils sans doute encore besoin de certaines croyances, convictions théologiques, philosophiques, spirituelles, psychologiques du fondateur, qui les ont « structurés » ? Ont-ils besoin de ces convictions pour ne pas s'effondrer ? Sont-ils encore sous emprise, dans une soumission-dépendance au fondateur, une

impossible différenciation, une impossible subjectivation qui permettrait une unification et une maturation ? Il faudrait analyser cette question pour pouvoir leur proposer une aide adéquate, s'ils le souhaitent.

D'autres ont peut-être compris les erreurs de M.-D. Philippe, mais n'ont pas pu encore reconstruire avec les autres de nouveaux repères. Ils se retrouvent alors dans la nuit du deuil, sans boussole.

Outre les croyances, il y a aussi des habitudes relationnelles prises dès l'origine, par imitation du fonctionnement de certains responsables. Voici un exemple cité par les frères :

Il existe des mécanismes d'évitement très marqués qui font que l'on aura tendance à ne pas réellement traiter les problèmes. Ce mécanisme est utilisé aussi par certains frères pour éviter d'être dérangés. Il leur suffit de se mettre en colère au moment où l'on commence à apporter un sujet sensible : le réflexe habituel de la plupart des frères sera alors de ne pas insister pour éviter la confrontation...

Les études théologique et historique sont aussi essentielles pour avancer sur cette question des croyances toxiques ayant entraîné des abus et des dysfonctionnements relationnels persistant encore aujourd'hui. Toute cette matière douloureuse peut devenir le terreau d'une transformation et d'une maturité nouvelle, grâce aux prises de conscience.

IV. LE TRAUMATISME ET LE CHEMIN DE RÉSILIENCE DÉJÀ PARCOURU

Lorsqu'un groupe est impacté par un traumatisme, l'identité du groupe se fragilise fortement, de même que les liens interpersonnels. On parle de traumatisme lorsqu'un groupe est victime d'un mal d'une violence telle qu'il ébranle les bases identitaires des personnes, ainsi que leurs ressources relationnelles.

C'est ce qui est arrivé à la famille Saint-Jean. Les victimes d'abus sont bien sûr les premières à être impactées par ce mal. Mais elles ne sont pas les seules. Chaque personne appartenant à la famille Saint-Jean a subi le traumatisme de plein fouet. Parfois, l'effondrement psychique est plus important chez les victimes indirectes. Par exemple, dans une famille, le viol d'une adolescente peut impacter plus sa mère qu'elle-même. C'est encore plus évident lorsqu'il s'agit d'un inceste commis par un père. Pour guérir du traumatisme, il faut prendre conscience du mal qui nous a impactés et traverser cette souffrance. Certaines victimes dans la famille Saint-Jean n'ont pas ressenti le mal comme mal ou l'ont minimisé, pour préserver leur amour pour l'auteur de ce mal par exemple, ou pour préserver leur appartenance à la communauté, ou pour d'autres raisons encore. Lorsque le mal est nié, il y a un grand risque qu'il se reproduise. Certaines victimes peuvent alors devenir auteurs d'abus de pouvoir, d'abus spirituels, d'abus sexuels, ou prendre des positions relationnelles qui favorisent ces abus. Il faut prendre conscience du mal subi et du mal commis, dans sa dimension individuelle et collective, systémique, pour pouvoir en sortir.

Pour accompagner un groupe qui a subi un traumatisme, il faut retravailler le mythe du groupe, proposer des « greffes mythiques » (greffer de nouvelles représentations de l'idéal) qui relancent le désir, l'espoir, et la construction d'un chemin de vie : il s'agit de prendre conscience de l'idéal tel qu'il était pensé à l'origine, et d'évaluer ce qui a fragilisé le groupe et permis les déviations. Il faut ensuite reformuler cet idéal pour l'avenir, en intégrant la compréhension de l'histoire des déviations, la mise en évidence des forces de vie et les représentations qui permettent de croire en un avenir possible.

Dans la formation des jeunes frères à la dimension systémique, avec frère Gonzague de Longcamp, nous avons proposé un exercice autour de la définition du « frère idéal » dans la communauté Saint-Jean, et des différences de cet idéal suivant les cultures. Les jeunes frères devaient nommer également les défauts qui ne pouvaient pas être acceptés par la communauté. Ce travail a mis en évidence ceci : beaucoup de qualités relevées étaient déjà présentes dès la fondation. Par contre, de nouvelles qualités avaient émergé, et les défauts qui avaient permis les abus étaient nommés clairement. Cela montre que la formation des jeunes frères aujourd'hui se fait sur base d'une série

de « greffes mythiques » (c'est-à-dire des nouvelles représentations de l'idéal) qui ont permis de corriger les représentations toxiques ayant permis les abus.

Un gros travail de soutien à la résilience a été en effet effectué depuis déjà une dizaine d'années. G. Hibon détaille ce sujet dans son texte « Et maintenant ? Moyens de résilience, mobilisation des forces de vie, formation ».

V. L'EAU VIVE ET LA FAMILLE SAINT-JEAN

Nous arrivons à présent à la question posée au chapitre général 2019 : quel lien peut-on faire entre l'affaire de l'Eau vive dans les années 1950 et les abus dans la famille Saint-Jean ?

Notre hypothèse est la suivante : nous pensons que M.-D. Philippe a vécu l'accompagnement de son oncle comme un idéal et qu'il a reproduit ce modèle dans la famille Saint-Jean.

Nous pensons que M.-D. Philippe fut sous l'emprise psychologique de son oncle jusqu'à la fin de sa vie et ce, malgré sa condamnation par l'Eglise.

Un certain nombre de croyances transmises par P.-T. Dehau ont facilité la contagion des abus. Elles sont facilement repérables dans son livre *Ève et Marie*¹, en ce qui concerne l'accompagnement spirituel : *le père spirituel dirige son accompagné au nom de Dieu. Il a seul la grâce de discerner le bien et le mal. L'accompagné lui doit obéissance et renonce à son discernement personnel. Obéir au père spirituel, c'est obéir à Dieu. Il ne faut pas se poser de questions. Le fondateur, l'accompagnateur et le supérieur savent ce qui est bon pour vous mieux que vous-même.*

Tout était en place pour une transmission de l'emprise à la manière des poupées russes qui s'emboîtent les unes dans les autres, de génération en génération.

¹ P.-Th. DEHAU, *Ève et Marie*, Bouvines, Éd. du Monastère du Cœur Immaculé, 1950.

CONCLUSION

DU RAPPORT *COMPRENDRE ET GUÉRIR*

Les rédacteurs de ce rapport n'avaient pas envisagé au point de départ que l'étude demandée par le chapitre général des frères de Saint-Jean en 2019 aboutirait à un nombre de pages aussi important. Mais, face à un sujet complexe et grave, ils ont fait le choix de récits détaillés et d'analyses approfondies. Au final les trois grands volets de ce rapport, constituant trois approches distinctes d'un même objet, apportent dans leur articulation des éléments de compréhension dont nous voudrions donner en conclusion un bref aperçu.

A. Histoire

Le volet historique du présent rapport a montré les liens reliant les abus sexuels dans la famille Saint-Jean à ce qu'il est désormais convenu d'appeler « l'affaire de l'Eau vive ». Pour autant, il permet de comprendre que ce qui s'est passé dans cette famille religieuse n'est pas une simple répétition des événements des années 1950. Il y a certes des ressemblances, mais aussi des différences.

Parmi les ressemblances entre les deux cas, l'Eau vive et Saint-Jean, on peut noter celles-ci :

- Un autoréférencement des frères Thomas et Marie-Dominique Philippe.
- La sacralisation du père spirituel, instrument divin quasi-infaillible.
- Un fort phénomène d'emprise spirituelle.
- Les justifications d'abus sexuels considèrent un au-delà de la morale commune au nom d'une plus grande union à Dieu.
- Des justifications secrètes sont cachées derrière une théologie dans l'ensemble orthodoxe, qui reçoit le soutien de l'institution ecclésiale.

La plus significative des différences se trouve sans doute dans la nature des relations entre les différentes personnes impliquées dans les abus. On constate autour du père Thomas Philippe l'existence d'un groupe sectaire, dit des « tout-petits », dont les membres se connaissaient bien et communiquaient ouvertement entre eux sur leurs pratiques. En comparaison, les relations entre les personnes concernées par les abus commis dans le cadre de la famille Saint Jean ne les rassemblaient pas sous le mode d'une reconnaissance explicite entre elles. Néanmoins, il semble bien que des proches de M.-D. Philippe aient deviné qu'ils partageaient un même type de « secret ». Cela ne déboucha pas sur des liens reconnus entre eux et sur une « conscience de groupe », pour au moins trois raisons :

- Le père M.-D. Philippe, sans doute échaudé par les condamnations de 1956 et 1957, s'est efforcé de dissimuler au maximum les pratiques en cause en veillant particulièrement à n'enseigner rien d'explicitement compromettant et en instaurant un cloisonnement entre les personnes impliquées.
- Ce cloisonnement fut d'autant plus aisé que ces personnes étaient reliées au père M.-D. Philippe par un lien vertical qui l'emportait sur des relations horizontales.

- La crainte d'indiscrétions dans un contexte familial où des secrets pouvaient être aisément divulgués.

On peut aussi souligner qu'on ne retrouve pas chez le père Marie-Dominique Philippe, ni chez les frères et sœurs de Saint-Jean auteurs d'abus, les justifications les plus délirantes de son frère, bien qu'ils partagent tous les deux un ensemble de croyances mystico-sexuelles. Ces différences peuvent se comprendre en partie parce que les dérives du fondateur de la famille Saint-Jean semblent se rattacher davantage à celles de son oncle le père Pierre-Thomas Dehau qu'à celles de son frère. L'affaire de l'Eau vive et celle des abus dans la famille Saint-Jean apparaissent au final comme deux développements différents, dont les ressemblances s'expliqueraient par une origine commune chez le père Dehau.

Le volet historique a permis de mieux cerner le parcours du père M.-D. Philippe. Il est apparu qu'il a, dès les années 1950, des comportements sexuels abusifs similaires à ceux de son oncle, de son frère Thomas et de sa sœur Cécile. Les sanctions à l'encontre de ces derniers en 1956 et celles qui lui sont infligées en 1957 (soigneusement dissimulées et rapidement levées par le maître général de l'Ordre dominicain) n'ont pas ébranlé les certitudes du père Marie-Dominique Philippe. Elles semblent avoir plutôt accentué ses aptitudes à la ruse et à la dissimulation. Habiletés remarquables qui lui ont permis par la suite d'échapper à toutes plaintes et sanctions de son vivant, malgré des décennies d'abus sexuels et un nombre élevé de victimes. Signe sans doute que ses convictions faussées étaient bien ancrées en lui, on ne trouve aucune trace de l'expression d'un repentir sincère. Préférant à l'enseignement commun de la tradition catholique en matière morale une vérité secrète partagée par les membres de sa famille les plus proches, il s'est durablement installé dans une posture d'autoréférence. On ne peut que déplorer qu'il n'ait pas cherché, autant qu'on puisse le savoir, à remettre en question ses croyances et ses pratiques mystico-sexuelles auprès de personnes avisées et étrangères à son cercle familial¹. Nous touchons là sans doute au primat du cercle familial sur toute référence extérieure, parmi les membres de ce qu'on peut appeler le clan Dehau-Philippe.

À partir de 1975, le père Marie-Dominique Philippe s'est retrouvé à la tête d'une fondation qui comptera des centaines de jeunes religieux et religieuses, sur lesquelles il exerce, sans nécessairement en être conscient, une emprise intellectuelle et spirituelle. Tout en considérant le bien qu'il a pu faire par ailleurs, force est de constater qu'il a eu un rôle central, direct et indirect, dans la propagation des abus sexuels parmi les frères et les sœurs. Ce rôle fut direct, avec la complicité d'Alix Parmentier, en raison de ses propres abus et parce qu'il a approuvé des situations d'abus ou fermé les yeux, alors qu'une parole claire, des décisions fermes et des sanctions auraient éclairé les consciences et permis aux victimes de se libérer de l'emprise comme de la confusion dans lesquelles elles se trouvaient enfermées. Il a eu un rôle indirect par la formation intellectuelle et spirituelle qu'il donnait, parce qu'elle a favorisé chez un certain nombre de frères et sœurs des relations équivoques, des abus spirituels et sexuels, comme le montre notamment le volet théologique du rapport. Cette place centrale du père Marie-Dominique Philippe dans la propagation des abus n'exonère pas les auteurs d'abus de leur propre responsabilité, mais elle est à l'origine de la dimension systémique des abus qui ont eu lieu dans la famille Saint-Jean.

Le caractère systémique des abus ne peut s'abstraire du contexte ecclésial, lui-même marqué par des dysfonctionnements, notamment le manque de réactions fermes de la part de la hiérarchie face à des situations déviantes et la sacralisation d'une figure d'autorité, comme l'a montré le rapport de la CIASE en France. Même si ce n'était pas toujours pour les mêmes raisons, la façon dont les cas d'abus étaient traités dans la communauté Saint-Jean ne différait pas fondamentalement de la façon générale avec laquelle ils étaient traités dans l'Église catholique. On peut aussi conjecturer sur ce sujet que si les sanctions de 1957 à l'encontre du père Marie-Dominique Philippe n'avaient pas été dissimulées et si elles n'avaient pas été levées, sa capacité de nuisance aurait été considérablement amoindrie.

Outre le lien des abus dans la famille Saint-Jean avec l'affaire de l'Eau vive, le volet historique a aussi relaté comment, aux alentours de 2010, est apparue progressivement dans la famille Saint-

¹ Comme le font les mystiques authentiques, qui dans la crainte de s'illusionner exposent leur voie à l'Église.

Jean la prise de conscience qu'il y avait un problème de fond quant aux mœurs et qu'il fallait y remédier. Cette prise de conscience est le fruit des témoignages apportés par des victimes, qui ont été cruciaux pour faire bouger les certitudes des frères et des sœurs. Un acte significatif dans le processus a été en 2013 l'initiative du prieur général des frères de révéler des désordres moraux du fondateur. Ce fut le point de départ d'un cheminement communautaire de distanciation et de déprise vis-à-vis de celui-ci. À l'instar de toute libération d'emprise, ce processus s'inscrit dans le temps, il dépend des orientations prises par les instances religieuses, notamment les chapitres généraux, et du cheminement de chacun.

B. Théologie

Le volet théologique a étudié les justifications utilisées dans les cas d'abus commis dans le cadre de la famille Saint-Jean. Il a montré la continuité entre ces justifications et ce qu'exprimait déjà le père Marie-Dominique Philippe dans la défense de son frère, Thomas Philippe, au moment de l'affaire de l'Eau vive, dans les années 1950. L'étude a fait aussi apparaître de nombreux liens entre ces justifications et la doctrine philosophique, théologique et spirituelle enseignée publiquement par le père Marie-Dominique Philippe et qui donnait le cadre principal de la formation des frères et des sœurs. Bien que comptant des aspects positifs, l'œuvre intellectuelle du père Marie-Dominique Philippe contient néanmoins des déficiences et des erreurs, qui ont rendu flous ou complètement obérés certains repères moraux fondamentaux chez des frères et des sœurs et ont ainsi facilité et parfois légitimé des abus spirituels et des abus sexuels concomitants. Elle rappelle certains aspects de l'erreur du quietisme, au XVII^e siècle, en particulier par sa tendance à négliger la part de la créature dans l'œuvre de Dieu. Cela aboutissait à une faiblesse et à un gauchissement de la théologie morale, qui ont désarmé les victimes dans les abus qu'elles subissaient.

Il faut en conséquence nuancer la distinction entre un enseignement public et une doctrine cachée, au moins dans le cas de M.-D. Philippe. Il pouvait certes partager avec certains les justifications qu'il leur réservait, néanmoins il promouvait ouvertement des positions erronées dans ses ouvrages, cours et conférences.

Une analyse approfondie permet de découvrir qu'en théologie morale, mais aussi, plus fondamentalement, dans la compréhension des déterminations de la nature humaine, le père Marie-Dominique Philippe s'est distancié de la pensée d'Aristote, de Thomas d'Aquin et de la doctrine de l'Église catholique. Parmi ces erreurs et ces déficiences, qui ne sont pas immédiatement ni facilement repérables, on peut souligner par exemple l'amoindrissement de la place des vertus morales en comparaison avec celle des vertus théologiques et surtout des dons du Saint-Esprit ; la quasi-disparition du jugement de la conscience morale ; le primat donné à l'intention dans l'analyse de la moralité de l'acte ; l'insistance sur une conception de l'amour d'amitié en réalité assez éloignée de celle de Thomas d'Aquin, etc. De manière générale, les déterminations, notamment celles qu'apportent les vertus morales, sont largement disqualifiées au profit de la finalité. Cela a malheureusement contribué à l'effacement des limites, des garde-fous. Autant de chemins interdits qui s'ouvraient pour les abus. Un point particulier porte sur les gestes intimes, qui dans l'enseignement comme dans la pratique de M.-D. Philippe n'étaient plus considérés comme relevant de la sexualité et par conséquent échappaient au cadre moral du mariage, de l'exclusivité, de la fidélité, de l'ouverture à la fécondité, etc. On peut finalement remarquer que M.-D. Philippe dévie de la doctrine traditionnelle catholique précisément pour faciliter, consciemment ou non, les abus spirituels et sexuels. Des parties de sa construction intellectuelle étayaient plus ou moins directement son emprise sur des personnes et ses pratiques sexuelles cachées. On pourrait sans doute parler d'un cercle entre les agissements déviants et les considérations doctrinales déviantes : les faits influencent la pensée, et celle-ci en retour rend les pratiques acceptables.

Aujourd'hui, apparaît ainsi de façon plus manifeste le lien entre la dimension structurelle des abus dans la famille Saint-Jean et des aspects de la formation intellectuelle et spirituelle donnée par le père Marie-Dominique Philippe. Non pas que tous ceux et celles qui ont reçu cette formation soient systématiquement - ni même majoritairement - devenus des abuseurs sexuels, mais elle a incliné

certaines à prendre à leur tour dans cet enseignement des principes d'actions pouvant légitimer des comportements abusifs. Le cercle reliant les faits et les croyances s'est transmis à d'autres, devenant disciples puis acteurs.

Depuis la première prise de conscience communautaire d'un lien entre l'enseignement du père M.-D. Philippe et des comportements abusifs remontant à une dizaine d'années¹, une prise de distance progressive a été opérée. Ce processus a déjà abouti à ne plus faire de cet enseignement la référence de la formation des frères et des sœurs de Saint-Jean. Ce changement radical a été effectué grâce au travail critique de sa pensée, bénéficiant des travaux de frères et de sœurs, mais aussi de nombreux apports extérieurs. Il faut souligner la grande importance de ces derniers, car ils ont permis de sortir de l'autoréférencement caractéristique de la pensée du père M.-D. Philippe.

C. Psychologie et systémique

Le volet psychologique et systémique a porté son attention sur la personnalité du père Marie-Dominique Philippe d'une part et sur la dimension systémique des abus dans la famille Saint-Jean d'autre part. Ces deux objets d'étude sont liés, car la propagation des abus sexuels est une conséquence directe des désordres moraux et des fausses croyances du fondateur, dont l'affaire de l'Eau vive avait déjà révélé certains aspects. Marie-Dominique Philippe avait été lui-même impliqué dans cette affaire, caractérisée notamment par une dimension familiale, et où sa relation au père Dehau comportait une part d'emprise. N'ayant nulle conscience de cette dimension d'emprise et de son rôle dans la construction de sa personnalité, il a reproduit le même type de relation avec nombre de personnes. Certaines d'entre elles ont à leur tour reproduit le même schéma relationnel d'abus spirituel, avec dans de nombreux cas un passage à l'abus sexuel. On est ainsi face à une « transmission générationnelle », qui forme ce qu'on pourrait appeler une « cascade d'emprises ».

Il apparaît en outre que des processus de construction et de déconstruction se sont entremêlés dans la genèse de la famille Saint-Jean. Le chapitre IV de l'étude psychologique et systémique a notamment montré le rôle joué par un ensemble de croyances déshumanisantes portées par le père Marie-Dominique et qui ont entraîné des dysfonctionnements communautaires, dont les pires effets furent les abus sexuels.

À ces dysfonctionnements blessants, s'est ajouté pour la famille Saint-Jean le traumatisme de la révélation des abus sexuels du fondateur, d'Alix Parmentier et de nombreux frères. Les rédacteurs du volet psychologique sont des thérapeutes et leurs études respectives visent, pour une part, à la guérison de la famille Saint-Jean. Il s'agissait de comprendre ce qui s'est passé, de mettre des mots sur les blessures, non pas pour accabler et fermer toute perspective d'avenir, mais au contraire pour gagner en liberté. Le but est que les communautés de frères et de sœurs soient de plus en plus des lieux de vie et d'humanisation, non seulement pour leurs membres mais aussi pour ceux auxquels ils sont envoyés. Conscients des aspects les plus sombres de l'histoire de la famille Saint-Jean, les rédacteurs ont aussi souligné ses forces de vie, notamment : une charité fraternelle simple et joyeuse, un zèle pour la recherche de la vérité et un enthousiasme apostolique. Bien qu'elles aient pu être dévoyées, ces forces de vie constituent des ressources pour une reconstruction, comme le montre le chemin de conversion, déjà parcouru et qui doit continuer.

D. Prolongements du rapport

Il ressort de cette étude que le problème fondamental, commun à l'affaire de l'Eau vive et aux abus dans la famille Saint Jean, est celui de l'abus spirituel. C'est parce qu'il y a eu manipulation et emprise sur les consciences que tant d'abus sexuels ont été commis. La lutte et la prévention

¹ « Une commission sera réunie par le Maître des études afin de repérer d'éventuelles erreurs philosophiques ou théologiques pouvant se transmettre au sujet de la chasteté dans notre Congrégation » (*Épreuves et espérance*, chapitre général des frères de Saint-Jean, avril 2013, AGCSJ).

contre ceux-ci réclament donc que le respect de l'autonomie de jugement et de décision soit l'objet d'un choix personnel et d'une politique communautaire. En renonçant à toute domination sur l'intimité spirituelle de son prochain, l'homme n'est-il pas à la ressemblance de Dieu, qui respecte la conscience et la liberté de chacun ? La paternité de Dieu est chaste¹, libératrice ; elle doit inspirer toutes les formes de paternité² et, dans le cas présent, notamment la paternité spirituelle. Cela vaut d'autant plus à une époque marquée par une crise de la paternité, laissant souvent insatisfaite la recherche d'un père au point de rendre vulnérable à une figure paternelle abusive, comme le montre notre étude. Le dévoiement de la paternité³ constitue le fil rouge d'une histoire qui s'étale sur une centaine d'années, de l'emprise du père Dehau sur son neveu Marie-Dominique à celles de membres de la famille Saint-Jean sur des personnes qui leur faisaient confiance. Celles-ci ont été blessées dans leur âme et dans leur corps par des religieux qui ont trahi leur engagement et leur mission. Aux blessures consécutives à l'abus lui-même se sont ajoutées, pour de nombreuses victimes, d'autres blessures. Il faut citer notamment celles infligées par l'institution, qui bien souvent n'a pas montré l'écoute et la sollicitude nécessaires. La victime apparaissait fréquemment comme un problème dérangent, alors qu'elle était une personne en souffrance, demandant écoute et justice et portant maintes fois le souci que d'autres ne revivent pas les mêmes souffrances.

La Congrégation des Frères de Saint-Jean, en tant qu'institution dont de nombreux membres ont commis des abus et qui n'a pas réagi aux cas d'abus dont elle avait connaissance de façon adaptée, est particulièrement engagée dans un processus de réparation et de pardon à l'égard des personnes victimes⁴. Il convient néanmoins de distinguer l'institution comme telle et chaque membre individuel de cette institution.

Est-il besoin de le rappeler ici, la grande majorité des frères n'ont pas commis d'abus sexuels. Aujourd'hui, pour beaucoup, au sentiment d'avoir été trompés par un fondateur auquel, avec la générosité de leur jeunesse, ils ont fait confiance – comme une multitude d'autres, en particulier parmi les plus hautes autorités de l'Église –, se sont ajoutées les conséquences à porter de ses graves méfaits et de ceux de frères, notamment l'opprobre et les amalgames (comparables par exemple à ceux dont sont l'objet les prêtres diocésains quant aux accusations de pédophilie). Si de façon incomparable les premières victimes sont celles qui ont subi les abus, il y a autour d'elles, comme des cercles concentriques, des personnes impactées et en souffrance⁵. Bien que ce soit sans commune mesure avec l'indispensable accompagnement des victimes, ces autres personnes ont aussi besoin d'écoute, de compréhension et de soutien dans leur désir d'avenir.

¹ « Dieu lui-même a aimé l'homme d'un amour chaste, en le laissant libre même de se tromper et de se retourner contre lui. La logique de l'amour est toujours une logique de liberté » (Pape François, *Lettre apostolique Patris corde*, 8 décembre 2020, n°7).

² Cf. Éph 3, 14-15 : « Je fléchis les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, duquel toute paternité dans les Cieux et sur la terre tire son nom. »

³ On peut parler aussi de maternité dévoyée, par exemple dans le cas d'une maternité spirituelle abusive, mais il s'agit fondamentalement du même mécanisme de domination et de recherche de toute-puissance sur l'autre.

⁴ La Congrégation des Frères de Saint-Jean a signé un accord avec la Commission reconnaissance et réparation (CRR) mandatée par la CORREF pour les victimes d'abus commis par des religieux et des religieuses. Cf. <https://www.reconnaissancereparation.org> Une commission a été mandatée par le prier général des frères de Saint-Jean, à la demande du chapitre général, en vue de préparer la célébration d'une demande de pardon aux victimes d'abus commis par des frères. Cette commission est conseillée par Isabelle Chartier-Siben, médecin, psychothérapeute et victimologue.

⁵ Karlijn Demasure et Patrick Degriek dénomment victimes « primaires », celles qui ont été abusées et en portent les lourdes conséquences. Ils appellent victimes « secondaires » leurs proches, qui peuvent ressentir douloureusement le mal fait à un enfant, un frère, une sœur, un conjoint, etc. Les victimes « tertiaires » sont les paroisses, les communautés, etc. durement éprouvées par les actes mauvais commis par un des leurs (sous la direction de S. JOULAIN, K. DEMASURE, J.-G. NADEAU, *L'Église déchirée : comprendre et traverser la crise des agressions sexuelles sur mineurs*, Paris, Bayard, 2021, chap. 2). Dans le cas de la famille Saint-Jean, la situation est encore plus complexe, du fait que certaines personnes, sans avoir été victimes d'abus sexuels, ont souffert d'abus spirituel et d'emprise.

E. Conclusion

« La vérité vous rendra libre »¹ : cette parole du Christ, rapportée par l'évangéliste saint Jean, donne le sens de cette étude qui, redisons-le, est destinée en premier lieu à la famille Saint-Jean. La recherche de la vérité historique devrait permettre de poser un jugement plus lucide sur le passé dans sa complexité, afin de vivre le présent dans la liberté spirituelle et renoncer à ce qui l'entrave. Le travail de l'évaluation critique de la formation intellectuelle et spirituelle dispensée par le père Marie-Dominique Philippe, en discernant avec attention le vrai du faux, donne de considérer cette formation avec plus de distance et délivre de ce qui a été reçu comme une parole d'autorité. Enfin, la réflexion psychologique et systémique libère en permettant la prise de conscience des dysfonctionnements relationnels et en indiquant des chemins pour en sortir. Puissent les frères et les sœurs de la famille Saint-Jean grandir dans cette liberté fondée sur la vérité, pour eux-mêmes et pour tous ceux à qui ils sont envoyés.

Ce rapport ne sera pas la parole ultime sur les abus dans la famille Saint Jean, et leur lien avec l'affaire de l'Eau vive. C'est une contribution particulière et réalisée selon un cadre précis, forcément limité. Elle concerne un vaste champ d'étude, dont nombre de problématiques dépassent le seul périmètre des communautés religieuses fondées par Marie-Dominique Philippe sous le patronage de saint Jean. Nous ne pouvons que souhaiter que des chercheurs de différentes disciplines offrent à leur tour de nouvelles études. Les vingt dernières années ont en effet montré que tout travail approfondi sur la question des abus, à partir des paroles des victimes, ne peut que contribuer au recul de ce fléau mortifère.

Nous terminerons en récapitulant trois buts ultimes de ce travail :

- Rendre justice aux personnes victimes, en éclairant davantage les dommages terribles qu'elles ont subis.
- Donner à tous de mieux comprendre ce qui s'est passé, en vue de poser des choix de vie avec davantage de liberté ;
- Mettre fin à une dérive étalée sur tant d'années, pour que d'autres ne soient pas trompés et trahis dans leur confiance par des manipulations de l'Évangile.

Les rédacteurs du rapport

¹ Jn 8, 32.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
INTRODUCTION DU RAPPORT <i>COMPRENDRE ET GUÉRIR</i>	9
ÉTUDE HISTORIQUE	19
LE PÈRE M.-D. PHILIPPE ET L'AFFAIRE DE L'EAU VIVE (1952-1959)	21
I. L'AFFAIRE DE L'EAU VIVE (1952-1959)	21
A. Le père Thomas et l'Eau vive (1952-1959)	21
B. L'influence du père Dehau	22
II. L'IMPLICATION DE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE	23
LE PÈRE M.-D. PHILIPPE APRÈS LA FONDATION DE LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN (1975-2006)	25
I. LES ABUS SEXUELS DE M.-D. PHILIPPE DANS LA FAMILLE ST-JEAN	25
A. Nature et quantifications des faits	25
B. Des pratiques d'accompagnement qui favorisent l'emprise	27
II. LA PLACE DE M.-D. PHILIPPE DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN	29
A. Brefs repères historiques sur la famille Saint-Jean	29
B. Un rôle de maître intellectuel, de fondateur, de prier général, de père spirituel et de confesseur	30
C. Interventions dans le gouvernement et la vie des sœurs	32
LES ABUS SEXUELS DANS LA FAMILLE SAINT-JEAN (1975-2022)	35
I. LES ABUS COMMIS PAR DES FRÈRES	35
A. Nature et quantification des abus sexuels commis par des frères	35
II. LA GESTION DES ABUS	39
A. Le rôle important du p. M.-D. Philippe dans les abus commis par d'autres	39
B. Le traitement des abus jusque dans les années 2000	40
C. Lenteur dans la prise des premières mesures	40
D. La communauté Saint-Jean progressivement remise en question	41
III. LA DIMENSION SYSTÉMIQUE DES ABUS	42
A. Un système d'emprise ?	42
B. Conclusion : un « faisceau d'emprises »	44
CONCLUSIONS DE LA PARTIE HISTORIQUE	47
I. PLACE CENTRALE DE M.-D. PHILIPPE DANS LES ABUS COMMIS DANS LA COMMUNAUTÉ SAINT-JEAN	47
II. CARACTÉRISTIQUES DES DEUX « AFFAIRES »	49
III. NATURE DU LIEN ENTRE LES DEUX AFFAIRES (ORIGINE, RAISON DE CES POINTS COMMUNS)	52
IV. L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉGLISE	55
V. LA SORTIE DE L'EMPRISE	59
VI. PROLONGEMENTS POSSIBLES	60
ÉTUDE THÉOLOGIQUE	63
I. BRÈVES INDICATIONS SUR LA MÉTHODE SUIVIE	65
II. LES ABUS PORTENT SUR LES CONSCIENCES	66
III. JUSTIFICATION DES ABUS PAR RECOURS À L'AUTORITÉ DE M.-D. PHILIPPE	66

IV. OMISSION DE LA DOCTRINE SUR LA CONSCIENCE MORALE ET PERTE DE REPÈRES	67
V. PERTE DE REPÈRES AGRAVÉE PAR DES JUSTIFICATIONS PSEUDO-DOCTRINALES SUR LE SAINT-ESPRIT	69
VI. PERTE DE REPÈRES, CONSÉQUENCE DE LA DOCTRINE SUR L'AMOUR D'AMITIÉ	70
VII. UNE RACINE DES DÉVIATIONS DANS LA NÉGATION DE LA NATURE HUMAINE	73
VIII. CONCLUSIONS	75
ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET SYSTÉMIQUE	77
I. CONTENU DE L'ÉTUDE PSYCHOLOGIQUE ET SYSTÉMIQUE	79
II. COMMENT COMPRENDRE MARIE-DOMINIQUE PHILIPPE	82
III. ANALYSE SYSTÉMIQUE DE LA FAMILLE SAINT-JEAN À L'ORIGINE ET AUJOURD'HUI	84
IV. LE TRAUMATISME ET LE CHEMIN DE RÉSILIENCE DÉJÀ PARCOURU	87
V. L'EAU VIVE ET LA FAMILLE SAINT-JEAN	88
CONCLUSION DU RAPPORT <i>COMPRENDRE ET GUÉRIR</i>	89

